

Etude de faisabilité sur la divulgation systématique des données ITIE en RDC

FINAL

Mai 2024

Table des matières

1. RESUME EXECUTIF	5
3. METHODOLOGIE	9
3.1. Approche	9
3.2. Parties prenantes consultées	9
3.3. Limites de l'étude	12
4. ETAT DES LIEUX DE LA DIVULGATION DES DONNEES ITIE	13
4.1. Évaluation de la disponibilité des informations requises par la Norme ITIE dans les systèmes gouvernementaux	13
4.2. Cartographie des supports de traitement et de divulgation des données ITIE	40
5. OBSTACLES A LA DIVULGATION SYSTEMATIQUE	48
5.1. Identification des obstacles et des contraintes	48
5.2. Identification des actions et des besoins	72
6. PERCEPTION ET ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	78
6.1. Organisations de la société civile	78
6.2. Entités publiques	81
7. IMPACT DE L'INTEGRATION SUR LE PROCESSUS DE L'ITIE EN RDC	94
7.1. Risques liés à l'intégration de l'ITIE	94
7.2. Opportunités liées à l'intégration ITIE	97
8. BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES	100
8.1. Cas de la Norvège	100
8.2. Cas du Sénégal	101
8.3. Conclusion	102
9. APPROCHE POUR LA DIVULGATION SYSTEMATIQUE DES DONNEES	104
9.1. Divulgation des données	104
9.1.1. Divulgation systématique des paiements et des revenus	104
9.1.2. Divulgation systématique des autres données	104
9.1.3. Base de données ITIE	110
9.2. Gouvernance de l'ITIE	111
9.3. Assurance des données	113
10. ANNEXES	117
11. BIBLIOGRAPHIE	118

Liste des abréviations

ACE	Agence Congolaise de l'Environnement
ACGT	Agence Congolaise des Grands Travaux
AFD	Agence Française de Développement
API	Application Programming Interface (Interface de Programmation d'Application)
APCSC	Agence de Pilotage, de Coordination et de Suivi des Conventions de Collaboration signées entre la RDC et les partenaires privés
BCC	Banque Centrale du Congo
BE	Bénéficiaire Effectif
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CAMI	Cadastre Minier
CCA	Cadre de Contrôle et d'Audit
CEEC	Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses
CIHCS	Commission Interministérielle d'Harmonisation et de Consolidation des Statistiques Miniers
COCODEM	Comité de Concertation et de Développement du Territoire de Moanda
CCTM	Comité de Concertation du Territoire de Muanda
COREF	Comité d'Orientation de la réforme des Finances Publiques
CPCC	Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo
CPP	Contrat de Partage de Production
CSP	Conseil Supérieur de Portefeuille
CTCPM	Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière
CTR	Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGDA	Direction Générale des Douanes et Accises
DGRAD	Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
EDOFIE	Entrepôt de Données Financières de l'État
EF	Etats Financiers
EP	Entreprise Publique
ERP	Enterprise Resource Planning (Planification des ressources d'entreprise)
FOMIN	Fonds Minier pour les Générations Futures
GUCE	Guichet Unique pour la Création d'Entreprises
INTOSAI	Organisation Internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques
ISC	Institution Supérieure de Contrôle
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
JV	Joint-Venture
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MPF	Ministère du Portefeuille
NA	Non Applicable/Non Attribué
NIF	Numéro d'Identification Fiscale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PE	Propriété effective
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PPE	Personnes Politiquement Exposées
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RDC	République Démocratique du Congo
SAEMAPE	Service d'Assistance et d'Encadrement des Mines Artisanales et de Petite Echelle
SEGUCE	Société d'Exploitation du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur en RDC
SGH	Secrétariat Général des Hydrocarbures
T/SL	Télé-déclaration/Service en Ligne

Étude de Faisabilité pour la divulgation systématique des données ITIE en RDC

1. Résumé Exécutif

Contexte et Objectifs

La République Démocratique du Congo (RDC), riche en ressources naturelles, s'est engagée dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) depuis septembre 2007 pour promouvoir une gestion transparente et responsable de ses ressources extractives. Cependant, la collecte et la compilation des données ITIE se heurtent à divers défis, rendant la divulgation des informations laborieuse et retardée. Cette étude vise à évaluer la faisabilité de la divulgation systématique des données ITIE à travers les systèmes de gestion des finances publiques existants de la RDC, pour améliorer l'efficacité et la systématique de la publication des données.

Méthodologie

L'étude a utilisé une approche méthodologique multidimensionnelle, incluant une revue documentaire, des entretiens avec des parties prenantes clés et l'analyse de questionnaires, afin de fournir une vue d'ensemble des défis, opportunités, et recommandations pour une intégration réussie des données ITIE.

Principaux Résultats

Défis Techniques et Opérationnels

- Intégration incomplète** : L'étude a identifié que les principaux systèmes de gestion des recettes tels que SYDONIA (gestion des douanes) et ISYS REGIES (gestion des paiements fiscaux et douaniers) ne sont pas totalement intégrés ni complètement interfacés. Cette lacune crée des incohérences et augmente les risques d'erreurs dans les données de paiement, affectant la fiabilité des rapports ITIE.
- Absence d'intégration** : L'étude a relevé également l'absence d'interconnexion d'une part entre les systèmes des services des mines et des hydrocarbures et d'autre part entre ces systèmes et ceux de gestions des recettes au niveau des régies financières
- Digitalisation partielle** : Bien que des efforts de digitalisation aient été faits, certains processus, notamment dans les provinces, restent manuels. En effet, les applications disponibles actuellement ne répondent pas à tous les besoins fonctionnels nécessaires pour une gestion complète des recettes et des autres données contextuelles. L'utilisation de référentiels distincts et non harmonisés rend difficile l'échange de données. Cela retarde la transmission d'informations précises notamment sur les exportations et les recettes, compromettant ainsi l'exhaustivité des données ITIE.
- Codification inadéquate** : La codification actuelle dans les référentiels des contribuables ne permet pas une distinction claire des sous-activités spécifiques au secteur extractif. Cela entrave la capacité de produire des rapports ITIE détaillés et alignés sur les normes de transparence.
- Absence de mécanise (SOP)** : L'étude a montré que la collecte des données par la CTCPM ne se base pas sur des procédures opérationnelles standardisées (SOP) détaillant les modalités de transmission de données ITIE (responsabilités, délais, niveau de désagrégation, formats, moyens).

Opportunités

- **Potentiel d'automatisation** : L'étude a révélé un fort potentiel pour l'automatisation des échanges de données entre les systèmes des régies financières au niveau central (SYDONIA, ISYS REGIES, LOGIRAD, ERP..). L'établissement d'une interconnexion complète et l'automatisation des transferts de données peuvent minimiser les erreurs manuelles et améliorer la traçabilité et l'exhaustivité des informations.
L'étude a relevé également la volonté des différents services miniers pour réactiver le réseau local d'interconnexion et de partage de données (Intranet avec administrateur CTCPM) entre eux.
- **Avancements technologiques** : Les technologies émergentes offrent des opportunités pour améliorer la collecte, le stockage, et l'analyse des données financières. L'exploitation de ces technologies peut servir de base pour une divulgation plus précise et en temps réel des données ITIE.
- **Harmonisation des données** : L'harmonisation des standards de codification et de classification des données à travers les différentes régies financières représente une opportunité majeure. Cela permettrait une meilleure intégration des données ITIE et faciliterait leur analyse et leur utilisation pour la prise de décision.

Nouvelle plateforme en cours de d'implémentation : Un projet de cahier de charges est en cours de validation pour la mise en place d'une nouvelle plateforme au niveau de la CTCPM servant d'un entrepôt de données (Data Warehouse) regroupant les applications actuelles pour la divulgation des données sur l'activité minière conformément aux Exigences ITIE et fournissant des API pour la réutilisation de ces données par les autres services.

Principales recommandations

- **Établir une interconnexion et automatisation complète** : Prioriser la mise en place d'interconnexions directes et l'automatisation entre SYDONIA, LOGIRAD, ISYS REGIES et d'autres systèmes concernés. Grâce à l'introduction d'un système intégré de gestion des finances publiques, il sera possible de gérer les données financières en temps réel, en centralisant la gestion des données. Cela permettra une transmission de données plus fluide et réduira les erreurs de saisie, en améliorant la précision et l'actualité des divulgations systématiques.
- Réactiver le réseau local d'interconnexion et de partage de données entre les différents services miniers
- **Amplifier la digitalisation et l'accessibilité dans toutes les provinces** : Étendre les infrastructures numériques et les capacités de gestion des données à toutes les provinces, y compris celles avec des ressources limitées. Mettre en place un système informatique intégré pour la gestion des finances publiques au niveau central et à celui des services décentralisés et déconcentrés des provinces. Assurer une formation appropriée au personnel provincial pour garantir une collecte et une transmission efficaces des données.
- **Harmoniser les systèmes de codification et de classification des données** : Développer et implémenter une nomenclature unifiée pour la codification et la classification des sous-activités extractives. Cela facilitera l'analyse et la comparaison des données à travers le pays, contribuant à des divulgations plus cohérentes et détaillées.
- **Lancer la nouvelle plateforme de divulgation des données de la CTCPM** : Accélérer la revue et la validation du cahier de charge pour l'implémentation du nouvel entrepôt de données

- **Assurer l'alignement des Initiatives de numérisation avec les exigences ITIE** : Veiller à ce que toutes les initiatives de numérisation, y compris les projets en cours et futurs, prennent en compte les exigences spécifiques de l'ITIE. Cela comprend l'intégration des données par projet et la divulgation des bénéficiaires effectifs conformément à la norme ITIE.
- **Adopter une procédure d'assurance basée sur les risques** : Instaurer des procédures régulières d'assurance et de vérification des données au niveau national et provincial.

Approche pour la divulgation systématique des données

La stratégie proposée tire parti de l'infrastructure technologique existante en proposant des améliorations pour une divulgation systématique efficace et durable.

Divulgation systématique des données sur les revenus

Contexte spécifique de la RDC : Face à des défis tels que la diversité géographique et les variations de capacités administratives, la stratégie doit être robuste et adaptable pour garantir une transparence effective.

Au niveau central : L'utilisation des systèmes en développement, comme le projet C2D, est essentielle pour intégrer la divulgation des données ITIE, réduisant le besoin de systèmes parallèles et facilitant l'adoption.

Au niveau provincial : L'application de T/SL permet une divulgation uniforme et centralisée, cruciale pour assurer la cohérence des données à travers le pays.

Divulgation systématique des autres données

Données cadastrales : Implémentation d'un système informatisé pour une gestion et une divulgation efficace des données cadastrales, et mise à disposition de ces données sous format ouvert pour améliorer la transparence.

Données de propriété : Extension de l'accès à TSL pour toutes les entreprises, collaboration avec le GUCE pour l'intégration des données sur la propriété juridique, et mise en place d'un registre central pour la propriété effective pour une meilleure gouvernance.

Données des entreprises : Poursuite de l'utilisation de TSL pour la soumission des données requises par la norme ITIE 2023, avec une évolution vers un cadre légal renforcé pour une divulgation obligatoire et exhaustive.

Assurance des données

Évaluation des pratiques d'audit : Adaptation des normes et pratiques d'audit pour garantir la qualité et la conformité des données ITIE divulguées, avec une attention particulière aux nouvelles exigences de la Norme ITIE.

Stratégies de mise en œuvre : Révision réglementaire pour soutenir la divulgation systématique, adaptation du rôle de l'Administrateur Indépendant, et renforcement des capacités des ISC pour gérer les technologies de divulgation avancées.

Gouvernance de l'ITIE

Renforcement du processus de transparence : Le Comité l'ITIE doit continuer à piloter le processus de l'assurance de la qualité des données et promouvoir une meilleure gouvernance dans le secteur. La réévaluation de son rôle est cruciale pour adapter ses fonctions à la nouvelle dynamique de divulgation systématique.

Mesures d'accompagnement : Élargissement des responsabilités du Comité pour inclure la supervision des procédures de divulgation systématique et la gestion de la conformité sectorielle, tout en renforçant la structure de gouvernance pour mieux répondre aux défis actuels et futurs.

2. Introduction

2.1. Contexte de l'étude

La Transparence des Industries Extractives (ITIE) est une norme mondiale qui vise à promouvoir la transparence et la responsabilité dans le secteur extractif. Elle est essentielle pour assurer une gestion équitable et efficace des ressources naturelles, en particulier dans les pays riches en ressources comme la République Démocratique du Congo (RDC). Depuis son adhésion à l'ITIE en septembre 2007, la RDC s'est engagée à améliorer la gouvernance de ses ressources naturelles, en particulier dans le secteur minier, un pilier central de son économie.

Le processus de collecte et de compilation des données, tel qu'il est actuellement structuré, est souvent long et laborieux, impliquant plusieurs parties prenantes et nécessitant une coordination complexe. Cette méthode conduit à des retards dans la publication des informations, limitant ainsi leur pertinence et utilité pour les décideurs politiques, les investisseurs et la société civile. De plus, la dépendance à des rapports annuels ou biennuels rend difficile la capture des dynamiques en temps réel du secteur extractif, un secteur particulièrement volatil et sujet à des changements rapides.

En conséquence, il est devenu impératif d'explorer des méthodes plus efficaces pour la divulgation intégrée des données ITIE. L'intégration de ces divulgations dans les systèmes des finances publiques existants pourrait offrir une solution viable, permettant une publication plus rapide, régulière, et transparente des informations essentielles au secteur extractif.

C'est dans ce cadre que l'ITIE RDC a prévu dans son plan de travail triennal 2021, 2022 et 2023 l'élaboration de la présente étude de faisabilité et une feuille de route (Activité 34) ayant pour objectif l'intégration de l'ITIE dans le système de divulgation de l'Etat et des entreprises extractives et ce avec l'appui du projet DISM de la GIZ en co-financement de l'UE et en partenariat avec le gouvernement de la RDC et des structures de l'Etat dont notamment le COREF et les Ministères des Finances, des Mines, du Budget et du Plan.

2.2. Objectifs de l'étude.

Cette étude de faisabilité a pour objectif d'évaluer la capacité actuelle et le potentiel de la RDC à intégrer les divulgations ITIE dans ses systèmes des finances publiques. L'étude vise particulièrement à :

1. Analyser l'état actuel de la divulgation des données ITIE dans les systèmes gouvernementaux de la RDC.
2. Identifier les obstacles techniques, institutionnels et politiques à la divulgation systématique de ces données.
3. Recueillir les perceptions et attentes des diverses parties prenantes impliquées dans le processus ITIE.
4. Tirer des leçons des meilleures pratiques internationales pour formuler des recommandations adaptées au contexte de la RDC.

En fin de compte, l'étude cherche à élaborer un cadre stratégique pour l'intégration effective des données ITIE dans les systèmes de gestion financière publique de la RDC, contribuant ainsi à une gestion plus transparente, responsable et efficace des ressources extractives du pays.

3. Méthodologie

3.1. Approche

Cette étude de faisabilité a adopté une approche méthodologique multidimensionnelle pour assurer une compréhension complète et nuancée des enjeux de l'intégration des données ITIE dans les systèmes gouvernementaux.

3.1.1. Collecte de Données

La collecte de données constitue le fondement de notre étude, permettant de compiler une base solide pour l'analyse. Elle s'est déroulée selon les méthodes suivantes :

- **Revue documentaire** : Cette revue a inclus non seulement une analyse approfondie des documents existants tels que les rapports ITIE précédents et les documents clés des systèmes de finance publique, mais aussi une exploration du contenu accessible via les sites web des entités déclarantes. Cette revue vise à établir une compréhension de base du cadre actuel de divulgation des données ITIE et des pratiques internationales.
- **Entretiens** : Des entretiens et des groupes de discussion ont été menés avec les différents intervenants et parties prenantes, incluant les représentants gouvernementaux, les organisations de la société civile et les entreprises du secteur extractif. Ces interactions visent à recueillir des perspectives variées sur les défis actuels, les attentes, et les besoins pour une divulgation efficace des données ITIE.
- **Questionnaires** : Distribution de questionnaires ciblés aux entités déclarantes, aux organisations de la société civile, et à d'autres pays mettant en œuvre l'ITIE, pour collecter des données quantitatives et qualitatives sur les expériences, les perceptions, et les pratiques en matière de divulgation des données.

3.1.2. Analyse des Données

Les données recueillies à partir de ces sources ont été analysées pour identifier les pratiques, les tendances, les obstacles, et les opportunités relatifs à l'intégration des données ITIE dans le contexte de la RDC, à travers :

- **Conformité à la Norme ITIE** : Évaluation du degré de conformité des pratiques de divulgation actuelles avec les exigences de la Norme ITIE.
- **Efficacité de la Communication** : Analyse de la clarté, de l'accessibilité et de l'utilité des données ITIE divulguées pour les différentes parties prenantes.
- **Impact sur la Gouvernance** : Étude de l'effet de l'intégration des données ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles, y compris la transparence financière et la responsabilité.
- **Recommandations Stratégiques** : Développement de recommandations basées sur l'analyse croisée des résultats de la revue documentaire, des entretiens, des questionnaires et des meilleures pratiques, pour améliorer l'intégration des données ITIE dans les systèmes gouvernementaux en RDC.

3.2. Parties prenantes consultées

Dans le cadre de cette étude, la consultation a couvert un large éventail de parties prenantes pour garantir que les conclusions reflètent une compréhension globale des enjeux.

(i) Structures Initialement Identifiées

La liste initiale des parties prenantes identifiées pour cette étude inclut :

- **Comité National ITIE RDC** : Organe principal de supervision de l'initiative ITIE en RDC, jouant un rôle central dans la coordination et la mise en œuvre des activités liées à l'ITIE.
- **Gouvernement et entités publiques** : Différents ministères et agences gouvernementales impliqués dans la liquidation, le recouvrement et le contrôle des recettes du secteur des ressources naturelles et dans les réformes des finances publiques.
- **Entreprises du secteur des ressources naturelles** : Sociétés opérant dans le secteur des ressources naturelles et la chambre des mines essentielles pour obtenir des informations sur les pratiques de déclaration et de divulgation.
- **Organisations de la Société Civile** : Groupes et ONG travaillant sur les questions de transparence, de gouvernance et de droits dans le secteur des ressources naturelles.
- **Institutions Financières Internationales et Partenaires de Développement** : il s'agit des partenaires techniques et financiers qui fournissent un soutien technique et financier à la RDC dans la mise en œuvre de l'ITIE ou dans les réformes des finances publiques.
- **Les provinces et les Entités Territoriales Décentralisées** : Autorités locales qui jouent un rôle crucial dans la gestion des ressources extractives à l'échelle régionale et locale.

(ii) Structures Consultées et Participation au Questionnaire

Parmi ces parties prenantes, les suivantes ont été effectivement consultées et/ou ont répondu au questionnaire :

Parties prenantes	Rencontrées (Oui/Non)	Questionnaire (Oui/non)
Ministère des finances		
Direction Générale des Impôts (DGI)	Oui	Oui
Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation (DGRAD)	Oui	Oui
Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA)	Oui	Oui
Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes (CTR)	Oui	NA
Comité d'Orientation de la réforme des Finances Publiques (COREF)	Oui	NA
Ministère des Mines		
Cadastre Minier (CAMI)	Oui	Oui
Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC)	Oui	Oui
Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM)	Oui	Oui
Service d'Assistance et d'Encadrement des Mines Artisanales et de Petit Echelle (SAEMAPE)	Oui	Non
Ministère des Hydrocarbures		
Secrétariat Général du ministère des Hydrocarbures (SGH)	Oui	Oui
Ministère de l'Environnement et Développement Durable		
Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)	Non	Oui
Ministère du Portefeuille		
Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP)	Oui	Oui
EP (Niveau central)		
SAKIMA	Oui	Oui
SACIM	Oui	Oui

Parties prenantes	Rencontrées (Oui/Non)	Questionnaire (Oui/non)
SONAHYDROC S.A	Oui	Oui
SOKIMO	Oui	Oui
MIBA	Non	Non
Organisations de la Société Civile (OSC)		
Action pour la Bonne Gouvernance/ ABG	-	Oui
African Resources Watch (AFREWATCH)	-	Oui
ASADHO	-	Oui
Centre Carter	-	Oui
DÉBUT CITOYEN	-	Oui
Dynamique des femmes sur les ressources naturelles	-	Oui
Ligue pour la transparence dans le secteur extractif	-	Oui
Maison des Mines du Kivu	-	Oui
RES PUBLICA	-	Oui
Resource Matters	Oui	Oui
SARW	-	Oui
Secours des Femmes et Enfants dans des Mines / SFEM	-	Oui
Synergie des organisations de la société civile du Lualaba œuvrant dans le secteur des ressources naturelles (SOLORN)	-	Oui
Autres parties prenantes au niveau central		
Agence de Pilotage, de Coordination et de Suivi des Conventions de Collaboration signées entre la RDC et les partenaires privés (APCSC)	Non	Non
Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC)	Oui	NA
Banque Centrale du Congo (BCC)	Non	Non
Cellule Nationale de Renseignements Financiers (CENAREF)	Oui	Oui
Chambre des mines (CdM)	Non	Non
Cour des Comptes (CC)	Oui	NA
CTR/Projet Gouvernance Financière-C2D	Oui	NA
Fonds Minier pour les générations futures (FOMIN)	Oui	NA
Guichet unique de création d'entreprises (GUCE)	Oui	NA
Institut National de la Statistique (INS)	Non	NA
Inspection Générale des Finances (IGF)	Non	NA
Office National de l'Emploi (ONEM)	Non	NA
Partenaires techniques et financiers (PTF)	Oui	NA
Parties prenantes au niveau des régions		
Lualaba		
Division des mines	Oui	Oui
Direction des Recettes de Lualaba (DRLU)	Oui	Oui
OSC	Non	Oui
Haut Katanga		
Direction des Recettes du Haut Katanga (DRHKAT)	Oui	Oui
Division des mines	Oui	Oui
Gécamines (EP)	Oui	Oui
Cominière (EP)	Non	Oui
Sodimico (EP)	Non	Oui
SCMK-Mn (EP)	Non	Oui

Parties prenantes	Rencontrées (Oui/Non)	Questionnaire (Oui/non)
OSC	Non	Oui
Parties prenantes dans les pays de comparaison		
ITIE Sénégal	NA	Non
ITIE Norvège	NA	Non

Ces parties prenantes ont été également consultées durant la semaine du 29 avril 2024 dans le cadre de 3 ateliers organisées par le ST de l'ITIE et la GIZ pour amélioration de l'étude de faisabilité respectivement pour les administrations, la société civile et les entreprises.

3.3. Limites de l'étude

Il est important de noter que cette étude présente certaines limites. Premièrement, bien que nous ayons cherché à inclure un large éventail de perspectives à travers les entretiens et les groupes de discussion, la représentativité de ces perspectives peut être affectée par des biais de sélection et la disponibilité des répondants notamment les représentants de la Chambre des mines et de la BCC. De plus, la situation changeante, notamment en ce qui concerne la législation ou les réformes de digitalisations en cours, peut influencer l'actualité et la pertinence de nos conclusions au moment de la publication du rapport. Enfin, la présente étude a couvert les deux provinces du Haut Katanga et de Lualaba.

4. Etat des lieux de la divulgation des données ITIE

Cette section propose une évaluation complète de la disponibilité et accessibilité des informations requises par la norme ITIE et cartographie les systèmes d'information gouvernementaux de la RDC et de la gestion des finances publiques, soulignant les défis et opportunités pour une divulgation systématique des données extractives.

4.1. Évaluation de la disponibilité des informations requises par la Norme ITIE dans les systèmes gouvernementaux.

Les tableaux suivants dressent un inventaire des données divulguées et intégrées pour chacun des secteurs minier et pétrolier, conformément à chaque Exigence de la Norme ITIE 2023. Le mapping complet de l'intégration des données, détaillé dans les annexes 3 et 4 de cette étude, comprend les éléments suivants :

- Une présentation détaillée des Exigences de la Norme ITIE avec précision des nouveautés apportées par la Norme 2023 et du caractère exigible, attendu ou facultatif pour chaque disposition
- L'évaluation sous la Validation de 2022, assurant le suivi des progrès et de la conformité.
- Une description des données divulguées, incorporée dans cette section du rapport.
- Une liste des entités et structures concernées pour faciliter l'identification des acteurs clés.
- Des liens vers les sources de publication, fournissant un accès direct lorsque l'information est disponible en ligne.
- Une évaluation du niveau de l'intégration, également reprise dans cette section du rapport.
- Des recommandations et actions à entreprendre pour améliorer la divulgation et l'intégration des données.
- Une évaluation de la qualité, de la ponctualité, du niveau de désagrégation, et de l'accessibilité des données divulguées.
- Une revue des logiciels et outils IT utilisés, cruciaux pour le processus d'intégration des données.
- La durée estimée pour la mise en œuvre des actions recommandées, permettant une planification efficace.
- Une liste des indicateurs pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés, essentielle pour évaluer l'impact des initiatives prises.

Ce mapping exhaustif vise à offrir une vue holistique et détaillée de l'état actuel de l'intégration des données dans le cadre de l'ITIE, facilitant ainsi le suivi et l'amélioration continus des pratiques de transparence.

Secteur Minier

Exigences	Inventaire des données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
2.1 - Cadre juridique et régime fiscal	<p>Site web de l'ITIE-RDC :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les textes régissant le cadre légal et fiscal spécifique au secteur minier sont disponibles en format PDF, avec des liens vers le JORT. Un tableau décrivant les flux de 2020 est annexé au rapport ITIE et publié. Le site inclut des onglets sur la description des différents types de contrats et de licences (contenu vide) et sur les informations des rôles et responsabilités des agences gouvernementales (lien inopérant). Absence d'aperçu des lois et régulations anti-corruption. Le site de l'APCL présente la stratégie nationale anti-corruption avec des initiatives législatives. Pas d'information sur la dernière mise à jour des informations légales et fiscales. <p>Site web du ministère des Mines :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation des activités et structure du ministère, publication limitée au code et règlement minier, ainsi qu'aux arrêtés de 2011 à 2023. <p>Site web de la CTCPM :</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication des arrêtés réglementaires de 2011 à ce jour, avec dates de publication, la dernière étant le 19/03/2024. 	Divulgation en ligne conforme à la Norme ITIE avec des limitations mineures

Exigences	Inventaire des données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
2.2 - Octroi des licences et des contrats	<p>Données disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les données requises par l'Exigence 2.2 sont disponibles uniquement dans les rapports ITIE mais ne couvrent pas les pratiques opérationnelles des entreprises publiques concernant notamment la sélection des partenaires. <p>Aperçu des procédures :</p> <ul style="list-style-type: none"> Seulement un aperçu des procédures réglementaires pour l'octroi et les transactions sur les droits miniers et de carrières est publié. Toutes les autres données exigées par la Norme ne sont pas divulguées, notamment les critères techniques et financiers utilisés, ainsi que les pratiques réelles pour chaque opération (octroi/transfert) incluant les éventuels écarts par rapport à la réglementation. <p>Site web de l'ITIE-RDC :</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication d'un aperçu des procédures d'octroi des droits miniers et de carrières et autres transactions (amodiation, transfert). Un lien vers le rapport ITIE pour plus de détails sur ces procédures est inclus. Une étude sur l'état des lieux de l'application des procédures d'octroi des droits miniers et pétroliers, ainsi que des règles de tenue et de publication des registres ad hoc couvrant la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2020, a été réalisée et publiée en juillet 2021. <p>Site web du Cadastre Minier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication limitée à un aperçu des procédures prévues par la réglementation, un rapport annuel avec un récapitulatif des activités du domaine minier et un registre des droits miniers et de carrières à jour jusqu'au 30/11/2021, disponible en PDF. <p>Site web de la CTCPM :</p> <ul style="list-style-type: none"> La Plateforme de Gestion des titres et Opérateurs Miniers en RDC (e-mines) gérée par la CTCPM comprend un onglet sur les opérations de transfert des titres qui sont issues du cadastre minier fourni par le CAMI. Ces opérations portent seulement sur les amodiations. 	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE

Exigences	Inventaire des données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
<p>2.3 - Registre des licences</p> <p>Sur le site web du CAMI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le CAMI maintient un registre public des droits miniers, mis à jour automatiquement à chaque nouvelle opération (demande, octroi, amodiation, etc.). Les utilisateurs peuvent consulter les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Titulaire du permis - Type, numéro et statut du permis - Dates de demande, d'octroi et d'expiration - Substance(s) couverte(s) par le permis - Province et localisation - Coordonnées géographiques - Superficie Ces informations sont mises à jour quotidiennement dans le portail du Cadastre Minier. La carte des titres miniers et occurrences minière est publiée, dernière mise à jour en novembre 2022. Le format des données n'est pas exportable pour le public. Le CAMI publie annuellement le registre et le portefeuille des droits miniers et de carrières en PDF, mais ce registre publié omet la date de la demande et les informations sur les titres en amodiation. Les registres des droits valides en format Excel sont transmis au Secrétariat Technique lors de la préparation du rapportage ITIE et sont publiés sur le site de l'ITIE-RDC. <p>Sur le site web de l'ITIE-RDC :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le progiciel T/SL, géré par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, permet de consulter la liste des permis par entreprise. Cette liste inclut les titres, la ressource, la superficie et le lieu, mais ces informations ne sont pas disponibles sur T/SL à partir de 2020. Une étude sur l'application des procédures d'octroi des droits miniers et pétroliers et la tenue des registres ad hoc pour la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2020 a été publiée en juillet 2021 pour soutenir la mise en œuvre des Exigences 2.2 et 2.3. <p>Sur le site web de la CTCPM :</p> <ul style="list-style-type: none"> La Plateforme de Gestion des titres et Opérateurs Miniers en RDC, gérée par la CTCPM, publie le registre des titres et opérateurs miniers, qui inclut des informations détaillées par droit. Ce registre peut être extrait en format Excel exploitable, mais il n'affiche pas la dernière date de mise à jour. 		<p>Divulgation en ligne conforme à la Norme ITIE avec des limitations mineures</p>

Exigences	Inventaire des données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
2.4 - Contrats	<p>Plateformes de publication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Mines, CTCPM, et ITIE-RDC : Accès via la plateforme Resource Contract, administrée par la CTCPM. • Site de l'ITIE-RDC : <ul style="list-style-type: none"> • Liste des licences octroyées depuis 2021 avec liens vers les arrêtés correspondants. • Certains contrats de partenariat, non spécifiés, signés par les entreprises publiques. • Plateforme de Gestion des titres et Opérateurs Miniers (e-mines), gérée par la CTCPM : Publication d'une liste de contrats avec catégorie, type, opérateur, date, durée, commodité, et part de l'État, avec lien vers le contrat. Cette liste n'est pas exhaustive. • Contexte des mises à jour : Suite à la décision de lancer un nouveau projet d'entrepôt de données regroupant "e-mines" et "e-stat", CTCPM a suspendu les mises à jour de certaines informations contextuelles, y compris la divulgation des contrats sur ces plateformes. <p>Contrats et arrêtés disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CAMI : Les arrêtés d'octroi sont systématiquement disponibles et un lien vers ces arrêtés est joint au registre public des titres. • Contrats réglementés (ex. hypothèque, amodiation, mutation) : Ces contrats sont notariés par le CAMI et ne sont opposables aux tiers que s'ils sont notariés. • Contrats non réglementés : Ces contrats, notamment les partenariats ou JV, ne sont pas systématiquement identifiés ni publiés. Ils incluent divers types de contrats signés par les entreprises publiques. • CTCPM : Une circulaire du ministère du PF oblige les entreprises publiques à transmettre les contrats signés à la CTCPM. Toutefois, la pratique et les conclusions de cette étude montrent que cette circulaire n'est pas systématiquement appliquée • Un rapport sur la divulgation des contrats extractifs en RDC a été élaboré et publié en octobre 2021, identifiant des lacunes dans le mécanisme de publication notamment l'absence de mécanisme et de procédure claire et standardisée de publication des contrats. La présente étude confirme ce constat et que l'identification des contrats à publier s'effectue sur les informations issues du rapportage ITIE et celles communiquées par la SC. 	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE

Exigences	Inventaire des données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
Exigence 2.5 - Propriété effective	<p>État actuel de la divulgation sur les plateformes ITIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ITIE-RDC : Plateforme comprenant des informations sur la propriété effective et juridique, basées sur les déclarations des opérateurs dans les Rapports ITIE. Ces informations ne concernent qu'une partie des entreprises et la date de dernière mise à jour n'est pas indiquée. Progiciel T/SL : Onglet sur les propriétaires juridiques et effectifs, mais les informations ne sont pas disponibles pour certains échantillons d'entreprises. CTCPM via e-mines : Publie les informations sur la propriété effective tirées des Rapports ITIE, bien que des détails comme le pays de résidence et le pourcentage de participation soient souvent omis. La divulgation des bénéficiaires effectifs est suspendue en attente du nouveau projet d'entrepôt de données. <p>Cadre légal et avancements récents :</p> <ul style="list-style-type: none"> Juin 2021 : Publication d'une étude par l'ITIE-RDC sur la mise en œuvre de l'Exigence 2.5, recommandant l'établissement d'un cadre légal pour la propriété effective et la création d'un registre public des bénéficiaires effectifs. Décembre 2022 : Promulgation de la Loi n°22/068 contre le blanchiment de capitaux, incluant des dispositions sur l'identification des propriétaires effectifs dans le secteur extractif et au-delà. 	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE

Exigences	Inventaire des données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
Exigence 2.6 - Participation de l'Etat	<p>Situation sur les sites web des entreprises publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence de sites web : Certaines entreprises publiques n'ont pas de site web. Fonctionnalité : Les sites existants ne sont pas tous opérationnels. Divulgation des informations : Les informations divulguées ne sont pas exhaustives ni systématiques. Elles se limitent souvent à des informations sur les partenaires, états financiers, rapports de gestion, et quelques contrats, comme illustré sur le site de la Gécamines. Gécamines : La Gécamines dispose d'un site Web qui se limite à publier quelques contrats avec ses partenaires, les rapports des CAC sur les EF arrêtés au 31/12/2021 et au 31/12/2022 et le rapport annuel de gestion pour l'exercice 2022. <p>Situation sur les sites web des ministères de tutelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ministère du Portefeuille : Pas de site web propre ; cependant, le Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP) offre un accès en ligne non systématique aux EF de Gécamines et des rapports relatives à la gestion et la performance du portefeuille de l'Etat. Ministère des Mines : Aucune information pertinente n'est divulguée. Rapport conjoint Ministère du Portefeuille et Ministère du Budget (septembre 2023) : Publication d'un rapport sur la situation financière consolidée des entreprises publiques pour l'exercice 2021, couvrant les participations de l'État, relations financières entre l'État et les entreprises, transmission des états financiers aux instances de contrôle, et les opinions des commissaires aux comptes. <p>Sur le site web de l'ITIE-RDC :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accessibilité des informations : Informations sur le cadre légal et fiscal, partenariats, états financiers, et chiffres clés disponibles sur le portail des données ouvertes. Mises à jour : Les informations ne sont pas régulièrement mises à jour, et la date de la dernière mise à jour n'est souvent pas indiquée. Études thématiques : ITIE-RDC produit périodiquement des études spécifiques sur la divulgation par les entreprises publiques, couvrant les exercices de 2016 à 2020 avec une étude pour 2021-2022 prévue pour 2024. La dernière étude couvre les années 2019-2020 et identifie les manquements aux exigences. <p>Actions ministérielles et contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Directive du Ministre du Portefeuille (2018) : Les entreprises publiques doivent remettre leurs états financiers à l'ITIE/RDC conformément à la Norme ITIE 2019, avec une publication prévue sur les sites web des entreprises concernées et de l'ITIE. Audits par l'IGF : Depuis 2022, l'Inspection Générale des Finances (IGF) publie des rapports d'audit et de contrôle pour des entreprises comme Gécamines, Cominière, Miba, et Sodimico. 	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE

Exigences	Inventaire des données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
Exigence 3.1 - Exploration	<p>Divulgation dans les rapports ITIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapportage ITIE : Présente un aperçu général des activités de prospection et de recherche dans le secteur minier. <p>Informations disponibles sur les sites gouvernementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Service Géologique National du Congo (SGNC) : Donne des informations sur la prospection, la recherche, les grands projets, ainsi que sur la géologie et la cartographie. Banque Nationale des Données Géologiques (BNDG) : Gérée par le SGNC, cette banque de données vise à fournir des informations cartographiques sur les mines et carrières. Bien que le portail soit conçu pour être une ressource publique, l'accès complet en ligne n'est pas encore disponible, seulement des extraits sont divulgués au public. <p>Limitations des plateformes existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plateforme de la CTCPM : Bien qu'un onglet dédié aux réserves soit prévu, il n'est actuellement pas opérationnel. 	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE
Exigence 3.2 – Production	<p>Sur le site de l'ITIE-RDC :</p> <ul style="list-style-type: none"> Données disponibles : Possibilité de consulter le volume et la valeur de la production ainsi que des exportations minières par entreprise, par minerais et par mois via la plateforme T/SL en ligne. Ces données, qui proviennent des déclarations en ligne des opérateurs dans le cadre du rapportage ITIE, sont toutefois limitées aux informations jusqu'en 2019, et la valeur de production n'est pas systématiquement divulguée. Portail Rapport Assoupli ITIE-RDC : Les données de 2018, 2019, et le 1er semestre de 2020 sur le volume et la valeur de la production et des exportations par entreprise et par produit sont également accessibles. Ces données sont aussi issues de déclarations en ligne par les opérateurs. 	Divulgation en ligne conforme à la Norme ITIE avec des limitations mineures
Exigence 3.3 - Exportations	<p>Sur le site du ministère des Mines et de la CTCPM :</p> <ul style="list-style-type: none"> Publications régulières : Un rapport sur les statistiques minières est publié annuellement, avec le dernier rapport couvrant l'année 2023 disponible en mars 2024. Plateforme e-statmines : Bien que cette plateforme soit conçue pour publier des statistiques trimestrielles sur la production, l'exportation et la vente locale, les données requises ne sont majoritairement pas publiées ni mises à jour régulièrement. Les mises à jour sont suspendues dans l'attente de la mise en œuvre d'un nouveau projet d'entrept de données. Méthodologie de collecte : La CTCPM publie trimestriellement des statistiques basées sur les résultats des travaux de la Commission Interministérielle d'Harmonisation des Statistiques Minières avec la DGDA et le CEEC. Les rapports sont élaborés à partir des rapports d'activités annuels soumis par les opérateurs miniers. <p>Sur le site de la Banque Centrale du Congo (BCC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication annuelle : Le rapport annuel de la BCC, avec le dernier rapport datant de 2022, inclut des statistiques sur 	

Exigences	Inventaire des données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
	<p>les volumes de production et d'exportations minières, détaillées par année et par produit, distinguant les parts revenant aux entreprises publiques et à leurs partenaires. Ces données proviennent également des travaux de la Commission Interministérielle d'Harmonisation des Statistiques Minières.</p>	
	<p>Données manquantes : La plateforme e-statmines ne prévoit pas la publication :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des données sur la production et les exportations par projet. Des sources des volumes et des valeurs de la production ainsi que les méthodes employées pour les calculer <p>Publications et rapports :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport national d'inventaire des gaz à effet de serre : Un rapport est publié en 2022, documentant les émissions nationales de gaz à effet de serre. Ce rapport sert de référence pour évaluer les progrès en matière de réduction des émissions au niveau national. <p>Registre national REDD+ :</p> <ul style="list-style-type: none"> Arrêté Ministériel n° 047/CAB/MIN/EDD/AAN/MML/05/2018 : Cet arrêté prévoit la création d'un Registre national REDD+ destiné à compiler les informations sur les investissements REDD+. Les investissements REDD+ comprennent les activités visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts, augmenter et conserver les stocks de carbone, et promouvoir la gestion durable des forêts. État du Registre : Malgré la législation en place, le Registre national REDD+ n'est pas encore opérationnel. Cette situation limite la capacité de suivi public des contributions et des impacts des activités REDD+ en RDC. 	<p>Non applicable (Nouvelle Exigence encouragée de la Norme 2023)</p>

Exigence 4.1 - Divulgation exhaustive des taxes et des revenus	<p>Situation actuelle de la divulgation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Divulgation limitée au rapports ITIE : Aucune divulgation des recettes issues du secteur minier en dehors du rapport ITIE et du progiciel TSL géré par l'ITIE, qui compile les paiements et les recettes extractives à partir des déclarations des entreprises et des régies financières. <p>Règlementations et obligations de rapportage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Règlement minier : Selon le règlement, les services publics chargés de la collecte des impôts, droits de douane, accises, taxes, droits et redevances doivent transmettre trimestriellement leurs rapports financiers relatifs aux activités minières au ministre des Finances, qui doit les publier dans les quinze jours suivant leur réception. Obligations des sociétés minières : Les sociétés minières et leurs sous-traitants sont requis de publier trimestriellement des rapports sur les paiements effectués aux services publics pour les Entités Territoriales Décentralisées et pour le développement communautaire. <p>Défis et limitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Non-conformité avec les réglementations : Malgré les exigences réglementaires, les rapports financiers des services publics et les états financiers des entreprises du portefeuille ne sont pas publiés sur le site du ministère des Finances. <p>Initiatives en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet C2D : Ce projet vise à digitaliser la chaîne des recettes au niveau central à interconnecter les administrations des recettes (DGI, DGRAD, et DGDA) avec la Banque Centrale du Congo et les Banques Commerciales. L'objectif est de permettre un suivi en temps réel de tous les paiements des droits, impôts, taxes, et redevances effectuées par les assujettis auprès des Banques Commerciales. Ce système est en cours d'implémentation et devrait améliorer la capacité de suivi et de divulgation des paiements. Plus de détails sur le projet sont disponibles en section 4.2.1. 	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE
Exigence 4.2 - Recettes des ventes des parts de production de l'Etat ou autres recettes perçues en nature	<p>Statut de l'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> Non applicable : À ce jour, il n'existe pas de production ou de recettes perçues en nature à divulguer selon les critères ITIE. Cette exigence est donc considérée comme non applicable pour le moment. <p>Contexte et évolutions attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accords de partage de production : Bien que des accords de partage de production aient été signés par des entreprises publiques, les projets concernés sont encore dans la phase d'étude de faisabilité. Ils n'ont pas encore atteint le stade de production, ce qui rend l'exigence de divulgation des recettes en nature non pertinente pour l'instant. 	Non applicable
Exigence 4.3 - Fournitures d'infrastructure s et accords de	<p>Divulgation:</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapports ITIE-RDC 2018-2020 : Ces documents précisent que les accords liés au Projet SICOMINES sont les seuls en RDC qui entrent dans le cadre de l'Exigence 4.3. Ces rapports, ainsi qu'une étude thématique spécifique évaluant la 	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE

troc	<p>mise en œuvre de la convention de collaboration pour le développement du Projet SICOMINES, incluent les informations et les conditions requises par cette exigence. Les accords du projet, y compris les quatre amendements, sont publiés dans ces documents.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspection Générale des Finances : Un rapport sur le contrat chinois (Projet Sicomines) a été publié en novembre 2021, fournissant des détails supplémentaires sur cet accord majeur. • Agence Congolaise des Grands travaux (ACGT) : L'ACGT publie sur son site les rapports annuels qui portent sur les chiffres clés et les performances des programmes d'infrastructures y compris le programme sino-congolais <p>Défis de la divulgation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Site du ministère des Mines : Les données spécifiques liées aux accords du Projet SICOMINES ne sont pas divulguées, ce qui représente une lacune importante en termes de transparence et de conformité ITIE. <p>Gouvernance et suivi des accords :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence de Pilotage, de Coordination et de Suivi des Conventions de Collaboration (APCSC) : <ul style="list-style-type: none"> • Création et rôle : Établie par le Décret n°22/03 du 1er mars 2022, l'APCSC est un établissement public chargé de coordonner et de suivre les conventions de collaboration entre la RDC et les partenaires privés dans les secteurs des infrastructures de base et des ressources naturelles. Elle sert d'interface entre les parties prenantes et prépare les négociations et rencontres. • Implémentation de l'avenant 4 de l'accord Sino-Congolais : L'APCSC est responsable de l'implémentation des engagements révisés, incluant une nouvelle enveloppe de 7 milliards de dollars pour les infrastructures (augmentée par rapport aux 3 milliards initiaux), la propriété à 40% par la RDC de la centrale hydroélectrique de Busanda (contre 25% précédemment), et l'initiation d'audits techniques et financiers pour surveiller les dépenses et l'exploitation des matières premières.
Exigence 4.4 - Recettes provenant du transport	Non applicable
Exigence 4.5 : Transactions liées aux entreprises d'Etat	(Voir Exigence 2.6) (Voir Exigence 4.1 pour les paiements effectués par les EP)

Exigence 4.6 - Paiements infranationaux	<p>Méthodes actuelles divulgation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport ITIE et progiciel TSL : Actuellement, la divulgation des paiements infranationaux repose sur le rapport ITIE et le progiciel TSL, qui collectent et compilent les paiements sur la base des déclarations des entreprises, de la Direction des recettes provinciales et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD). <p>Règlementations et obligations de rapportage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Règlement minier : <ul style="list-style-type: none"> Les services publics responsables de la collecte des impôts, droits de douane, accises, taxes, droits et redevances au niveau national et provincial, ainsi que les entreprises du portefeuille liées à la chaîne de valeur minière, doivent transmettre trimestriellement leurs rapports financiers relatifs aux activités minières au ministre des Finances. Ces rapports doivent être publiés sur son site dans les quinze jours suivant leur réception. Les sociétés minières et leurs sous-traitants sont tenus de publier trimestriellement des rapports détaillant les paiements effectués en faveur des services publics, des ETD, ainsi que pour le développement communautaire. <p>Défis et limitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Non-publication des rapports : Malgré les exigences réglementaires, le site du ministère des Finances ne publie pas les rapports financiers des services publics et les états financiers des entreprises ne sont pas rendus publics. Cela représente une absence significative de divulgation en ligne, compromettant la transparence des paiements infranationaux. 	Absence d'une divulgation en ligne
Exigence 4.7 - Ventilation des données	L'évaluation de cette Exigence a été effectuée pour chacune des autres Exigences (Voir Annexe 3) D'une manière générale, les données divulguées ne sont pas ventilées par Projet.	
Exigence 4.9 - Qualité et assurance des données	L'évaluation de l'exhaustivité des données a été effectuée pour chacune des autres Exigences (Voir Annexe 3) L'évaluation de l'assurance des données a été abordée au niveau de la section 9.3 de la présente étude	

Exigence 4.10 - Coûts des projets	<ul style="list-style-type: none"> Absence de politique spécifique : Actuellement, il n'existe pas de politique gouvernementale spécifique en matière de suivi des coûts des projets miniers. Cette absence indique un manque de cadre structuré pour le suivi systématique des coûts au niveau gouvernemental. Contrôles de l'État : Tout projet minier peut être soumis à un contrôle de l'État, incluant les vérifications fiscales, douanières et de change, en conformité avec la réglementation en vigueur. Les conventions de partenariat mentionnent généralement ces contrôles, affirmant leur importance et leur régularité selon les lois applicables. 	Non applicable (Nouvelle Exigence encouragée de la Norme 2023)
Défis et limitations :		
	Les études de faisabilité ne sont pas disponibles en format digital et ne sont pas accessibles en ligne	
Exigence 5.1 - Répartition des revenus provenant des industries extractives	<p>Divulgation des informations budgétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ministère du Budget : <ul style="list-style-type: none"> Budget Citoyen : Chaque année, le Ministère du Budget publie un document intitulé « Budget Citoyen ». Ce document vise à simplifier et à expliquer les informations budgétaires pour les citoyens qui n'ont pas de connaissances spécialisées en matière de budget. Il résume les principaux chiffres de recettes et de dépenses du budget de l'État, décrit les allocations budgétaires et identifie les différentes sources de mobilisation des ressources publiques. Rapport ITIE : <ul style="list-style-type: none"> Description et affectation des revenus : Le rapport ITIE fournit une description claire de l'affectation des revenus provenant des industries extractives. Il distingue les revenus intégrés au budget de l'État de ceux qui ne sont pas enregistrés dans le budget. Cette distinction se fait en référence à la Loi relative aux Finances Publiques (LOFIP) et à la Loi de finances, qui sont publiées annuellement. Tableau de description des flux : Un tableau détaillant les flux de revenus de l'année 2020 et leur affectation est inclus dans le rapport ITIE et est accessible sur le site web de l'ITIE-RDC. 	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE
Exigence 5.2 - Transferts infranationaux	<p>Publications actuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ministère du Budget : <ul style="list-style-type: none"> Publication annuelle : Le Ministère du Budget publie annuellement un état d'exécution des transferts par province et rubrique. Cependant, cet état n'est pas désagrégé par secteur ni par flux spécifique, ce qui limite la compréhension de la répartition des fonds spécifiques aux industries extractives ou à d'autres secteurs clés. 	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE
Limitations des publications provinciales :		
	<ul style="list-style-type: none"> Administrations Provinciales : 	

-
- **Universalité du budget** : En raison de l'application du principe d'universalité du budget, les informations relatives aux transferts infranationaux publiées par les administrations provinciales ne sont pas détaillées par secteur. Cette pratique standard de regroupement des budgets ne permet pas de tracer spécifiquement les flux liés aux ressources naturelles.

Efforts de l'ITIE-RDC :

- **Étude sur les recettes extractives :**
 - **Publication spécifique** : L'ITIE-RDC a publié en avril 2021 une étude détaillée sur la répartition et l'affectation de la redevance minière et de la rétrocession de 10% des recettes pétrolières de catégorie B aux provinces productrices. Cette étude vise à fournir des informations spécifiques et détaillées qui ne sont pas couvertes dans les publications gouvernementales habituelles.

Exigence 5.3 -
Gestion des
revenus et des
dépenses

Publications du Ministère du Budget :

- **Documents clés disponibles :**
 - **Loi de finances** : Publication de la loi de finances annuelle et des instructions relatives à son élaboration.
 - **Rapports mensuels** : Diffusion des rapports mensuels sur l'exécution budgétaire, fournissant des mises à jour régulières sur la gestion des finances publiques.
 - **Budget Citoyen** : Document résumant les étapes d'élaboration du budget, les principales hypothèses macro-économiques et les chiffres clés, ciblant une audience non spécialisée.
- **Initiatives de performance budgétaire :**
 - **Circulaire 2023** : Détails sur les procédures d'élaboration des documents de performance. À partir de 2024, chaque programme budgétaire sera accompagné d'un Projet Annuel de Performance (PAP) et, après exécution, d'un Rapport Annuel de Performance (RAP) joint au projet de loi de reddition des comptes.

Divulgation en ligne non
conforme aux exigences
ITIE

Informations spécifiques au secteur extractif :

- **Rapport ITIE et annexes** : Le rapport ITIE inclut un tableau de description des flux de revenus de 2020 et de leur affectation, disponible sur le site de l'ITIE-RDC. Toutefois, une description complète de tous les revenus du secteur extractif n'est pas disponible en ligne.
- **Cadre budgétaire à moyen terme** : Publications annuelles incluant des projections des recettes et des dépenses, mais non désagrégées par secteur. Pour le secteur extractif, le cadre mentionne principalement les actions à mener, comme l'interconnexion de l'Administration, des Services des Mines, des Banques commerciales et des Régies financières pour 2024 - 2026.

Exigence 6.1 - Dépenses sociales et environnement ales par entreprise extractive.	<p>Publications actuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport ITIE : <ul style="list-style-type: none"> Dépenses sociales : Les données sur les dépenses sociales sont collectées via un formulaire de déclaration spécifique dans T/SL et proviennent des déclarations en ligne faites par les opérateurs dans le cadre du rapportage ITIE. Cependant, les informations contextuelles ne sont généralement pas disponibles sur T/SL depuis 2020. Dépenses environnementales : Le rapport ITIE ne couvre pas actuellement les dépenses environnementales. Publication des travaux de la commission : La déclaration finale des conclusions des travaux de la commission d'harmonisation de la définition et du référentiel des dépenses sociales est disponible sur le site de l'ITIE-RDC. 	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE
	<p>Suivi local et contrôle des engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> Comité Local de Suivi (CLS) : Au niveau local, le CLS est chargé de suivre et d'évaluer l'exécution des engagements pris en vertu du cahier des charges (Règlement Minier chap. IV, art.13). Ce comité contrôle également les réalisations des infrastructures et services économiques conformément aux chronogrammes établis. Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) et autres : L'ACE, le Fonds National de Promotion et de Service Social (FONPSS) et la Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM) collaborent pour assurer le contrôle du respect des engagements environnementaux pris dans les cahiers des charges (Article 288 bis du code minier). <p>Financement des projets communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Organismes spécialisés : Des comités des organismes spécialisés sont chargés de la gestion de la contribution de 0,3% des revenus des entreprises extractives pour le financement des projets de développement communautaire. 	
	<p>Défis de la divulgation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Manque de rapports publiés : Les premiers rapports de suivi par les structures mentionnées ci-dessus ne sont pas encore publiés, ce qui souligne un problème de conformité avec les exigences de divulgation en ligne de l'ITIE. Les cahiers de charges ne sont pas disponibles en format digital et ne sont pas accessibles en ligne 	

Exigence 6.2 : En réponse à cette Exigence, les parties prenantes ont convenu de la définition et du formulaire de déclaration des dépenses (Voir Exigence 2.6)
Dépenses quasi quasi-budgétaires. La synthèse des décisions prises est publiée sur le site de l'ITIE-RDC.

(Voir Exigence 2.6)

<p>6.3 - Contribution du secteur extractif à l'économie</p>	<p>Publications actuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de Banque Centrale du Congo (BCC) : Contient des données sur le PIB, les recettes de l'État, et les exportations, incluant spécifiquement la contribution du secteur extractif à l'économie nationale. • Rapport ITIE : Présente une analyse détaillée de la contribution du secteur extractif, y compris des données sur l'emploi généré par ce secteur, basées sur les déclarations spécifiques de l'Office National de l'Emploi (ONEM) à l'ITIE. <p>Défis de la divulgation en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Site de l'ONEM : L'onglet statistique est actuellement vide, ce qui signifie qu'il n'y a pas de divulgation en ligne des données sur la contribution du secteur extractif à la création d'emplois par cet organisme. • Rapports de l'Institut National de la Statistique (INS) : Le dernier rapport publié date de 2014, ce qui indique un manque de mises à jour régulières et récentes sur les données économiques globales et sectorielles. • Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM) : Bien que la CTCPM participe à la commission d'élaboration des données macro-économiques, le contenu publié sur son site concernant la contribution du secteur n'est pas accessible. <p>Travaux en cours et lacunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ITIE-RDC : • Couverture des filières : Deux rapports ont été publiés couvrant les filières cuivre-cobalt-zinc et les 3T et Or. Un troisième rapport sur la filière diamant est en cours d'élaboration. • Absence de site web pour la SAEMAPE : Le Service d'Assistance et d'Encadrement des Mines Artisanales et de Petite Echelle (SAEMAPE) n'a pas de site web, ce qui limite l'accès aux informations sur la contribution de ce secteur spécifique. 	<p>Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE</p>
<p>Exigence 6.4 : Impact environnemental et social des activités extractives</p>	<p>Publication actuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports ITIE : Les réglementations régissant les impacts environnementaux et sociaux du secteur extractif sont détaillées dans le rapport ITIE, ainsi que dans un rapport thématique sur l'évaluation des engagements sociaux et environnementaux. • CTCPM et entreprises : Les EIES déposées par les demandeurs sont transmises par le CAMI à la DPEM pour validation et ce en collaboration avec l'ACE et le FONPSS. Toutefois, les synthèses des EIES, des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) ne sont pas publiées par la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM) ni par les entreprises concernées (Article 25 octies du règlement minier). • ACE : L'évaluation et le suivi de l'impact environnemental et social sont assurés par l'ACE. Cependant, les rapports d'évaluation générés par cette agence ne sont pas publiés.(Voir exigence 6.1) 	<p>Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE</p>

Secteur pétrolier

Exigences	Données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
2.1 - Cadre juridique et régime fiscal	<p>Sur le site web de l'ITIE-RDC :</p> <ul style="list-style-type: none"> Textes disponibles : Les textes régissant le cadre légal et fiscal spécifique au secteur pétrolier sont disponibles en format PDF, avec des liens vers le Journal Officiel de la République Démocratique du Congo (JORT). Tableau des flux : Un tableau de description des flux de 2020 est annexé au rapport ITIE et est accessible sur le site. Onglets d'information : <ul style="list-style-type: none"> Types de contrats : Un onglet dédié est fonctionnel. Rôles et responsabilités des agences : L'onglet existe mais le lien est non opérationnel, limitant l'accès à ces informations. Prévention de la corruption : Le site ne fournit pas un aperçu des lois et régulations relatives à la prévention de la corruption, bien que le site de l'APCL (Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption) détaille la stratégie nationale en la matière. Mises à jour : Le site ne spécifie pas la date de la dernière mise à jour des informations juridiques et fiscales, ce qui peut affecter la pertinence des données fournies. <p>Sur le site web du ministère des Hydrocarbures :</p> <ul style="list-style-type: none"> Registre e-hydro : <ul style="list-style-type: none"> Accès : Un onglet "Registre" redirige vers la plateforme "e-hydro", qui fonctionne comme un tableau de bord pour le secteur des hydrocarbures. Contenu du registre : La plateforme se limite à publier les arrêtés interministériels, ne couvrant pas en détail le cadre juridique et le régime fiscal au-delà de ces documents. 	Divulgation en ligne conforme à la Norme ITIE avec des limitations mineures

Exigences	Données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
2.2 - Octroi des licences et des contrats	<p>Divulgation sur le site de l'ITIE-RDC :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport ITIE : Les données requises par l'Exigence 2.2 sont principalement disponibles dans le rapportage ITIE. Procédures et attributions spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> Procédures d'octroi des droits pétroliers : Ces procédures ne sont pas publiées sur le site de l'ITIE-RDC. Arrêtés d'attribution : En janvier 2023, les arrêtés d'attribution de trois blocs gaziers du Lac Kivu ont été publiés. Étude de mise en œuvre : Une étude couvrant la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2020 a été publiée en juillet 2021 pour évaluer l'application des procédures d'octroi des droits miniers et pétroliers et des règles de tenue et de publication des registres ad hoc. <p>Divulgation sur la plateforme e-hydro du ministère des Hydrocarbures :</p> <ul style="list-style-type: none"> Arrêtés interministériels : Publication des arrêtés portant sur les opérations des permis, sans indication de la date de divulgation. Manque de divulgation détaillée : Les arrêtés d'attribution pour les blocs gaziers du Lac Kivu ne sont pas publiés sur cette plateforme. De plus, les critères techniques et financiers utilisés, ainsi que les pratiques réelles pour chaque opération (octroi/transfert) sur les droits et les éventuels écarts par rapport à la réglementation, ne sont pas divulgués. 	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE

Exigences	Données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
2.3 - Registre des licences	<p>Publications sur le site de l'ITIE-RDC :</p> <ul style="list-style-type: none"> Registre des droits pétroliers : <ul style="list-style-type: none"> Contenu du registre : Les informations suivantes sont disponibles en ligne : <ul style="list-style-type: none"> - Nom de l'opérateur et son NIF (Numéro d'Identification Fiscale) - Type de permis et de contrat - Superficie du périmètre - Coordonnées géographiques - Dates de demande et d'octroi du permis, durée de validité - Opérations réalisées au cours de l'année - Matière exploitée - Région d'extraction Progiciel T/SL : <ul style="list-style-type: none"> Accessibilité des informations : Permet de consulter la liste des permis par entreprise avec des informations telles que le titre, la ressource, la superficie, et le lieu. Cependant, ces informations ne sont pas disponibles sur T/SL pour les années postérieures à 2020. <p>Étude sur les procédures d'octroi des droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport de l'état des lieux : Une étude couvrant la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2020 est publiée en juillet 2021 sur le site de l'ITIE-RDC. Cette étude évalue l'application des procédures d'octroi des droits miniers et pétroliers et des règles de tenue et de publication des registres ad hoc. <p>Divulgation sur la plateforme e-hydro du ministère des Hydrocarbures :</p> <ul style="list-style-type: none"> Registre des droits pétroliers et autres ressources : <ul style="list-style-type: none"> Contenu et accès : Le registre, les cartes des bassins sédimentaires et les informations sur les opérateurs pétroliers sont disponibles, mais les liens n'étaient pas opérationnels lors de la consultation, limitant l'accès à ces données. Correspondance avec le site de l'ITIE-RDC : Le registre devrait théoriquement contenir les mêmes informations que celles publiées sur le site de l'ITIE-RDC. 	Divulgation en ligne conforme à la Norme ITIE avec des limitations mineures

Exigences	Données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
2.4 - Contrats	<p>Divulgation sur le site de l'ITIE-RDC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Registre pétrolier : Les conventions et les Contrats de Partage de Production (CPP) sont disponibles et associés au registre pétrolier, permettant une consultation publique. • Rapport thématique : Un rapport dédié à la divulgation des contrats extractifs en RDC a été élaboré et publié en octobre 2021, soulignant les déficits du mécanisme actuel de publication, notamment les lacunes dans la disponibilité et l'accessibilité des contrats notamment l'absence de mécanisme et de procédure claire et standardisée de publication des contrats. La présente étude confirme ce constat et que l'identification des contrats à publier s'effectue sur les informations issues du rapportage ITIE et celles communiquées par la SC.. <p>Divulgation sur la plateforme e-hydro du ministère des Hydrocarbures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contenu disponible : Les conventions, les CPP et les arrêtés interministériels relatifs aux opérations sur les permis sont théoriquement publiés sur cette plateforme. • Problèmes techniques : Au moment de la consultation, les liens vers ces documents n'étaient pas opérationnels, empêchant la vérification des informations publiées. <p>Divulgation sur la plateforme Resource Contracts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des contrats : Les conventions et les contrats sont publiés et peuvent être téléchargés en formats PDF et Word, avec annotations. Cette plateforme offre une accessibilité et une transparence accrues en comparaison avec les sources nationales. 	Divulgation en ligne conforme à la Norme ITIE avec des limitations mineures
Exigence 2.5 - Propriété effective	Voir 2.5 -Secteur minier	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE

Exigences	Données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
Exigence 2.6 - Participation de l'Etat	<p>Divulgation sur les sites web des entreprises et ministères de tutelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sonahydroc : <ul style="list-style-type: none"> Données limitées : Le site offre un aperçu des activités, mais les informations détaillées sur les participations dans l'amont et l'aval pétrolier sont limitées et la majorité des informations requises par les exigences relatives aux entreprises publiques (EP) ne sont pas disponibles. Ministère du Portefeuille : <ul style="list-style-type: none"> Absence de site web : Pas de site web propre ; cependant, le Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP) offre un accès en ligne non systématique aux EF de Sonahydroc et des rapports relatives à la gestion et la performance du portefeuille de l'Etat. Ministère des Hydrocarbures : <ul style="list-style-type: none"> Manque de divulgation : Aucune information pertinente sur les participations de l'Etat n'est divulguée sur le site. Rapport financier consolidé (Ministère du Portefeuille et Ministère du Budget, septembre 2023) : <ul style="list-style-type: none"> Couverture des exigences : Le rapport sur la situation financière des entreprises publiques pour l'exercice 2021 couvre les participations directes et indirectes dans le secteur extractif, les relations financières entre l'Etat et les EP, et l'état de transmission des états financiers aux instances de contrôle. <p>Divulgation sur le site de l'ITIE-RDC :</p> <ul style="list-style-type: none"> Portail des données ouvertes : Inclut le cadre légal et fiscal, partenariats, états financiers, et chiffres des EP. Mises à jour et études thématiques : Bien que des informations soient disponibles, elles ne sont pas régulièrement mises à jour. Des études thématiques couvrant jusqu'à 2020 ont été réalisées, et une nouvelle étude pour 2021-2022 est prévue. <p>Actions réglementaires et de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Directive ministérielle (2018) : Toutes les entreprises du portefeuille de l'Etat doivent soumettre leurs états financiers à l'ITIE/RDC. Inspection Générale des Finances (IGF) : Publie sur son site des rapports d'audit et de contrôle de la gestion de certaines entreprises publiques depuis 2022. 	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE
Exigence 3.1 - Exploration	<ul style="list-style-type: none"> Rapport ITIE : Le rapport ITIE présente un aperçu des activités de prospection et de recherche, s'appuyant sur des données communiquées par le Service Géologique de l'Hydrocarbure (SGH). Ce résumé dans le rapport 	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE

Exigences	Données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
	<p>ITIE fournit des informations clés sur les efforts en cours pour évaluer et développer les ressources minérales et pétrolières.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme e-hydro du ministère des Hydrocarbures : Les données sur les réserves, qui sont cruciales pour évaluer le potentiel minier et pétrolier, ne sont pas publiées sur la plateforme e-hydro. Cela représente une lacune significative en termes de transparence et d'accès à l'information pour les parties prenantes et le public intéressé. 	
Exigence 3.2 – Production	<p>Sur le site de l'ITIE-RDC : Plateforme T/SL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données disponibles : Les données sur le volume et la valeur de la production et des exportations pétrolières par entreprise, par minerais, et par mois sont accessibles. Toutefois, les dernières données disponibles datent de 2019, et la valeur de production n'est pas systématiquement divulguée. 	Divulgation en ligne conforme à la Norme ITIE avec des limitations mineures
Exigence 3.3 - Exportations	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport Assoupli ITIE-RDC : Les données pour 2018, 2019, et le premier semestre de 2020 sur le volume et la valeur de la production et des exportations par entreprise et par filière/produit sont également compilées et publiées sur un portail dédié. <p>Sur le site du ministère des hydrocarbures (e-hydro) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Statistiques trimestrielles : La plateforme e-hydro publie des statistiques trimestrielles sur la production et les exportations. Cependant, les dernières données publiées sont celles de 2021, et il y a des incohérences dans la disponibilité systématique des données. • Bases des données : Les statistiques sont basées sur les déclarations provisoires mensuelles des opérateurs pétroliers, ainsi que sur des déclarations ajustées soumises 60 jours après, conformément à l'Article 22 du règlement des hydrocarbures. <p>Sur le site de la Banque Centrale du Congo (BCC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel : Les statistiques de production et d'exportations pétrolières sont publiées dans le rapport annuel de la BCC, avec le dernier rapport couvrant l'année 2022. <p>Données manquantes : La plateforme e-hydro ne prévoit pas la publication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des données sur la production et les exportations par projet. <p>Des sources des volumes et des valeurs de la production ainsi que les méthodes employées pour les calculer</p>	

Exigences	Données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
Exigence 3.4 - Émissions de gaz à effet de serre	<p>Un rapport national d'inventaire des gaz à effet de serre est publié en 2022</p> <p>Le Registre national REDD+ prévu par l'arrêté Ministériel n° 047/CAB/MIN/EDD/AAN/MML/05/2018, n'est pas opérationnel;</p> <p>Cet arrêté fixe les modalités d'homologation préalable et obligatoire des investissements REDD+ (Investissements REDD+: ensemble d'activités contribuant à la réduction des éléments due à la déforestation et à la dégradation des forêts, à l'augmentation du stock Carbone, à la conservation dudit stock et à la gestion durable des forêts) ainsi que la procédure de mise en place et de gestion du registre national REDD de la République démocratique du Congo (Registre national REDD+: répertoire public constituant la base des données électroniques, destiné à recevoir en ligne toutes les informations sur les investissements REDD+).</p>	Non applicable (Nouvelle Exigence encouragée de la Norme 2023)
Exigence 4.1 - Divulgation exhaustive des taxes et des revenus	Voir 4.1 – Secteur minier	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE
Exigence 4.2 - Recettes des ventes des parts de production de l'État ou autres recettes perçues en nature	<p>Statut de l'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> Non applicable : À ce jour, il n'existe pas de production ou de recettes perçues en nature à divulguer selon les critères ITIE. Cette exigence est donc considérée comme non applicable pour le moment. <p>Contexte et évolutions attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accords de partage de production : Bien que des accords de partage de production aient été signés par des entreprises publiques, les projets concernés sont encore dans la phase de recherche. Ils n'ont pas encore atteint le stade de production, ce qui rend l'exigence de divulgation des recettes en nature non pertinente pour l'instant. 	Non applicable
Exigence 4.3 - Fournitures d'infrastructures et accords de troc	<p>Créée par Décret n°22/03 du 1er mars 2022, l'Agence de Pilotage, de Coordination et de Suivi des Conventions de Collaboration signées entre la RDC et les partenaires privés, en sigle « APCSC » qui est un Etablissement public à caractère administratif et financier, elle a pour rôle d'être l'interface entre les différentes parties et entités intéressées par des projets issus des accords de collaboration ou de coopération en matière d'infrastructures de base et des ressources naturelles, elle prépare les rencontres et/ou négociations entre les parties, et négocie avec les institutions financières pour appuyer la mise en œuvre des projets.</p> <p>Agence Congolaise des Grands travaux (ACGT) : L'ACGT publie sur son site les rapports annuels qui portent sur les chiffres clés et les performances des programmes d'infrastructures</p>	Non applicable

Exigences	Données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
Exigence 4.4 - Recettes provenant du transport	<p>Les recettes provenant du transport en lien avec le pipeline de pétrole provenant de l'Angola sont déclarées unilatéralement par la DGRAD au niveau du TSL dans le cadre du rapportage ITIE</p> <p>La convention portant sur le transport de gazoduc est publiée, elle a été signée en date du 7 octobre 2010 entre la RDC et la société Cabinda Gulf Oil Company Ltd (CABGOC)</p>	Absence d'une divulgation en ligne
Exigence 4.5 : Transactions liées aux entreprises d'Etat	<p>(Voir Exigence 2.6)</p> <p>(Voir Exigence 4.1 pour les paiements effectués par les EP)</p>	(Voir Exigence 2.6)
Exigence 4.6 - Paiements infranationaux	Non Applicable	Non Applicable
Exigence 4.7 - Ventilation des données	<p>L'évaluation de cette Exigence a été effectuée pour chacune des autres Exigences (Voir Annexe 4)</p> <p>D'une manière générale, les données divulguées ne sont pas ventilées par Projet.</p>	
Exigence 4.9 - Qualité et assurance des données	<p>L'évaluation de l'exhaustivité des données a été effectuée pour chacune des autres Exigences (Voir Annexe 4)</p> <p>L'évaluation de l'assurance des données a été abordée au niveau de la section 9.3 de la présente étude</p>	
Exigence 4.10 - Coûts des projets	<ul style="list-style-type: none"> Absence de politique spécifique : Actuellement, il n'existe pas de politique gouvernementale spécifique en matière de suivi des coûts des projets miniers. Cette absence indique un manque de cadre structuré pour le suivi systématique des coûts au niveau gouvernemental. Contrôles de l'État : Tout projet minier peut être soumis à un contrôle de l'État, incluant les vérifications fiscales, douanières et de change, en conformité avec la réglementation en vigueur. Les conventions de partenariat mentionnent généralement ces contrôles, affirmant leur importance et leur régularité selon les lois applicables. 	Non applicable (Nouvelle Exigence encouragée de la Norme 2023)
<p>Défis et limitations :</p> <p>Les études de faisabilité ne sont pas disponibles en format digital et ne sont pas accessibles en ligne</p>		
Exigence 5.1 - Répartition des revenus provenant des industries extractives	Voir 5.1 Secteur minier	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE

Exigences	Données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
Exigence 5.2 - Transferts infranationaux	Voir 5.2 Secteur minier	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE
Exigence 5.3 - Gestion des revenus et des dépenses	Voir 5.3 secteur minier	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE

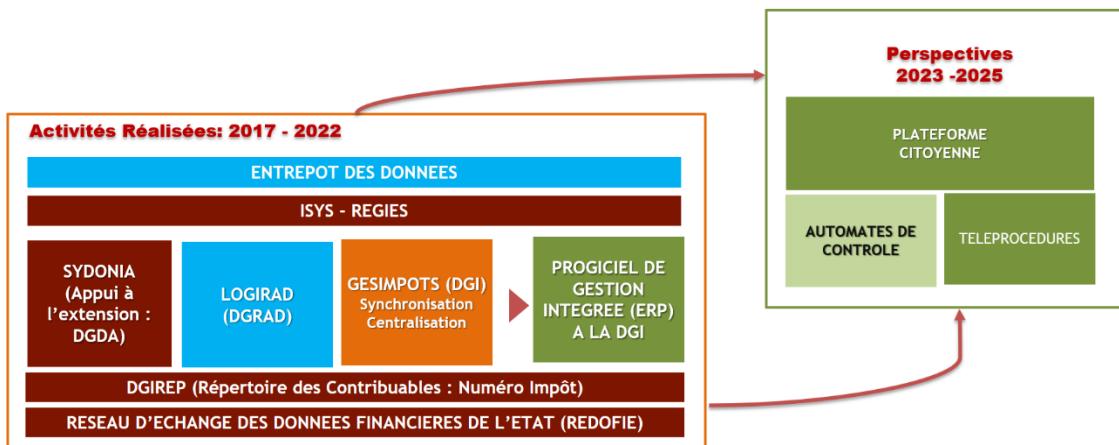
Exigences	Données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
6.1 - Dépenses sociales et environnementales par entreprise extractive.	<p>Publications par l'ITIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Collecte de données : Les données sur les dépenses sociales sont recueillies via un formulaire de déclaration spécifique dans le système T/SL, basées sur les déclarations en ligne effectuées par les opérateurs dans le cadre du rapportage ITIE. Limitations : Les informations contextuelles générales ne sont pas disponibles sur T/SL pour les années postérieures à 2020, et le rapport ITIE n'aborde pas spécifiquement les dépenses environnementales. <p>Publications et études :</p> <ul style="list-style-type: none"> Étude sur les engagements sociaux et environnementaux : L'ITIE-RDC a publié en mars 2023 un rapport spécifique évaluant les engagements sociaux et environnementaux, mettant en lumière les pratiques et les impacts dans ces domaines. Harmonisation des dépenses sociales : La déclaration finale des conclusions des travaux de la commission d'harmonisation de la définition et du référentiel des dépenses sociales est disponible sur le site de l'ITIE-RDC. <p>Suivi et coordination :</p> <ul style="list-style-type: none"> Comité de Concertation du Territoire de Muanda (CCTM) (Arrêté n°006/DBN/CAB/MIN.HYD/2022 du 11 mai 2022) : <ul style="list-style-type: none"> Mission et rôle : Remplaçant le Comité de Concertation et de Développement du Territoire de Moanda (COCODEM), le CCTM coordonne les interventions sociales en faveur des communautés locales. Ce comité est essentiel pour la surveillance des engagements pris par les entités extractives envers les communautés locales. Publication des rapports : Les premiers rapports de suivi par le CCTM ne sont pas encore publiés, indiquant un manque de retour d'information et de transparence dans le suivi des engagements. 	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE
Exigence 6.2 : Dépenses quasi budgétaires	Voir 6.2 Secteur minier	(Voir Exigence 2.6)
6.3 - Contribution du secteur extractif à l'économie	Voir 6.3 Secteur minier	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE

Exigences	Données divulguées/intégrées	Evaluation de l'intégration
Exigence 6.4 : Voir 6.4 Secteur minier Impact environnemental et social des activités extractives		Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE

4.2. Cartographie des supports de traitement et de divulgation des données ITIE

4.2.1. Données financières des régies financières

Graphique : Projet d'informatisation de chaîne des recettes



Source : Projet C2D

1. SYDONIA World

Administration Concernée : DGDA

Objet : Gestion de la liquidation et le recouvrement des recettes douanières.

Chaine de recette couverte : Droits de douane à l'importation et à l'exportation et droits d'accise.

Déploiement/Géographique : National, à l'exception de Bandundu et Equateur.

Flux couverts : Droits de douane à l'importation et à l'exportation détaillées par contribuable, données sur les exportations, informations détaillées sur les exportateurs, destinations, nature, volume et valeur des biens.

2. Logiciel de Gestion électronique du contentieux

Administration Concernée : DGDA

Objet : Gestion des pénalités se rapportant aux redressements douaniers.

Chaine de Recette Couverte : Liquidation et recouvrement des pénalités douanières

Déploiement/Géographique : Kinshasa seulement

Flux couverts : Pénalités douanières détaillées par contribuable

3. LOGIRAD

Administration Concernée : DGRAD

Objet : Gestion de la liquidation des recettes non fiscales revenant au Trésor. Il a été instauré par le décret n° 22/18 du 04 mai 2022 en vue de dématérialiser l'intégralité du processus de collecte des droits, taxes et redevances du pouvoir central. LOGIRAD englobe non seulement la phase de mobilisation des recettes, mais également les étapes de contrôle ainsi que la gestion des litiges administratifs et juridiques.

Chaine de recette couverte : De la taxation par les services d'assiette (constatation et liquidation) jusqu'à l'ordonnancement et recouvrement par la DGRAD. Uniquement les recettes non fiscales du pouvoir central.

Déploiement/Géographique : Depuis janvier 2023, 6 services d'assiette ont basculé à la procédure dématérialisée sur Logirad. Il s'agit des Ministères des Mines, de l'environnement, des hydrocarbures, des Affaires Foncières, des PTNTIC et la DGM et ce, dans les provinces de Bas-Uélé, Haut-Uélé, Haut-Katanga, Haut-Lomami, Kinshasa, Kongo Central, Lualaba, Tanganyika et Tshopo. Couverture progressive : au 1er juillet 2024 bascule pour les mêmes services dans les provinces du grand Kasaï, Maniema et Sud-Kivu pour au 1er janvier 2025, le grand Bandundu et le grand Equateur. Les autres services basculeront au fur et à mesure. Couverture totale prévue fin 2026 pour l'ensemble des services d'assiette (52) sur toute l'étendue de la République. L'implémentation et le déploiement du LOGIRAD bénéficie de l'appui du projet AFD/C2D.

Flux couverts : Pour l'ITIE : Les redevances minières, droits superficiaires et taxes environnementales revenant au Trésor, avec une couverture partielle pour d'autres bénéficiaires.

4. ISYS REGIES

Administration concernée : BCC, Direction du Trésor et de l'Ordonnancement (DTO), la Direction de la Comptabilité Publique (DCP).

Objet : Exécution des paiements des recettes fiscales et douanières et transfert vers le compte du Trésor. Son utilisation a été rendu obligatoire depuis le 1er janvier 2021 par le Décret n°20/019 du 21 août 2020, modifiant et complétant le Décret n°007/2022 relatif au mode de paiement des dettes envers l'Etat et l'arrêté n°18/CAB/MIN/FIN/2020. Isys-Regies apporte la transparence et la traçabilité des paiements des dettes envers l'Etat partant de leur encaissement par les banques et la Caisse Générale d'Epargne du Congo (CADECO) jusqu'à leur versement à la BCC et comptabilisation dans le Compte Général du Trésor.

Chaine de recette couverte : Assure le suivi des encaissements et la comptabilisation dans le Compte Général du Trésor (CGT).

Déploiement/Géographique : National (100%). L'implémentation et le déploiement du ISYS bénéficie de l'appui du projet AFD/C2D.

Flux couverts : Tous les flux de paiement revenant au pouvoir central.

5. GES IMPOTS/ERP

Administration concernée : DGI

Objet : Le logiciel GESIMPOTS a bénéficié d'une centralisation et d'une synchronisation des données dans les services les plus importants : la Direction des Grandes Entreprises (DGE), les centres des impôts de Goma, Kinshasa, Lubumbashi et Matadi. Il gère la liquidation et la gestion des recettes de la DGI. Le logiciel GESIMPOTS a été relayé par ERP-DGI qui va permettre la centralisation des informations de la DGI dans une chaîne des recettes intégrées et l'échange avec les autres régies financières.

Chaine de recette couverte : Gestion intégrale de l'impôt.

Déploiement/Géographique : Pour GES Impôt : DGE, les centres des impôts de Goma, Kinshasa, Lubumbashi et Matadi. Pour l'ERP : Déploiement prévu pour fin 2025. L'implémentation et le déploiement de l'ERP bénéficie de l'appui du projet AFD/C2D.

Flux couverts : Tous les flux de paiement fiscaux revenant au pouvoir central.

6. DGIREP

Administration concernée : DGI

Objet : Le logiciel DGIREP gère le répertoire des contribuables et les numéros d'identification fiscale (NIF). Le NIF, géré par la DGI, est intégré automatiquement dans l'ensemble des logiciels des régies financières.

Chaine de recette couverte : Gestion et fiabilisation de l'assiette fiscale.

Déploiement/Géographique : Dans tous les services opérationnels de la DGI. La version 2 intégrant les empreintes digitales des contribuables personnes physique en cours de développement. L'implémentation et le déploiement de DGIREP bénéficie de l'appui du projet AFD/C2D.

Flux couverts : Tous les flux de paiement revenant au pouvoir central.

7. EDOFIE (Entrepôt de Données Financières de l'Etat) :

Administration concernée : Régies financières

Objet : il s'agit d'un entrepôt des données fiscales. Il permettra à terme i) d'automatiser la centralisation des données des régies financières, ii) de faciliter les échanges des données fiscales et leur recouplement, quasiment en temps réel et, iii) d'améliorer la gouvernance financière par la production des outils et rapports nécessaires à la prise de décisions.

Déploiement/Géographique : Non encore opérationnel. Déploiement prévu pour le premier trimestre 2024. L'implémentation et le déploiement de EDOFIE bénéficie de l'appui du projet AFD/C2D.

Chaine de recette couverte : Les données de liquidations et de recouvrement des flux revenants au pouvoir central avec possibilité d'intégrer d'autres types de données à la demande. Toutefois, l'accès à EDOFIE est réservé seulement aux régies financières.

Flux couverts : Tous les flux revenant au pouvoir central.

8. Plateforme citoyenne

Administration concernée : NA

Objet : Permettre aux citoyens d'accéder facilement aux informations financières du gouvernement, y compris les recettes fiscales, l'exécution du budget en vue de favoriser la responsabilité et la reddition de comptes des autorités publiques.

Déploiement/Géographique : Non opérationnel. Déploiement prévu au premier semestre 2025. L'implémentation et le déploiement de la plateforme bénéficie de l'appui du projet AFD/C2D. Le cahier de charges de la plateforme qui devra puiser ses données dans EDOFIE n'est pas encore établi.

Chaine de recette couverte : Données sur les budgets et sur les recettes.

Flux couverts : Tous les flux revenants au pouvoir central.

4.2.2. Données ITIE

Le pro logiciel TSL

Le logiciel TSL, mis en place par l'ITIE RDC depuis 2015, est une plateforme de télédéclaration utilisée par les entreprises et les agences gouvernementales pour soumettre électroniquement les formulaires de déclaration ITIE.

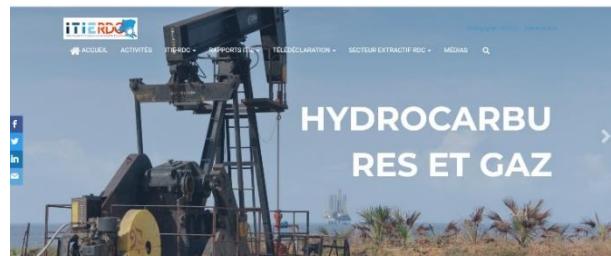
Cette plateforme traite les données financières et contextuelles relatives au secteur extractif et offre diverses fonctionnalités, notamment un suivi de l'état d'avancement des déclarations, la génération de versions PDF des déclarations, le téléversement des déclarations certifiées et la production d'états de synthèse.



La plateforme TSL permet également le rapprochement des données soumises par les entreprises et l'Etat, d'éditer la situation des écarts et d'ajuster les différences identifiées.

Portail ITIE- RDC

Le portail de l'ITIE RDC facilite la publication des informations relatives au secteur extractif. Il est alimenté par le ST-ITIE grâce au téléversement de fichiers de données provenant de la plateforme TSL, selon une fréquence définie par l'ITIE-RDC. Le public et les autres parties prenantes du secteur extractif peuvent consulter les données sous forme de tableaux et de listes. Ces données comprennent principalement des paiements, des informations contextuelles, ainsi que des liens redirigeant vers les conventions, contrats et cadastres associés.



Le public et les autres parties prenantes du secteur extractif peuvent consulter les données représentées par des tableaux et de listes de données.

Les données présentées sur le portail consistent essentiellement de paiements, d'informations contextuelles, et de liens qui redirigent vers les conventions et contrats ainsi que vers les cadastres.

4.2.3. Autres portails de divulgation des données sur le secteur extractif / ITIE

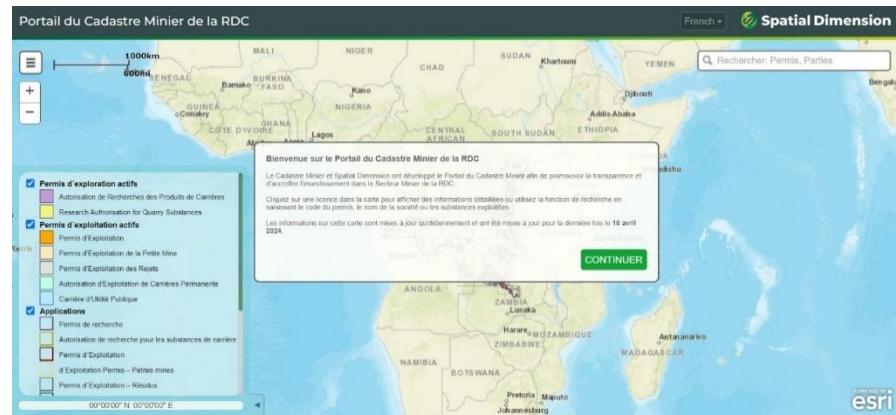
Portail du Cadastre minier

Le CAMI tient sur son site web un portail cartographique dans lequel les utilisateurs peuvent accéder et consulter les informations sur les droits miniers en RDC.

Les données de ce portail sont mises à jour mensuellement à partir du système informatisé de gestion quotidienne interne, le Land folio (ex-Flexicadastre). Ce dernier est mis à jour systématiquement qu'une opération est effectuée.

Le portail cartographique permet d'effectuer la recherche des informations suivantes par permis ou par entreprise :

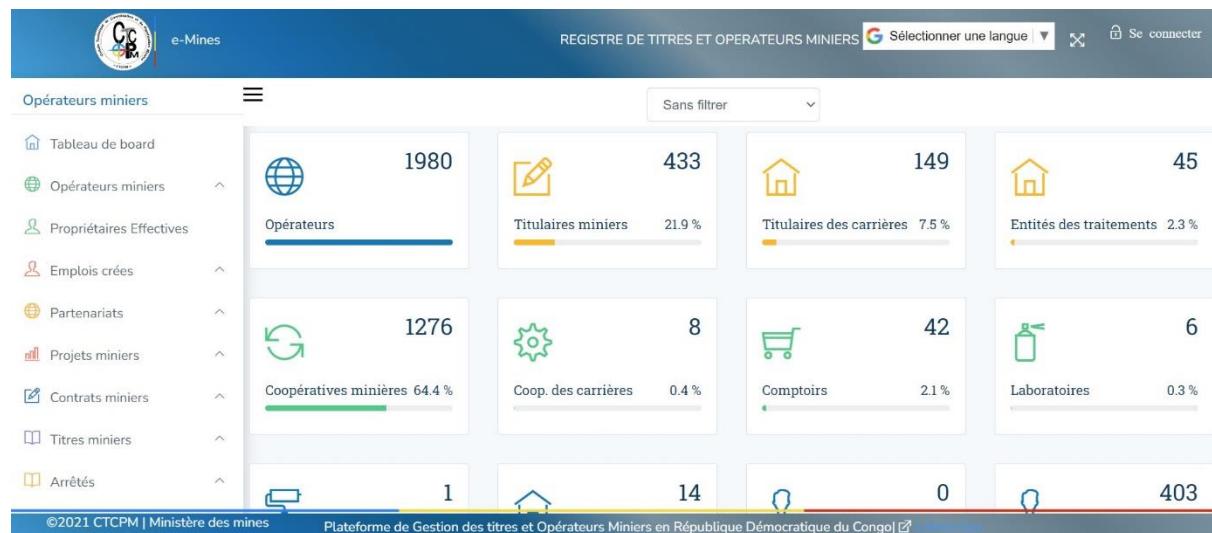
- Le type, le numéro et le statut du permis ;
- La date de demande,
- La date d'octroi ;
- La date d'expiration du permis ;
- La (les) substance(s) couvertes ;
- La province et la localisation ;
- Les coordonnées géographiques ;
- La superficie.



À ce jour, le [site web du CAMI](#) est opérationnel et le portail cartographique des droits miniers est accessible en ligne..

Portail des données sur l'activité minière de la CTCPM (e-Mines/RDC)

La CTCPM tient sur son site web une [plateforme](#) de gestion des titres et opérateurs miniers en RDC intitulée « e-mines ». Cette plateforme correspond à un tableau de bord présentant des données diverses sur l'activité minière notamment des informations générales sur les opérateurs miniers, les projets miniers, le registre des titres miniers, les contrats miniers, les partenaires...



Les informations divulguées sur cette plateforme sont collectées par la CTCPM de diverses sources notamment les rapports d'activité des opérateurs, le registre des titres miniers du CAMI, les contrats signés des EP.

A ce jour, l'accès au [site web de la CTCPM](#) est limité à certains moteurs de recherche. Les utilisateurs peuvent accéder et consulter les informations publiées au niveau de la plateforme e-mines, néanmoins le contenu de certaines de ces informations n'est pas encore complété et/ou mis à jour.

Portail des données sur les statistiques minières de la CTCPM (e-Statmines/RDC)

La CTCPM tient sur son site web une [plateforme](#) de divulgation des statistiques minières en RDC intitulée « e-statmines ». Cette plateforme a été initiée pour répondre spécifiquement aux exigences ITIE en rendant accessibles sous formats de données ouvertes les statistiques minières et suivant le

niveau de désagrégation requis. Telle qu'elle est conçue, la plateforme vise au-delà de la publication des statistiques standards (Production et exportation) pour présenter les évolutions, les prix moyens et des statistiques comparatives.

Les statistiques divulguées sur cette plateforme sont issus des travaux de compilation et de vérification de la Commission Interministérielle d'Harmonisation et de Consolidation des Statistiques Miniers (CIHCS).

Les utilisateurs peuvent consulter et télécharger en PDF et Excel les statistiques disponibles au niveau de la plateforme. Néanmoins, le contenu de la plupart de ces informations n'est pas encore complété et/ou mis à jour.

Resource contracts

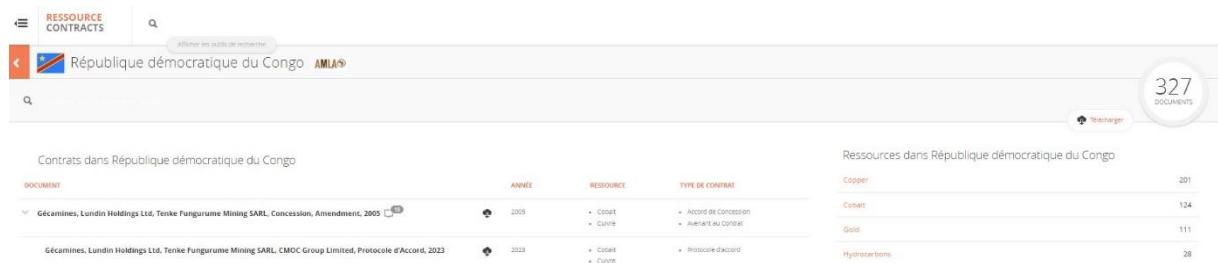
[Resource Contracts](#) est un référentiel des accords pétroliers, gaziers et miniers accessibles au public. Ces accords comprennent les conventions et contrats initiaux, les avenants et les annexes de plus de 100 pays.

Le référentiel propose des résumés en langage simple des principales conditions fiscales, opérationnelles, sociales, environnementales et des droits de l'homme de chaque contrat, ainsi que des outils de recherche et de comparaison.

CTCPM est l'administrateur du référentiel [Resource Contracts en RDC](#). A ce jour, 327 documents contractuels en RDC portant sur plus de 30 ressources sont accessibles en ligne. Pour chaque

document, un résumé en format Excel est téléchargeable renseignant sur plusieurs informations associées à chaque document, notamment :

- la ressource
- le type du document / le type du contrat
- la date de signature du document
- le nom de la société/ partenaire
- le langage du document



The screenshot shows a web-based application for managing mining contracts in the DRC. The top navigation bar includes 'RESSOURCE CONTRACTS', a search bar, and a '327 DOCUMENTS' badge. The main content area is divided into two sections: 'Contrats dans République démocratique du Congo' on the left and 'Ressources dans République démocratique du Congo' on the right. The left section lists contracts with columns for 'DOCUMENT', 'ANNÉE', 'RESSOURCE', and 'TYPE DE CONTRAT'. The right section lists resources with columns for 'RESSOURCE' and '201'. A central search bar at the bottom allows users to search for specific contracts.

DOCUMENT	ANNÉE	RESSOURCE	TYPE DE CONTRAT
Gécamines, Lundin Holdings Ltd, Tenke Fungurume Mining S.A.R.L, Concession, Amendment, 2005	2005	Cobalt Copper Cuvier	Accord de Concession Avenant au Contrat
Gécamines, Lundin Holdings Ltd, Tenke Fungurume Mining S.A.R.L, CMOC Group Limited, Protocole d'Accord, 2023	2023	Cobalt Copper Cuvier	Protocole d'accord

RESSOURCE	201
Cobalt	124
Gold	111
Hydrocarbures	28
Copper	201

Projet d'un entrepôt de données (Data Warehouse) en cours d'implémentation par la CTCPM

Dans le but de renforcer la gouvernance, la transparence et la publication systématique des données du secteur des Mines de la RDC ainsi que la mise en œuvre de la norme ITIE en vertu des textes légaux et réglementaires, la CTCPM a prévu la mise place d'une plateforme Informatique applicative web servant d'un entrepôt de données (Data Warehouse) regroupant les applications e-Mines/RDC, e-Statmines/RDC et DRC Resource contracts ainsi que les cours moyens mensuels des métaux dans une seule et grande application web, dynamique, modulaire et évolutive avec un tableau de bord d'administration entièrement réactif pour les données analytiques des opérateurs miniers.

L'objectif de cette plateforme est de :

- permettre à l'Etat Congolais, à travers la CTCPM d'avoir la souveraineté sur les données du secteur des Mines durant toute leur cycle de vie.
- La concrétisation du Gouvernement Congolais dans la mise en place de la politique d'Intégration du Système de reportage ITIE dans le système Informatique Gouvernemental.
- Mettre en place une plateforme informatique permettant un accès rapide et facile à tout information du secteur des mines de la RDC dans toute sa chaîne de valeur dès l'accès aux actifs miniers jusqu'à la commercialisation et le rapatriement de plus de 60% de revenu de leurs ventes et exportations de chaque opérateur en passant par le cadre légal, l'actionnariat, l'investissements, l'extraction et la production.
- Mettre en place une application web dynamique, modulaire et évolutive avec un tableau de bord d'administration entièrement réactif pour les données analytiques des opérateurs miniers avec l'intégration de data analyst et des API. Ces API serviront pour la réutilisation des données fournis par cet entrepôt de données à d'autres plateformes quelles soient leurs technologies.
- Faire de la CTCPM une vraie banque des données du secteur des mines de la RDC.

A ce jour, le cahier de charge de la nouvelle application est élaboré par les experts de la CTCPM et en attente de validation par les autorités et l'accord de financement par les PTF avant de se lancer dans la phase de l'implémentation.

Portail du ministère des Hydrocarbures

La Ministère des Hydrocarbures tient sur son site web une [plateforme](#) de gestion des titres et opérateurs pétroliers en RDC intitulée « e-hydro ». Cette plateforme correspond à un tableau de bord présentant des données diverses sur l'activité pétrolière notamment des informations générales sur les opérateurs miniers, les projets miniers, le registre des titres pétroliers, les conventions pétrolières et CPP, les partenaires ainsi que des statistiques sur le secteur...



Les informations divulguées sur cette plateforme sont issues de diverses sources notamment les rapports d'activité des opérateurs, le registre des titres miniers géré par le SGH, les contrats signés ...

A ce jour, le site du [Ministère des Hydrocarbures](#) et opérationnel. Les utilisateurs peuvent accéder la plateforme e-hydro néanmoins faute de maintenance, ils ne peuvent pas consulter les informations publiées.

Système du GUCE

Le GUCE dispose d'un système d'exploitation dénommé « NG » utilisé pour l'introduction des données requises des sociétés lors de l'immatriculation ou lors de dépôt inscriptions complémentaires et l'archivage électronique des documents soumis par les entreprises. Néanmoins, le système n'est alimenté que par les données des bureaux connectés du GUCE. Les données des provinces non interconnectées sont tenues et archivés physiquement et ne sont pas saisies dans système NG. Par ailleurs, les administrations en charge des mines et des hydrocarbures n'ont pas accès au système du GUCE.

Le GUCE dispose également d'un [site](#) web sur lequel, les données sur le numéro d'immatriculation et la date d'immatriculation peuvent être consultées. De même la liste des associés peut être consultée moyennant une inscription gratuite sur le site.

5. Obstacles à la divulgation systématique

Cette section identifie, à partir des entretiens réalisés, les obstacles à la divulgation systématique des données ITIE complètes et fiables à travers les systèmes gouvernementaux en RDC. Nous abordons les défis techniques, opérationnels et réglementaires rencontrés par les acteurs clés dans la collecte et l'assurance et la divulgation des données financières. Cette section vise également à proposer des mesures concrètes et des actions nécessaires pour surmonter ces obstacles.

5.1. Identification des obstacles et des contraintes

5.1.1. Direction Générale des Impôts (DGI)

- (i) Manque de codification désagrégée et d'interconnexion avec d'autres Registres**
 - **Type** : Systèmes et Technologique
 - **Entités concernées** : DGI, Autres Régies Financières
 - **Description** : La base de données des contribuables de la DGI est organisée par secteurs d'activité généraux sans codification additionnelle pour identifier les sous-secteurs. De plus, le système de gestion des NIF n'est pas interconnecté avec d'autres registres, comme ceux de cadastres ou d'amodiation.
 - **Impact** : Cette limitation affecte la capacité de désagréger les données pour les rapports ITIE et empêche une consolidation efficace des informations fiscales avec d'autres entités.
 - **Actions nécessaires** : Développer une codification détaillée et assurer l'interconnexion du système de gestion des NIF avec d'autres registres pertinents.
- (ii) Processus d'immatriculation limité et absence d'intégration avec ISYS**
 - **Type** : Opérationnel et Technologique
 - **Entités concernées** : DGI, ISYS REGIES
 - **Description** : Le processus d'immatriculation ne requiert pas la spécification du sous-secteur d'activité. Actuellement, le système de la DGI n'est pas intégré avec ISYS, limitant la synchronisation des données fiscales.
 - **Impact** : Cela entraîne des difficultés dans la traçabilité et la désagrégation des données fiscales, essentielles pour les divulgations ITIE, et génère des écarts entre les données enregistrées dans les systèmes de la DGI et d'ISYS.
 - **Actions Nécessaires** : Réviser le processus d'immatriculation pour inclure des informations plus détaillées sur les activités des contribuables. Travailler sur l'accélération du déploiement de l'ERP et l'intégration du système de la DGI avec ISYS pour une meilleure cohérence des données fiscales.
- (iii) Développement et intégration de la Centrale du Bilan et de l'ERP**
 - **Type** : Technologique
 - **Entités concernées** : DGI, CPCC
 - **Description** : La centrale du bilan est en cours d'intégration avec le système de la DGI. De plus, l'entrepôt de données de la DGI est en phase de développement, dépendant de la finalisation de l'ERP.
 - **Impact** : L'absence d'une intégration complète et d'un entrepôt de données fonctionnel limite la capacité de la DGI à fournir des rapports fiscaux détaillés et fiables pour l'ITIE.

- **Actions nécessaires** : Accélérer l'intégration de la centrale du bilan avec le système de la DGI et finaliser le développement de l'ERP et de l'entrepôt de données. Cela permettrait d'améliorer la collecte, le stockage et l'analyse des données fiscales, essentielles pour les divulgations ITIE.

(iv) Non-Intégration des notions de « Mine » et « Projet minier » dans l'ERP de la DGI

- **Type** : Technologique et Réglementaire
- **Entités concernées** : DGI, Gestion du Cadastre Minier
- **Description** : Malgré l'introduction de la notion de mine distincte et de projet minier d'exploitation distinct dans le code minier 2018, ces éléments ne sont pas intégrés dans l'ERP de la DGI. De plus, il n'y a pas d'interconnexion entre l'ERP de la DGI et le système de gestion du cadastre minier pour faciliter la collecte et la divulgation des données par projet.
- **Impact** : Cette absence d'intégration limite la capacité de la DGI à fournir des données fiscales désagrégées par projet minier, une exigence clé pour les rapports ITIE conformes aux normes internationales de transparence.
- **Actions nécessaires** : Mettre à jour l'ERP de la DGI pour intégrer les notions de mine distincte et de projet minier d'exploitation distinct. Établir une interconnexion entre l'ERP de la DGI et le système de gestion du cadastre minier pour permettre un échange automatique et précis des informations relatives à chaque projet minier. Cette intégration devrait faciliter la collecte et la divulgation des données par projet, conformément aux exigences du code minier 2018 et aux standards ITIE.

5.1.2. Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA)

(i) Interconnexion Incomplète entre SYDONIA et ISYS REGIES

- **Type** : Technique
- **Entités concernées** : DGDA, Banques Commerciales, Banque Centrale du Congo (BCC)
- **Description** : SYDONIA, responsable de la liquidation et du recouvrement des recettes, ne bénéficie pas d'une interconnexion directe avec ISYS REGIES, ce qui génère des incohérences dans les données de paiement. Bien que la liquidation et le recouvrement soient gérés dans SYDONIA, la confirmation du paiement et le transfert des fonds vers le compte du trésor via ISYS REGIES requièrent une double saisie manuelle par les banques, augmentant les risques d'erreurs.
- **Impact** : Cet écart provoque des inexactitudes dans les rapports ITIE, compromettant l'exhaustivité et la fiabilité des données financières.
- **Actions nécessaires** : Établir une interconnexion entre SYDONIA et ISYS REGIES pour automatiser le transfert des données de paiement, minimisant les erreurs manuelles et renforçant la traçabilité des recettes désagrégées par flux et par société.

(ii) Saisie Manuelle et Absence de Digitalisation dans Certaines Provinces

- **Type** : Opérationnel
- **Entités concernées** : DGDA, Provinces de Bandundu et Équateur
- **Description** : Les provinces de Bandundu et Équateur, non interconnectées à SYDONIA et représentant une part mineure des recettes douanières, recourent à la saisie manuelle des données, ce qui retarde la transmission d'informations précises sur les exportations.
- **Impact** : Les défaillances opérationnelles dans ces régions entraînent une sous-estimation des données relatives aux recettes et aux exportations, compromettant la précision nécessaire pour les rapports ITIE.

- **Actions nécessaires** : Implanter la digitalisation et étendre l'utilisation de SYDONIA aux provinces de Bandundu et Équateur afin d'harmoniser la collecte de données sur l'ensemble du territoire.

(iii) Codification Inadéquate pour la Désagrégation des Activités Extractives

- **Type** : Technique
- **Entités Concernées** : DGDA, DGI
- **Description** : La codification actuelle dans le référentiel des contribuables ne permet pas une distinction claire des sous-activités spécifiques au secteur extractif, telles que la sous-traitance ou le commerce. Les API développées pour l'échange électronique de données entre SYDONIA et le système de la DGI ne sont pas encore opérationnelles, ce qui oblige à des échanges manuels.
- **Impact** : L'absence de désagrégation adéquate entrave la production de rapports ITIE détaillés et alignés sur les normes de transparence et de redevabilité du secteur.
- **Actions nécessaires** : Renforcer la codification dans SYDONIA et le référentiel des contribuables pour permettre une identification précise des activités extractives, en s'appuyant sur la nomenclature définie par l'Arrêté ministériel du 02 juillet 2020.

(iv) Gestion Manuelle et Fragmentée des Pénalités Douanières

- **Type** : Opérationnel
- **Entités concernées** : DGDA, Bureaux de Douane, Système de Gestion du Contentieux
- **Description** : À l'exception de Kinshasa, la gestion des pénalités liées aux infractions douanières est manuelle et dispersée parmi divers bureaux de douane, ce qui complique la consolidation des données.
- **Impact** : Cette fragmentation impacte négativement l'intégrité et la complétude des données sur les pénalités, essentielles pour l'exactitude des rapports financiers ITIE.
- **Actions nécessaires** : Centraliser la gestion des pénalités dans un système électronique national intégré à EDOFIE, assurant une meilleure cohérence et traçabilité des données à travers tout le pays.

(v) Absence de Système d'authentification des certificats de la CEEC

- **Type** : Technique
- **Entités concernées** : DGDA, Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification (CEEC)
- **Description** : Le manque d'interconnexion pour l'authentification automatique des certificats émis par la CEEC engendre des doutes quant à la véracité et à la cohérence des valeurs déclarées pour les exportations.
- **Impact** : Cette lacune entrave la possibilité de valider l'exactitude des valeurs d'exportation, ce qui est un élément crucial pour les rapports ITIE.
- **Actions nécessaires** : Créer une interface entre les systèmes de la CEEC et de la DGDA pour authentifier automatiquement les certificats et valider les valeurs déclarées.

(vi) Absence d'API entre la DGDA et les banques commerciales

- **Type** : Technique
- **Entités concernées** : DGDA, Banques Commerciales

- **Description** : Il n'existe pas d'interface de programmation d'applications (API) entre SYDONIA utilisé par la DGDA et les systèmes des banques commerciales, ce qui empêche l'automatisation complète de la saisie des données de recouvrement sur ISYS.
- **Impact** : Cette lacune technique peut conduire à des erreurs de saisie, affectant l'exhaustivité et la fiabilité des données de recouvrement reportées pour l'ITIE.
- **Actions nécessaires** : Développer et implémenter des API entre la DGDA et les banques commerciales pour une saisie automatisée et fiable des informations de recouvrement sur ISYS.

5.1.3. Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation (DGRAD)

(i) Déploiement Partiel de LOGIRAD

- **Type** : Technique et Géographique
- **Entités concernées** : DGRAD, Provinces, ETD
- **Description** : LOGIRAD est actuellement déployé de manière incomplète à travers les provinces, ce qui crée des incohérences dans la gestion des recouvrements pour les taxes et redevances. La généralisation du déploiement du LOGIRAD à toutes provinces est prévue au premier trimestre 2024.
- **Impact** : Les lacunes dans le déploiement empêchent une collecte et un suivi cohérents des recettes, affectant la qualité des données fournies pour l'ITIE.
- **Actions nécessaires** : Accélérer le déploiement intégral de LOGIRAD dans toutes les provinces pour assurer une gestion unifiée des recettes.

(ii) Manque de généralisation des API entre LOGIRAD et les Banques Commerciales

- **Type** : Technique
- **Entités concernées** : DGRAD, Banques Commerciales
- **Description** : Actuellement, seulement certaines banques commerciales disposent d'API intégrées avec LOGIRAD, le système de gestion des recettes de la DGRAD. Cette intégration partielle entraîne une dépendance sur la saisie manuelle des données de recouvrement sur ISYS dans les banques non équipées d'API. Cette situation conduit à des inexactitudes et à des incohérences dans les données enregistrées, particulièrement concernant les recettes générées par diverses taxes et redevances.
- **Impact** : L'absence d'une intégration complète via les API limite l'automatisation et l'exactitude des données enregistrées sur ISYS. Cela augmente significativement le risque d'erreurs manuelles dans la saisie des recouvrements et restreint la capacité à désagréger les données de manière précise, ce qui est essentiel pour les divulgations ITIE.
- **Actions nécessaires** : Poursuivre et étendre le développement des API pour permettre une intégration complète entre LOGIRAD et l'ensemble des banques commerciales. Cette initiative devrait viser l'automatisation totale de la saisie des données de recouvrement sur ISYS, garantissant ainsi une plus grande fiabilité et précision dans la transmission des données financières, conformément aux exigences de l'ITIE.

(iii) Manque de fiabilité de la base de données des contribuables

- **Type** : Technique
- **Entités Concernées** : DGRAD

- **Description** : La base de données des contribuables de la DGRAD se réfère à la base de la DGI qui n'est fiabilisée qu'à 80%, et des doublons de NIF existent pour certaines sociétés.
- **Impact** : Affecte l'exhaustivité et la précision des données de recouvrement et nuit à la capacité la divulgation systématiques de données fiables.
- **Actions nécessaires** : Continuer l'amélioration et la vérification de la base de données pour atteindre une fiabilité de 100% et éliminer les doublons de NIF au niveau de la DGI.

(iv) Restrictions réglementaires limitant l'utilisation de LOGIRAD

- **Type** : Réglementaire
- **Entités concernées** : DGRAD, FOMIN, Provinces, ETD
- **Description** : La réglementation actuelle (Le Décret n° 22/18 du 04 mai 2022) confine l'usage de LOGIRAD au recouvrement des recettes uniquement pour le compte du Trésor national. Ce cadre réglementaire ne permet pas l'utilisation de LOGIRAD pour la gestion des recettes revenant à d'autres entités telles que le FOMIN, les provinces et les ETD. Cette limitation empêche l'utilisation optimale de LOGIRAD pour une gestion unifiée des recettes issues des différentes taxes et redevances dans le secteur des ressources naturelles.
- **Impact** : Cette restriction réglementaire conduit à une fragmentation et à une inefficacité dans le processus de recouvrement des recettes. Elle entraîne également une duplication des efforts et des pertes potentielles de ressources, en raison de l'absence d'une plateforme centralisée capable de gérer de manière exhaustive et transparente les recettes de différentes entités.
- **Actions nécessaires** : Proposer et mettre en œuvre une réforme réglementaire pour étendre l'application de LOGIRAD au-delà des recettes du Trésor. Cela implique l'intégration d'un mécanisme au sein de LOGIRAD qui permettrait une affectation systématique et transparente des montants recouvrés aux différentes entités bénéficiaires. Une telle évolution réglementaire faciliterait la centralisation et la rationalisation du processus de recouvrement et de répartition des recettes, tout en améliorant la traçabilité et la redevabilité dans la gestion des finances publiques.

(v) Absence de désagrégation des données par « projet » dans LOGIRAD

- **Type** : Technique
- **Entités concernées** : DGRAD
- **Description** : LOGIRAD, utilisé par la DGRAD pour la gestion des recettes, intègre actuellement la fonctionnalité de désagrégation par projet uniquement pour le droit superficiaire. Cela signifie que d'autres taxes et redevances importantes, telles que la redevance minière, qui sont également liquidées et recouvrées par projet, ne bénéficient pas de cette capacité de désagrégation. Cette limitation du système réduit la granularité et la spécificité des données disponibles.
- **Impact** : Cette lacune dans LOGIRAD freine la capacité de produire des données désagrégées par projet pour l'ITIE. En l'absence de cette désagrégation, les divulgations par projet ne sera pas possible.
- **Actions nécessaires** : Procéder à une mise à jour majeure de LOGIRAD pour y intégrer une fonctionnalité de désagrégation par projet pour toutes les formes de taxes et de redevances dont la liquidation se fait par projet. Cette amélioration permettrait une divulgation systématique conforme à la norme ITIE, en offrant une vue complète et détaillée des recettes générées par chaque projet.

(vi) Absence d'interconnexion entre LOGIRAD et les Systèmes de certification et de Cadastre

- **Type :** Technique
- **Entités concernées :** DGRAD, Organismes de Certification des Minerais, Gestionnaires des Cadastres Minier et Pétrolier
- **Description :** Il n'existe actuellement aucun projet d'interconnexion entre LOGIRAD et les systèmes responsables de la certification de la valorisation des minerais ainsi que ceux gérant les cadastres minier et pétrolier. Bien qu'une numérisation des certificats dans LOGIRAD soit prévue pour faciliter la validation des liquidations, l'absence d'interconnexion avec les systèmes de cadastre, qui sont dynamiques et sujets à des modifications quotidiennes, pose un défi pour l'automatisation et la précision de la liquidation des droits superficiaires.
- **Impact :** Cette lacune limite l'efficacité et l'exactitude de la liquidation des droits et des taxes, et empêche une gestion intégrée et automatisée des informations relatives aux différentes activités minières et pétrolières. Elle complique également la tâche de maintenir des données à jour et précises désagrégées par projet pour les divulgations ITIE.
- **Actions nécessaires :** Initier des projets d'interconnexion entre LOGIRAD et les systèmes de certification des minerais et de gestion des cadastres. Cela permettrait une intégration et une automatisation des processus de liquidation et une mise à jour en temps réel des données de cadastre, renforçant ainsi l'exactitude et la transparence des informations nécessaires pour l'ITIE.

5.1.4. Projet C2D

(i) Déploiement partiel de LOGIRAD

- **Type :** Technique
- **Entités concernées :** DGRAD, CAMI, Directions Provinciales des Mines, Environnement, Hydrocarbures, Affaires Foncières
- **Description :** LOGIRAD est implanté à 80% et ne couvre pas toutes les entités génératrices de recettes, telles que les ETD, les provinces et le FOMIN notamment en ce concerne les flux liquidés au niveau des administrations centrales.
- **Impact :** Limite la capacité à collecter et consolider les données des recettes générées par ces entités.
- **Actions nécessaires :** Accélérer le déploiement de LOGIRAD pour inclure toutes les entités concernées et assurer une couverture complète des recettes liquidées au niveau des administrations centrales.

(ii) Manque d'harmonisation dans la codification des activités

- **Type :** Technique et Réglementaire
- **Entités concernées :** DGRAD, DGI, DGID, Projet C2D
- **Description :** La codification actuelle ne reflète pas les sous-secteurs d'activité, ce qui est essentiel pour une identification précise des acteurs dans le cadre de l'ITIE.
- **Impact :** Rend difficile la désagrégation des données par activité ou sous-secteur pour les divulgations ITIE.
- **Actions nécessaires :** Harmoniser la codification des activités entre les différentes régies et intégrer les sous-secteurs dans la codification.

(iii) Absence de Données par Projet

- **Type :** Technique

- **Entités concernées** : DGI, DGRAD, Projet C2D
- **Description** : Les systèmes actuels comme LOGIRAD ou l'ERP en cours de déploiement ne prennent pas en compte la notion de projet, essentielle pour les divulgations désagrégées des données ITIE.
- **Impact** : Empêche l'obtention de données détaillées nécessaires pour les divulgations ITIE désagrégés par projet.
- **Actions Nécessaires** : Intégrer la notion de projet dans les systèmes en cours de déploiement et existants, notamment dans LOGIRAD de la DGRAD et l'ERP de la DGI.

(iv) Limitations d'EDOFIE

- **Type** : Technique
- **Entités concernées** : Régies Financières, Projet C2D
- **Description** : EDOFIE, qui assure l'échange automatique des données financières entre les régies financières, n'est pas encore opérationnel.
- **Impact** : Affecte la fluidité et l'efficacité de l'échange de données financières entre les régies, essentiel pour la consolidation et l'analyse des données financières de l'État.
- **Actions nécessaires** : Finaliser et mettre en œuvre EDOFIE pour assurer une interconnexion efficace et fiable entre les systèmes des régies financières.

(v) Intégration limitée du Projet C2D aux besoins ITIE

- **Type** : Stratégique et Technique
- **Entités concernées** : Projet C2D, ITIE
- **Description** : Le projet C2D, bien qu'ambitieux dans son objectif de numérisation de la chaîne de recettes, ne prend pas en compte les exigences spécifiques de l'ITIE, telles que les données non financières et les données par projet.
- **Impact** : Limite la portée et l'efficacité de l'intégration des données ITIE dans les systèmes gouvernementaux.
- **Actions nécessaires** : Adapter et étendre le projet C2D pour intégrer les aspects spécifiques de l'ITIE, notamment les données par projet et les données non financières pertinentes.

(vi) Absence de gouvernance et de stratégie pour l'Entrepôt de Données

- **Type** : Organisationnel
- **Entités concernées** : ministère des Finances, Projet C2D
- **Description** : Il existe un manque de clarté et de structure de gouvernance concernant l'usage et la gestion de l'entrepôt de données centralisé prévu dans le cadre du projet C2D.
- **Impact** : Crée une incertitude quant à la façon dont les données seront recueillies, gérées et utilisées pour les besoins de reporting et de transparence.
- **Actions nécessaires** : Établir une structure de gouvernance claire et une stratégie pour la gestion et l'utilisation de l'entrepôt de données, en veillant à inclure les besoins de l'ITIE.

(vii) Retards dans le déploiement des systèmes et interconnexions

- **Type** : Technique et Opérationnel
- **Entités concernées** : Projet C2D, Régies Financières

- **Description** : Des retards sont observés dans le déploiement des différents systèmes informatiques et leur interconnexion, notamment l'ERP de la DGI et l'entrepôt de données.
- **Impact** : Ralentit l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures et la capacité de produire des rapports financiers fiables et transparents.
- **Actions nécessaires** : Accélérer le déploiement et l'interconnexion des systèmes pour optimiser la chaîne de recettes et améliorer la transparence financière.

5.1.5. Fonds Minier pour les générations futures (FOMIN)

(i) Gestion manuelle des « notes de perception »

- **Type** : Opérationnel
- **Entités Concernées** : FOMIN, Divisions Provinciales des Mines
- **Description** : Le FOMIN établit manuellement les notes de perception pour la redevance minière, ce qui inclut une récupération manuelle des notes de débit des divisions provinciales des mines.
- **Impact** : Cette méthode manuelle augmente les risques d'erreurs, retarde la transmission des données, et limite la précision nécessaire pour la divulgation des données ITIE.
- **Actions Nécessaires** : Automatiser la création et la gestion des notes de perception pour améliorer l'exactitude et la rapidité de la collecte des données.

(ii) Absence d'intégration des informations clés dans les notes de perception

- **Type** : Technique
- **Entités concernées** : FOMIN
- **Description** : Les notes de perception ne contiennent pas systématiquement des informations essentielles comme le NIF, la référence du titre minier ou la localisation précise des projets miniers.
- **Impact** : Manque de données désagrégées par société ou projet, compromettant la transparence et la conformité aux exigences ITIE en matière de désagrégation des données.
- **Actions nécessaires** : Modifier les notes de perception pour inclure systématiquement le NIF et les détails des projets miniers.

(iii) Exclusion du FOMIN des Projets d'Automatisation de la chaîne des recettes

- **Type** : Systémique et Technologique
- **Entités concernées** : FOMIN, Projet ENCORE
- **Description** : Bien que le FOMIN soit en train de développer son propre système pour la gestion des recettes avec un financement propre, il reste actuellement exclu des initiatives globales de numérisation et d'automatisation de la chaîne de recouvrement des recettes de l'Etat, notamment le Projet ENCORE. Cette situation crée un cloisonnement dans le processus de recouvrement et de rapportage, d'autant plus que le système en développement ne prévoit pas encore l'utilisation des API pour l'intégration avec les banques commerciales ni l'intégration systématique des informations essentielles telles que le NIF ou la référence des titres miniers.
- **Impact** : Cette exclusion et le développement parallèle d'un système distinct par le FOMIN peuvent conduire à une redondance dans la perception des redevances minières et limitent l'efficacité de la collecte des données. En conséquence, cela peut affecter négativement la qualité, l'exhaustivité et l'interopérabilité des données requises pour les rapports ITIE.

- **Actions Nécessaires** : Il est crucial d'intégrer le FOMIN dans les initiatives plus larges de numérisation et d'automatisation de la chaîne de recouvrement des recettes, notamment le Projet ENCORE. Parallèlement, le système en développement par le FOMIN devrait être conçu pour être compatible et interconnecté avec les autres systèmes existants, en incluant des API efficaces et en assurant l'intégration des informations clés comme le NIF et la référence des titres miniers. Cette approche coordonnée garantira une meilleure synergie, évitera la duplication des efforts et améliorera l'efficacité globale de la collecte et du traitement des données pour les besoins de la divulgation des données ITIE.

5.1.6. Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes (CTR)

(i) Transmission manuelle des données par les Régies Financières

- **Type** Opérationnel
- **Entités concernées** : CTR, DGI, DGDA, DGRAD
- **Description** : Le CTR est une structure permanente située au sein du ministère des Finances. Elle est chargée de surveiller et d'évaluer les mesures de politique économique, les réformes et la performance en matière de gouvernance économique et institutionnelle. Le CTR collecte les données des régies financières (DGI, DGDA, DGRAD) par correspondance physique et non électronique, ce qui limite la rapidité et la fiabilité de la transmission des données. Le CTR publie des rapports trimestriels sur le recouvrement des recettes fiscales.
- **Impact** : Ce processus manuel peut entraîner des retards et des erreurs dans la consolidation des revenus publiés sur le site du ministère des Finances, affectant ainsi la qualité et l'actualité des rapports ITIE.
- **Actions nécessaires** : Mettre en place un système de transmission électronique pour les données entre les régies financières et le CTR afin d'améliorer l'efficacité, la rapidité et la précision de la consolidation des données.

(ii) Problèmes de qualité des données avec LOGIRAD et DGI

- **Type** : Technique
- **Entités concernées** : CTR, DGRAD, DGI
- **Description** : Le CTR a identifié des problèmes de qualité des données les données communiqués la DGRAD et la DGI.
- **Impact** : Ces problèmes de qualité affectent la précision des données consolidées et publiées, ce qui est crucial pour les divulgations des données ITIE.
- **Actions nécessaires** : Accélérer l'implémentation et la stabilisation des systèmes ERP de la DGI et LOGIRAD de la DGRAD pour assurer une collecte et une transmission de données fiables et précises. Il est également essentiel d'effectuer des contrôles de qualité réguliers sur les données reçues pour garantir leur intégrité avant la publication.

(iii) Manque de prise en compte des sous-secteurs et des connées par « projet »

- **Type** : Structurel
- **Entités concernées** : CTR, Projets d'Informatisation des Régies Financières
- **Description** : Les projets actuels d'informatisation des régies financières, y compris le projet C2D, ne prennent pas en compte la désagrégation des données par sous-secteurs spécifiques (amont, aval, etc.) et par projet.
- **Impact** : Cette lacune limite la capacité du CTR à fournir des données détaillées et désagrégées nécessaires pour une divulgation ITIE complète et précise.

- **Actions nécessaires** : Réviser les cahiers de charges des projets d'informatisation pour inclure la désagrégation des données par sous-secteurs et par projet. Il est également important de travailler en collaboration avec les entités concernées pour s'assurer que les systèmes informatiques soient configurés de manière à recueillir ces informations spécifiques.

(iv) Interconnexion incomplète des systèmes financiers

- **Type** : Technologique
- **Entités concernées** : CTR, Projet C2D, Régies Financières
- **Description** : Bien que le projet C2D prévoie l'interconnexion des systèmes SYDONIA, LOGIRAD, ERP et ISYS REGIES, ainsi que l'intégration avec un entrepôt de données centralisé, ces interconnexions sont toujours en cours et ne sont pas encore pleinement opérationnelles.
- **Impact** : L'absence d'une interconnexion complète limite la capacité du CTR à accéder à des données consolidées et fiables, essentielles pour le recouplement des informations et leur publication accessible au public.
- **Actions nécessaires** : Accélérer le développement et la mise en œuvre des interconnexions entre les différents systèmes pour faciliter un recouplement efficace des données et leur accessibilité publique.

5.1.7. Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM)

(i) Accès non sécurisé aux plateformes e-mines et e-Statmines

- **Type** : Technique
- **Description** : L'accès aux contenus des deux plateformes opérationnelles, e-mines et e-Statmines, n'est pas possible avec certains opérateurs de recherche et affiche un message de problème de sécurité avec d'autres.
- **Impact** : Limitation d'accès aux données publiées sur les deux plateformes.
- **Actions nécessaires** : Garantir une connexion sécurisée pour les deux plateformes ainsi que pour la nouvelle plateforme en cours d'implémentation, en obtenant les certificats nécessaires.

(ii) Plateformes de divulgation des données incomplètes et délais de mise à jour

- **Type** : Technologique et opérationnelle
- **Description** : Les données sur les plateformes e-mines et e-statmines ne sont pas régulièrement mises à jour ni conformes aux exigences de la norme ITIE, avec des informations datant de 2021 sans mise à jour récente. Le cahier de charge de la nouvelle plateforme, visant à regrouper ces plateformes, est en attente de validation avant lancement.
- **Impact** : Non-conformité aux exigences ITIE et retard dans la mise à jour des données pouvant affecter la crédibilité et l'accessibilité des informations.
- **Actions nécessaires** :
 - Accélérer la revue et la validation du cahier de charge pour l'implémentation du nouvel entrepôt de données.

- En attendant, continuer la maintenance et les mises à jour régulières sur les plateformes existantes pour assurer la conformité et l'accessibilité.

(iii) Collecte et partage de données

- **Type** : Réglementaire, opérationnelle et technique
- **Description** : Les modalités de collecte des données par la CTCPM n'ont pas été prédefinies, et les données sont actuellement transmises manuellement entre les structures, ce qui pose des problèmes de sécurité et de fiabilité.
- **Impact** : Retards et erreurs dans la transmission des données.
- **Actions nécessaires** :
 - Adopter un manuel de procédures clair qui définit pour chaque donnée les modalités de sa transmission (structures responsables, délais, format, moyens).
 - Réactiver et sécuriser le réseau local d'interconnexion (Intranet) pour le partage des données entre les différentes structures minières, en assurant la sécurité et la fiabilité de la transmission.

(iv) Non-conformité des rapports d'activité des opérateurs avec les Exigences de la Norme ITIE

- **Type** : Réglementaire et opérationnelle
- **Description** : Les rapports d'activité annuels fournis par les opérateurs miniers, bien qu'obligatoires, ne répondent pas complètement aux exigences de désagrégation des données de la norme ITIE.
- **Impact** : Non-conformité des données ouvertes accessibles aux exigences de la Norme ITIE.
- **Actions nécessaires** :
 - Réviser l'arrêté portant modèle de rapport d'activité à fournir par les opérateurs pour respecter les exigences de la Norme ITIE, en particulier en matière de désagrégation des données et des statistiques minières.

5.1.8. Cadastre Minier (CAMI)

(i) Limitation dans la divulgation des données

- **Type** : Réglementaire
- **Description** : Le CAMI est contraint, par la réglementation actuelle, à divulguer uniquement les données associées au cadastre minier. D'autres types de données (comme les EIES, Coûts des projets...) relèvent de la responsabilité de la CTCPM.
- **Impact** : Cette séparation des rôles limite la capacité à fournir un accès intégré et en ligne à un cadastre minier enrichi incluant une gamme plus large de données pertinentes pour les acteurs du secteur.
- **Actions nécessaires** :
 - Développer et mettre en œuvre une infrastructure numérique permettant une interconnexion entre les systèmes de déclaration du CAMI et les bases de données de la CTCPM. Cette infrastructure facilitera l'accès et la

gestion centralisée des données, améliorant ainsi la transparence et l'efficacité de la divulgation des informations.

- Créer un portail unique ou une interface intégrée qui regroupe les informations du cadastre minier avec d'autres données sectorielles pertinentes, telles que les EIES et les détails des projets miniers. Cela améliorerait l'utilité du cadastre en ligne pour les utilisateurs finaux, notamment les investisseurs, les chercheurs et le public.
- Veiller à ce que toutes les données collectées et divulguées via le système intégré soient conformes aux exigences de la Norme ITIE, en termes de précision, de désagrégation et de mise à jour.

(ii) Candidature en ligne non encore implémenté

- **Type** : Réglementaire et technique
- **Description** : Un système de candidature en ligne est déjà en place au CAMI. Toutefois, la réglementation prévoit le dépôt physique des demandes. De plus, le CAMI fait face à une contrainte technique pour le paramétrage de l'heure d'affichage pour tenir compte des décalages horaires.
- **Impact** : Maintenir le processus de dépôt physique est un obstacle à une procédure plus transparente d'octroi des titres.
- **Actions Nécessaires** : Réviser la réglementation qui favorise la candidature en ligne.

(iii) Absence d'interconnexion entre « TAXATION » et « LOGIRAD »

- **Type** : Technique et Opérationnelle
- **Description** : Les notes de débits sont éditées le système de gestion des recettes « TAXATION » puis saisies manuellement au niveau de « LOGIRAD ».
- **Impact** : L'absence d'interconnexion entre les deux systèmes augmentent le risque d'erreur et de fiabilité des recettes.
- **Actions Nécessaires** : Etablir un système d'interconnexion systématique entre « TAXATION » et « LOGIRAD » permettant d'éviter l'intervention manuelle dans le système de liquidation des recettes.

(iv) Absence d'interconnexion avec le système de gestion des NIF au niveau de la DGI

- **Type de la Contrainte** : Opérationnelle
- **Description** : Le système de gestion du cadastre minier n'est pas interconnecté au système de gestion des NIF de la DGI
- **Impact** : Limitation des recouplements systématiques avec l'identité fiscale au niveau de la DGI
- **Actions Nécessaires** : Etablir une interconnexion entre les deux systèmes

(v) Registre des titres miniers non disponible sous format de données ouvertes

- **Type** : Technique et réglementaire
- **Description** : Le registre des titres miniers n'est pas accessible sous format de données ouvertes. Le CAMI met à la disposition des opérateurs miniers et des organismes scientifiques ces données au format ouvert moyennant un coût de production et des restrictions liées au copyright

- **Impact** : L'absence de registre des droits miniers sous format de données ouvertes ne permet pas d'atteindre les objectifs ultimes de la transparence et de l'accessibilité du public à ces données.
- **Actions nécessaires** : Mise sous format de données ouvertes des informations légales qui concernent les registres des droits miniers et qui sont des informations qui appartiennent déjà au domaine public étant donné qu'elles peuvent être consultées dans le Portail cartographique du CAMI. Cela permettra aux différents utilisateurs d'avoir les listes des droits miniers valides au cours de l'année et non pas des listes arrêtées fin de l'année pour répondre uniquement au besoin du rapportage ITIE.

5.1.9. Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC)

(i) Absence d'interconnexion avec la DGDA

- **Type** : Contrôle
- **Description** : En l'absence d'interconnexion entre les systèmes du CEEC et de la DGDA, les certificats émis par le CEEC sont présentés par les opérateurs manuellement à la Douane lors de l'opération d'exportation.
- **Impact** : Limitation quant à l'exactitude des valeurs des exportations
- **Actions nécessaires** : Accélérer la migration du CEEC et de la DGDA vers la plateforme SEGUCE.

5.1.10. Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)

(i) Limitation dans la collecte des EIES

- **Type de la Contrainte** : Réglementaire et conflictuelle
- **Description** : Le dépôt des EIES sont collectées par l'ACE qui délivre un certificat à l'issue de l'instruction environnementale et sociale. Toutefois, exceptionnellement pour le secteur minier, il a été créé (avant l'ACE) au niveau du ministère des Mines la Direction de Protection de l'Environnement Minier qui continue à collecter ces études.
- **Impact** : Cette situation conflictuelle limite l'intervention de l'ACE dans la validation, le suivi et l'évaluation des EIES dans le secteur minier.
- **Actions nécessaires** : Les ministères des Mines et de l'Environnement sont amenés à clarifier les prérogatives de chacune des structures.

(ii) Suivi manuel des EIES et absence de publication de rapports d'évaluation et de suivi

- **Type** : Informatique et technique
- **Description** : L'évaluation et le suivi de l'impact environnemental et social sont assurés par l'ACE par des missions ponctuelles. Tout ce processus menant à l'élaboration des rapports d'évaluation est géré manuellement. De plus, ces rapports ne sont pas publiés par l'ACE.
- **Impact** : Limitation de l'accès du public aux pratiques suivies pour l'évaluations des EIES (Exigence 6.4 de la Norme ITIE)
- **Actions nécessaires** : Tenir une base de données de suivi des EIES (Etude, certificat, état des lieux des missions d'inspection, rapports d'évaluation..). La présence de cette base assurera également une publication systématique de ces rapports

(iii) Limitation dans les travaux d'évaluation des EIES

- **Type** : Contrôle

- **Description** : Les travaux d'évaluation des EIES de l'ACE se limitent aux critères techniques en négligeant ceux financiers.
- **Impact** : Manque d'assurance dans l'exactitude des dépenses déclarées par les opérateurs
- **Actions nécessaires** : Les structures désignées pour le suivi des engagements sociaux et environnementaux n'étant pas encore opérationnelles, l'ACE doit intégrer le suivi financier dans pratiques d'évaluation

5.1.11. Service d'Assistance et d'Encadrement des Mines Artisanales et de Petite Echelle (SAEMAPE)

(i) Limitation dans la collecte des données

- **Type** : Géographique et technique
- **Description** : Les études menées par l'ITIE-RDC sur le secteur de l'EMAPE ont montré d'importantes disparités entre les données fournies par le SAEMAPE et les autres services de l'administration minière notamment la division des mines et le cadastre des mines. Ces études ont montré également que les données à la disposition de la SAEMAPE ne sont pas exhaustives. Cette situation émane principalement de l'absence de moyens suffisants à la disposition des antennes de la SAEMAPE dans les régions.
- **Impact** : Données du secteur de l'EMAPE non exactes et non exhaustives
- **Actions Nécessaires** : Données la SAEMPAE des moyens humains et financiers nécessaires pour faire face aux difficultés de la collecte et la centralisation des données dans les régions

(ii) Gestion manuelle des données artisanales

- **Type** : Technique
- **Description** : Le processus de collecte, de traitement, de centralisation et de compilation des données artisanales est assuré manuellement par la SAEMAPE. Les études menées par l'ITIE-RDC sur le secteur de l'EMAPE ont montré que certaines données sont disponibles seulement en format « papier ».
- **Impact** : Risque d'erreur dans le traitement et la compilation des données.
- **Actions Nécessaires** : Doter la SAEMAPE d'une base de données de gestion des données au niveau provinciale (Collecte et traitement de données) et au niveau centrale (Centralisation Compilation et divulgation des données).

(iii) Absence de travaux d'harmonisation et de réconciliation des données entre les différentes structures

- **Type** : Réglementaire
- **Description** : Contrairement au secteur industriel, les études menées par l'ITIE-RDC sur le secteur de l'EMAPE ont montré l'absence de travaux d'harmonisation et de réconciliation des données entre les différentes structures et ce malgré les importantes disparités relevées dans les données à la disposition de ces structures.
- **Impact** : Données du secteur de l'EMAPE non exactes et non exhaustives
- **Actions Nécessaires** : Mettre en place une commission d'harmonisation des données qui siège trimestriellement à l'instar du secteur industriel

5.1.12. Secrétariat Général des Hydrocarbures (SGH)

(i) Plateforme « e-hydro » en ligne non entretenue

- **Type** : Technique

- **Description** : Le contenu de la plupart des données divulguées sur la plateforme de gestion des titres et opérateurs pétroliers en RDC « e-hydro » ne peut pas être consulté pour faute de maintenance.

- **Impact** : Absence de données régulièrement accessibles en ligne

- **Actions Nécessaires** : Obtenir les licences et les certificats nécessaires pour rétablir une maintenance régulière de la plateforme « e-hydro »

(ii) Absence de manuel de procédure pour la collecte, la centralisation et la divulgation des données sur l'activité pétrolière

- **Type** : Opérationnelle

- **Description** : Pour l'alimentation de la Plateforme « e-hydro », le ministère des Hydrocarbures n'a pas mis en place une procédure claire pour la transmission, la centralisation des données sur l'activité pétrolière à divulguer à savoir les structures responsables, les délais de transmission, le format des données.

- **Impact** :

- Retard dans la transmission de données
- Transmission des données dans un format inadéquat
- Désengagement des structures dans la transmission des données

- **Actions Nécessaires** : Elaborer un manuel de procédure interne pour chaque donnée les modalités de collecte, de centralisation et de la divulgation.

(iii) Gestion manuelle des titres

- **Type** : Technologique et opérationnelle

- **Description** : Contrairement au secteur minier, le processus d'attribution des blocs pétroliers, de renouvellement, de transfert ou toutes autres opérations sur les titres pétroliers est géré manuellement au niveau du SGH.

- **Impact** : Manque de transparence dans le processus d'attribution des blocs pétroliers. La gestion manuelle est un obstacle également à une divulgation systématique des opérations sur les titres (Exigence 2.2).

- **Actions nécessaires** : Mettre en place un système de gestion informatisé qui permet de gérer toutes les opérations sur les titres en associant les procédures appliquées et les décisions prises. Ce système permettra de visualiser pour les procédures d'appel d'offres toutes les étapes suivies (Candidats, délais de soumission, liste restreinte, critère de sélection)

(iv) Edition manuelle des notes de débits

- **Type** : Technique et Opérationnelle

- **Description** : En l'absence d'un système de gestion des recettes, les notes de débit sont préparées manuellement puis saisies au niveau de LOGIRAD.

- **Impact** : Le processus manuelle de constatation des recettes augmente le risque d'erreur et de fiabilité des recettes.

- **Actions nécessaires** : Se doter d'un système informatisé de gestion des recettes qui permet d'éditer systématiquement les notes de débits. Prévoir d'interconnecter ce système avec LOGIRAD pour éviter également la saisie manuelle des notes débit au niveau de ce dernier.

(v) Absence système de contrôle des données sur les exportations

- **Type** : Contrôle de données
- **Description** : Les statistiques divulguées sur les exportations sont issues de la déclaration des opérateurs pétroliers. La Sonahydroc et la DGDA ont signalé l'absence de contrôle des exportations pétrolières, les autorités se fient aux déclarations des pétroliers.
- **Impact** : L'absence de ce contrôle ne donne pas une assurance sur la fiabilité et l'exhaustivité des recettes issus du secteur mais également celles des statistiques publiées.
- **Actions nécessaires** : Un système de contrôle des opérations des exportations doit être mis en place précisant clairement les prérogatives de chaque autorité de contrôle et le processus de contrôle tout au long du circuit de l'exportation.

5.1.13. Entreprises Publiques (EP)

(i) Absence de site web / Site web non opérationnel

- **Type** : Technologique et technique
- **Description** : Certaines entreprises publiques ne disposent pas de site web. Les sites web des entreprises publiques (qui en disposent) ne sont pas tous opérationnels. La plupart des informations requises par les exigences relatives aux EP ne sont pas divulguées sur les sites web opérationnels. Celles disponibles ne sont pas exhaustives et ne sont pas divulguées de manière systématique.
- **Impact** : Non-respect de la réglementation relative à transparence de l'activité minière (Règlement minier) :
 - Publication trimestrielle des rapports faisant état des paiements opérés en faveur des services publics, des Entités Territoriales Décentralisées ainsi que pour le développement communautaire.
 - Publication annuelle des EF.
- **Actions nécessaires** : Doter les EP de site web / Accélérer l'implémentation des sites web en cours

(ii) Retard dans la préparation et l'approbation des EF et des rapports de gestion

- **Type** : Conformité
- **Description** : L'inventaire des EF des EP publiés à ce jour au niveau des sites de l'ITIE-RDC, du CSP et des EP montre que les plus récents portent sur l'exercice 2021 et ne concernent que 2 EP sur 9. Cette situation s'explique principalement par un retard dans l'arrêté des comptes à soumettre pour certification.

Cette situation entrave aux dispositions réglementaire (OHADA) qui prévoient que les EF et le rapport de gestion doivent être présentés à l'assemblée générale de la société qui doit obligatoirement se tenir dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice.

- **Impact** : Non-respect de la réglementation relative à transparence de l'activité minière (Règlement minier) pour la publication annuelle des EF
- **Actions nécessaires** :
 - Mettre en place un système de suivi régulier pour s'assurer que toutes les EP respectent les délais de clôture et de publication de leurs EF et rapports de gestion. Ce système pourrait inclure des alertes automatiques et des rappels périodiques.

- Fournir une assistance technique pour aider les EP à améliorer leurs processus comptables et de reporting.
- Revue des procédures internes de gestion financière et de reporting pour identifier et éliminer les goulets d'étranglement qui causent des retards.
- Organiser des forums où les gestionnaires des EP peuvent discuter des défis rencontrés dans la préparation des EF et explorer des solutions collaboratives avec les régulateurs, les auditeurs et d'autres parties prenantes.

(iii) Absence de transmission systématique des EF aux autorités de tutelle

- **Type** : Technique
- **Description** : Le rapport de la situation financière consolidées des EP élaboré conjointement par le MPF et le ministère de budget montre que les statistiques de transmission des états financiers et des rapports des commissaires aux comptes aux instances légalement désignées, à savoir la Cour des Comptes, le CSP et le CPCC, font état d'un manque de rigueur de la part de nombreuses entreprises publiques, qui ne transmettent pas à bonne date ces documents légaux pour traitement approprié.

Les EP se limitent à transmettre leur EF certifiés pour le besoin du rapportage ITIE où à la demande des autorités de tutelle et de contrôle. Selon les EP, les autorités de tutelle étant représentées dans les organes statutaires ont accès direct aux EF et au rapport de gestion.

- **Impact** : L'absence d'un mécanisme de transmission et d'accès systémique ne permet pas aux autorités de tutelle et de contrôle de disposer à bonne date des EF et du rapport de gestion et retarde par conséquent les travaux d'évaluation et de contrôle.
- **Actions Nécessaires** : En l'absence de publication systématique des EF sur leurs sites web, un mécanisme de transmission et d'accès aux EF et aux rapports de gestion doit être convenu et appliqué par les différentes parties.

(iv) Absence de contrôle régulier des autorités de contrôle

- **Type** : Réglementaire et contrôle
- **Description** : Le recensement des règlements et des pratiques sous-tendant la fiabilisation des données des EP montre que le contrôle peut être assuré par diverses institutions : Le contrôle parlementaire ; Le contrôle de la Cour des Comptes et Le contrôle de l'Inspection Générale des Finances

Toutefois, ces contrôles ne sont pas menés régulièrement voire inexistant. L'IGF publie depuis 2022 des rapports d'audit et de contrôle de la gestion de certaines

- **Impact** : L'absence de contrôle régulier ne donne pas une assurance sur la fiabilité et l'exhaustivité des données liées à l'activité de l'EP.
- **Actions nécessaires** : Outiller les autorités de contrôle des moyens nécessaires pour la programmation des missions régulières de contrôle.

(v) Absence de suivi et de contrôle des activités des partenaires

- **Type** : Réglementaire et contrôle
- **Description** : Le rapport thématique sur le renforcement des divulgations des entreprises publiques du secteur extractif de la RDC exercices 2019 et 2020 a relevé des manquements dans le suivi par les EP des activités minières de leurs partenaires (JV). Le suivi se limite principalement à la collecte des rapports financiers annuels.
- **Impact** : Manque de transparence des activités minières des partenaires

- **Actions nécessaires :**

- S'assurer que les contrats de partenariats incluent des dispositions relatives au contrôle régulier des EP
- Tenir des rapports périodiques (Trimestriels) d'évaluation des activités des partenaires.

5.1.14. Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP)

(i) Limitation dans la collecte des données des EP non présentes à Kinshasa

- **Type :** Géographique
- **Description :** La revue des publications du CSP sur les situations financières des EP minières montre que l'analyse effectuée n'a pas couvert toutes les entreprises. Parmi les obstacles signalés par le CSP pour la collecte des données des EP est l'absence de représentation de certaines d'entre elles à Kinshasa. Cette situation est en cours de régularisation.
- **Impact :** Absence de données exhaustives sur le portefeuille minier de l'Etat
- **Actions nécessaires :** Bien que cette situation semble être régularisée, le CSP doit prendre les mesures nécessaires pour assurer une couverture géographique de toutes les provinces abritant les activités minières des EP

(ii) Limitation à l'analyse des données annuelles des EP (EF et rapports de gestion)

- **Type :** Réglementaire et opérationnelle
- **Description :** Les travaux d'analyse et de revue de la situation financière des EP par le CSP se limitent aux EF et aux rapports de gestion quand ces derniers sont rendus disponibles. De plus avec le retard dans la certification et la transmission de ces documents, l'analyse et la divulgation des activités des EP peuvent accuser un retard considérable.
- **Impact :** Retard dans la divulgation des données requises liées aux activités des EP.
- **Actions nécessaires :** Etendre les travaux du CSP aux situations intermédiaires (Trimestrielles / Semestrielles) provisoires (non encore certifiées) des EP.

(iii) Gestion manuelle du portefeuille de l'Etat

- **Type de la Contrainte :** Technologique
- **Description :** La gestion du portefeuille de l'Etat au sein du MPF et du CSP est gérée manuellement sur Excel depuis la collecte, passant par le traitement et jusqu'à la divulgation des données.
- **Impact :**
 - Les données sur le patrimoine de l'Etat ne sont pas archivées d'une manière sécurisée
 - Absence de traçabilité et de suivi comparatif de l'évaluation du patrimoine de l'Etat et de la situation financière des EP.
- **Actions Nécessaires :** Doter le MPF/CSP d'un système informatisé pour la gestion des données des EP et des opérations portant sur le patrimoine de l'Etat

(iv) Absence de procédure prédéfinies pour les modalités de collecte, de traitement et de divulgation

- **Type :** Réglementaire et technique
- **Description :** La collecte des données et les échanges avec les EP est un processus aléatoire qui ne se base pas sur des procédures et des programmations prédéfinies.

- **Impact :**
 - Retard dans la transmission de données
 - Transmission des données dans un format inadéquat
 - **Actions nécessaires :** Accompagner les textes réglementaires qui prévoient la représentation du ministère de tutelle dans les EP par un manuel de procédure définissant clairement les modalités de transmission des données requises des EP au MPF/CSP (Délais, format, moyen...)
- (v) **Absence de mécanisme d'échange systématique avec le CAMI (Transformation des PR en PE).**
- **Type :** Réglementaire et technique
 - **Description :** Dans le rapport de l'Etat actionnaire publié par le CSP, il est fait état des participations directes et indirectes de l'Etat. Cette situation n'est pas mise à jour systématiquement. En effet, la situation affiche un % de participation de 5% au lieu de 10% dans certaines entreprises alors que l'opération de transformation du PR en PE est actée au niveau du CAMI sans pour autant qu'elle soit communiquée à temps au MPF/CSP.
 - **Impact :**
 - Situation erronée des participations directes de l'Etat.
 - Impact sur le suivi des revenus (Dividendes) issues de ces participations.
 - **Actions nécessaires :** Bien qu'une commission d'harmonisation ait été instituée entre les deux ministères, un mécanisme d'échange systématique de l'information sur la transformation de permis doit être mis en place pour garantir un suivi en temps réel des participations de l'Etat. Ce mécanisme peut inclure la participation du MPF dans le processus de transformation des permis.

5.1.15. Guichet Unique de création des entreprises (GUCE)

(i) Couverture géographique limitée

- **Type:** Géographique, Technique
- **Entités concernées :** GUCE, Tribunaux de Commerce
- **Description :** Le GUCE est présent dans seulement 9 des 26 provinces, ce qui signifie que dans les provinces non couvertes, les formalités d'immatriculation se font à travers les tribunaux de commerce, dont certains ne sont pas interconnectés avec le système du GUCE.
- **Impact :** Cette couverture limitée affecte la collecte uniforme des données sur la propriété légale des entreprises, notamment dans le secteur des ressources naturelles, ce qui est crucial pour les divulgations ITIE.
- **Actions nécessaires :** Étendre la présence du GUCE dans toutes les provinces et assurer l'interconnexion avec les tribunaux de commerce pour une collecte de données cohérente et exhaustive.

(ii) Absence d'intégration avec la DGI

- **Type :** Systémique et Technologique
- **Entités concernées :** GUCE, DGI
- **Description :** Bien que prévue, l'interconnexion entre le GUCE et la DGI n'est pas encore opérationnelle. Cette absence d'intégration empêche une divulgation des données collectées par le GUCE pour les besoins de l'ITIE.

- **Impact** : L'absence d'intégration avec la DGI limite la capacité du GUCE à contribuer aux divulgations ITIE, en particulier concernant la propriété légale et effective des entreprises du secteur des ressources naturelles.
- **Actions nécessaires** : Accélérer l'intégration entre le GUCE et la DGI pour permettre une divulgation systématique des données dans le cadre de l'ITIE.

(iii) Limitations de la plateforme en ligne

- **Type** : Technologique
- **Entités concernées** : GUCE
- **Description** : La plateforme en ligne du GUCE, bien qu'accessible au public, ne dispose pas d'un moteur de recherche permettant l'accès aux données des propriétés juridiques des sociétés. De plus, certaines informations essentielles ne sont pas disponibles en ligne.
- **Impact** : Cette limitation technologique réduit la transparence et l'accessibilité des informations importantes sur les entreprises, particulièrement celles opérant dans le secteur des ressources naturelles.
- **Actions nécessaires** : Améliorer la plateforme en ligne du GUCE pour inclure un moteur de recherche efficace et rendre accessible au public une gamme plus large d'informations sur les entreprises notamment celles se rapportant à la propriété juridique et les pourcentages de participations.

(iv) Non-utilisation de l'Identifiant National Unique

- **Type** : Réglementaire et Opérationnel
- **Entités Concernées** : GUCE
- **Description** : Malgré les recommandations de l'arrêté ministériel pour l'attribution d'un identifiant national unique aux entités économiques, cette pratique n'est pas encore pleinement mise en œuvre par le GUCE.
- **Impact** : Le non-usage de l'identifiant national unique rend difficile la traçabilité et la consolidation des données sur les entités économiques, y compris celles dans le secteur extractif, pour les besoins de l'ITIE.
- **Actions nécessaires** : Mettre en œuvre l'utilisation systématique de l'identifiant national unique pour toutes les entités économiques enregistrées via le GUCE. Cela permettrait d'assurer une meilleure traçabilité et consolidation des informations pour une divulgation transparente et conforme à la Norme ITIE.

(v) Non Implication du GUCE dans la réforme réglementaire sur le Bénéficiaire Effectif et absence de Registre des Bénéficiaires Effectifs

- **Type** : Réglementaire et Opérationnel
- **Entités concernées** : GUCE, Gouvernement RDC
- **Description** : Le GUCE n'a pas été impliqué de manière significative dans la réforme réglementaire concernant la divulgation des bénéficiaires effectifs, malgré sa désignation comme structure en charge de la gestion de ces données. De plus, l'absence d'un registre spécifique des bénéficiaires effectifs et des textes d'application retardent l'établissement d'un système de divulgation.
- **Impact** : Cette situation entrave la capacité du GUCE à jouer un rôle clé dans la collecte et la divulgation des informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises, particulièrement dans le secteur des ressources naturelles, ce qui est essentiel pour la divulgation des données ITIE.

- **Actions nécessaires** : Engager le GUCE activement dans le processus de réforme réglementaire et accélérer l'élaboration des textes d'application pour la mise en place d'un registre des bénéficiaires effectifs. Cette implication devrait également inclure des formations et des sensibilisations sur les exigences ITIE relatives à la divulgation des bénéficiaires effectifs.

5.1.16. Les Provinces

❖ Directions des Recettes du Haut-Katanga (DRHKAT) et du Lualaba (DIRLU)

- **Contrainte** : Technique et opérationnelle
- **Description** :

Manque d'interconnexion des sites : Les différents sites ne sont pas interconnectés, ce qui limite la circulation fluide des données entre eux. Cela entraîne des retards dans la transmission des informations et une fragmentation des données.

Intégration manuelle des données : Les données sont principalement saisies manuellement et importées dans le système, ce qui augmente les risques d'erreurs et de doublons. Ce processus fastidieux et chronophage nuit à l'efficacité opérationnelle de la direction.

Flux de données et processus non intégrés : Les flux de données et les processus opérationnels ne sont pas totalement intégrés, ce qui crée des silos d'information et des obstacles à la collaboration entre les différents services. Cette fragmentation entrave la cohérence et la fiabilité des données.

Collecte manuelle des données : Les données sont collectées manuellement, souvent sur des supports papier ou des fichiers Excel, ce qui rend le processus sujet aux erreurs et aux retards. Cette approche archaïque nuit à la qualité et à l'actualité des données disponibles.

Partage limité de l'information : Les mécanismes de partage de l'information entre les différents services sont peu développés. Il en résulte un cloisonnement des données et une communication inefficace, ce qui nuit à la prise de décision et à la coordination des activités.

Infrastructures et matériels obsolètes : Les infrastructures et matériels informatiques ne sont pas régulièrement renouvelés, et l'alimentation électrique n'est pas toujours stable. Cette instabilité du système informatique compromet la disponibilité et l'intégrité des données, et nuit à la performance globale.

- **Impact** :

Ces contraintes techniques et opérationnelles ont un impact significatif sur les activités de la Direction des recettes :

- Les données collectées sont souvent incomplètes, inexactes ou obsolètes, ce qui rend difficile la prise de décision éclairée.
- Les processus opérationnels sont ralentis en raison des inefficiences dans la collecte, la saisie et le partage des données.
- La coordination entre les différents services est entravée, ce qui nuit à la collaboration et à la cohérence des données.
- La fiabilité et la disponibilité des données sont compromises en raison de l'obsolescence des infrastructures et du manque d'alimentation électrique stable.

- **Actions nécessaires** :

Pour surmonter ces défis, il est impératif de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Finaliser la mise à niveau du système d'information pour le rendre plus intégrant, efficient et sécurisé.
- Développer des processus de collecte des données automatisés et standardisés pour réduire les erreurs et les retards.
- Mettre en place des mécanismes de partage de l'information plus efficaces, en utilisant des outils numériques pour faciliter la collaboration entre les services.
- Investir dans le renouvellement des infrastructures et des matériels informatiques pour assurer la stabilité et la performance du système.
- Former le personnel à l'utilisation des nouveaux outils et processus, et encourager une culture de partage et de collaboration au sein de la direction.

❖ **Direction Provinciale des Mines du Haut-Katanga et du Lualaba**

- **Type** : Contrôle des données
- **Description** : La gestion quasi manuelle des données entraîne des erreurs de calcul et une perte de temps pour les rectifications. Les erreurs concernent principalement les données sur la production minière, les tonnages extraits et les taux de fiscalité à appliquer. De plus, la collecte et le stockage des données se font sur des supports non conformes aux standards, tels que des fichiers Excel isolés et des documents papier.
- **Impact** : Les données comportent des erreurs, ce qui fausse les statistiques et rend les informations moins fiables et souvent obsolètes.
- **Actions nécessaires** :
 - Renforcer le Bureau Informatique pour disposer d'un système d'information exhaustif et intégré.
 - Mettre en place une plateforme informatique fiable et sécurisée pour le stockage des données, en assurant la formation du personnel pour une utilisation adéquate du système.
 - Moderniser l'infrastructure TIC en développant des solutions de saisie et de traitement des données automatisées.
 - Mettre en place un système de gestion documentaire numérique pour faciliter le partage et l'accès aux données.

5.1.17. Cour des Comptes

(i) Qualité des données des ETD

- **Type** : Contrôle des données
- **Description** : Les données financières des ETD présentent des lacunes en termes de qualité, d'exactitude et d'exhaustivité, ce qui rend difficile leur utilisation pour la consolidation budgétaire.
- **Impact** : Compromet la fiabilité et l'intégrité des données divulguées et entrave la consolidation des données.
- **Actions nécessaires** :
 - Mettre en place des normes comptables claires et des procédures de collecte de données pour les ETD.
 - Former le personnel des ETD à la collecte et à la saisie de données financières de haute qualité.
 - Mettre en œuvre des mécanismes de contrôle de la qualité des données au niveau des ETD.

(ii) Absence de comptabilité en bonne et due forme au niveau des ETD

- **Type :** Contrôle des données
- **Description :** Plusieurs ETD ne tiennent pas de comptabilité en bonne et due forme, ce qui rend difficile le suivi précis de leurs finances et la divulgation de données fiables.
- **Impact :** Limite la transparence et la traçabilité des revenus.
- **Actions nécessaires :**
 - Mettre en place des systèmes de comptabilité adéquats au niveau des ETD.
 - Former le personnel des ETD à la comptabilité financière.

(iii) Accords non conformes des ETD

- **Type :** Conformité
- **Description :** Certains accords signés par les ETD ne sont pas conformes aux dispositions réglementaires, notamment en ce qui concerne la répartition de la redevance superficiaire.
- **Impact :** complexité et incohérences dans les divulgations des transferts infranationaux.
- **Actions nécessaires :**
 - Réviser les accords existants pour les rendre conformes à la réglementation.
 - Superviser la mise en œuvre correcte des accords conformes.

(iv) Absence de consolidation du Budget Provincial

- **Type :** Contrôle des données
- **Description :** La consolidation du budget provincial (des ETD) n'est pas encore effectuée, les données ne pouvant être obtenues qu'à travers les ETD individuellement.
- **Impact :** Limite les options d'une divulgation centralisée et la capacité de suivre les finances provinciales de manière globale et efficace.
- **Actions nécessaires :**
 - Mettre en place un système de consolidation budgétaire provincial.
 - Établir des mécanismes de collecte de données consolidées au niveau provincial.

(v) Contrôle Basé sur les Relevés Bancaires des ETD

- **Type :** Contrôle des données
- **Description :** En l'absence d'une comptabilité au niveau des provinces, le contrôle se fait dans la pratique sur la base des relevés bancaires des ETD.
- **Impact :** Réduit la précision et la fiabilité du contrôle des finances provinciales et entrave tout processus de divulgation systématique
- **Actions nécessaires :**
 - Mettre en place des systèmes de comptabilité au niveau provincial permettant l'identification des revenus extractifs et forestiers.
 - Établir des procédures de contrôle plus rigoureuses.

(vi) Inaccessibilité de certains ETD

- **Type :** Accessibilité et contrôle des Données

- **Description** : La Cour des comptes fait face à des difficultés pour accéder à certains ETD situés dans des zones difficiles d'accès.
- **Impact** : Entrave le processus de contrôle et d'audit des revenus.
- **Actions nécessaires :**
 - Mettre en place des procédures et des protocoles pour la vérification à distance des ETD
 - Accélérer les processus de consolidation budgétaire des ETD.

(vii) Absence de certification des comptes

- **Type** : Contrôle des données
- **Description** : La certification des comptes n'est pas actuellement réalisée en raison du non-déploiement de la comptabilité générale intégrant l'application du principe de la constatation des droits constatés et la règle de la partie double. Le COREF est en charge de mener cette réforme.
- **Impact** : Limite la fiabilité et la crédibilité des comptes publics.
- **Actions Nécessaires :**
 - Accélérer le déploiement de la comptabilité générale conforme aux normes internationales.
 - Mettre en œuvre la certification des comptes de l'Etat par la Cour des Comptes.

5.2 Identification des actions et des besoins

Cette section fournit une analyse visant à identifier les actions nécessaires à lever les obstacles et contraintes existants dans la divulgation systématique des données. Le tableau suivant offre un aperçu des actions spécifiques requises pour chaque structure consultée, abordant directement les défis identifiés et les time frames associés à chaque action.

❖ Actions nécessaires pour lever les obstacles et contraintes

Structure	Actions (*)	Obstacles/Contraintes identifiés	Calendrier estimatif
Au niveau centrale			
DGI	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une codification détaillée pour le secteur extractif - Assurer l'interconnexion avec les autres systèmes gouvernementaux (ISYS, LOGIRAD, SYDONIA...) - Accélérer le déploiement de l'ERP et de la centrale des bilans - Mettre à jour le cahier des charges de l'ERP de la DGI pour intégrer les notions de mine distincte et de projet minier d'exploitation distinct 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de codification spécifique pour les activités extractives - Systèmes disparates sans interopérabilité efficace - Central de bilan non déployée - Non prise en compte de notion de mine/projet distinct introduit par le Code minier de 2018 	6-12 mois
DGRAD	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le déploiement intégral de LOGIRAD - Harmoniser la codification des activités avec la DGI - Etendre le développement des API pour permettre une intégration complète entre LOGIRAD et l'ensemble des banques commerciales - Accélérer l'interfaçage entre LOGIRAD et ISYS - Finaliser la fiabilisation de la base de données des contribuables - Revoir le Décret n° 22/18 du 04 mai 2022) pour inclure les provinces, les ETD et le FOMIN. - Intégrer dans LOGIRAD une fonctionnalité de désagrégation par projet pour toutes les formes de taxes et de redevances dont la liquidation se fait par projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement partiel et incohérences dans la gestion des recouvrements - Codifications non unifiées entre les régies financières - Utilisation d'API non généralisée - Absence d'interconnexion entre LOGIRAD et ISYS - Fiabilité des données des contribuables - Limitation réglementaire sur l'utilisation du LOGIRAD - Non prise en compte de la notion de projet dans LOGIRAD - Absence d'interconnexion entre LOGIRAD et les systèmes de certification et de cadastre 	12-24 mois
DGDA	<ul style="list-style-type: none"> - Établir une interconnexion complète entre SYDONIA et ISYS REGIES - Digitaliser et étendre l'utilisation de SYDONIA à toutes les provinces - Renforcer la codification dans SYDONIA en s'appuyant sur la nomenclature définie par l'Arrêté ministériel du 02 juillet 2020 - Centraliser la gestion des pénalités dans un système intégré à EDOFIE - Créer une interface entre les systèmes de la CEEC et de la DGDA - Développer et implémenter des API 	<ul style="list-style-type: none"> - Interconnexion incomplète et utilisation limitée de SYDONIA - Saisie manuelle et absence de digitalisation dans certaines provinces - Codification inadéquate des sous activités dans le secteur extractif - Gestion manuelle et fragmentée des pénalités douanières - Absence de système d'authentification des certificats délivrés par la CEEC - Absence d'API entre la DGDA et les Banques commerciales 	16-12 mois

Structure	Actions (*)	Obstacles/Contraintes identifiés	Calendrier estimatif
	entre la DGDA et les banques commerciales - Initier des projets d'interconnexion entre LOGIRAD et les systèmes de certification des minerais et de gestion des cadastres		
C2D	- Intégrer les exigences de divulgation de l'ITIE dans le projet (données par projet et données non financières) - Assurer une interconnexion efficace entre tous les systèmes financiers et de gestion des recettes - Accélérer l'harmonisation des codifications des activités tout en intégrant les sous-secteurs pertinents pour le secteur extractif. - Accélérer le déploiement intégral des systèmes des régies - Etablir une structure de gouvernance claire et une stratégie pour la gestion et l'utilisation de l'entrepôt de données	- Besoins de divulgation spécifiques de l'ITIE non pleinement intégrés - Manque d'Harmonisation dans la Codification des Activités - Retards dans le Déploiement des Systèmes et Interconnexions - Absence de gouvernance et de stratégie pour l'entrepôt des données	6-18 mois
Fonds Minier (FOMIN)	- Automatiser la création et la gestion des notes de perception - Intégrer le FOMIN dans les initiatives globales de numérisation et d'automatisation des régies financières - Inclure dans les notes de perception les informations sur le NIF et l'identifiant du projet/permis	- Gestion manuelle des notes de perception - Exclusion des initiatives de numérisation - Absence d'informations clés dans les notes de perception	12-18 mois
CTR	- Développer un système de transmission électronique des données financières - Améliorer la qualité des données en collaboration avec LOGIRAD et la DGI - Accélérer le développement et la mise en œuvre des interconnexions entre les différents systèmes des régies	- Transmission manuelle et retardée des données - Problèmes de qualité des données avec LOGIRAD et les systèmes de la DGI - Interconnexion incomplète des systèmes financiers	12-18 mois
CTCPM	- Accélérer la revue et la validation du cahier de charge pour l'implémentation du nouvel entrepôt de données - S'assurer que le cahier des charges a retenu les données et le niveau de désagrégation requis par la norme ITIE - Garantir un accès sécurisé à la nouvelle plateforme - Définir pour chaque donnée les modalités de sa transmission (Structures responsables, délais, format, moyens..) - Réviser l'arrêté portant modèle de rapport d'activité à fournir par les opérateurs - Réactiver le réseau local	- Accès non sécurisé au Plateformes de divulgation des données (e-mines et e-statmines) à partir de plusieurs moteurs de recherches - Plateformes (e-mines et e-statmines) de divulgation des données incomplètes et non mises à jour - Absence de manuel de procédure sur les modalités de collecte des données auprès des autres structures - Non-conformité des rapports d'activité des opérateurs avec les Exigences de la Norme ITIE - Echange manuelle et absence d'interconnexion avec les autres	12-18 mois

Structure	Actions (*)	Obstacles/Contraintes identifiés	Calendrier estimatif
	d'interconnexion et de partage de données (Intranet avec administrateur CTCPM) entre les différentes structures minières - Rétablir la maintenance des plateformes (e-mines et e-statmines) en attendant l'implémentation de la nouvelle plateforme	structures. - Cahier des charges du nouvel entrepôt de données non encore approuvé	
CAMI	- Clarifier le périmètre des données à divulguer par le CAMI - Réviser la réglementation pour une candidature en ligne - Etablir une interconnexion systématique entre « TAXATION » et « LOGIRAD » - Etablir une interconnexion avec le système de gestion des NIF au niveau de la DGI - Rendre les données sur le registre des droits miniers accessible sous format de données ouvertes	- Limitation réglementaire pour la divulgation des données autres que le cadastre minier - Candidature en ligne non encore implémenté - Absence d'interconnexion entre TAXATION et LOGIRAD. Saisie manuelle des notes de débit - Absence d'interconnexion avec le système de gestion des NIF au niveau de la DGI - Registre des titres miniers non disponible sous format de données ouvertes	6-12 mois
CEEC	- Accélérer la migration du CEEC vers la plateforme SEGUCE	- Absence d'interconnexion avec la DGDA	3 mois
ACE	- Tenir un logiciel de suivi des EIES (Etude, certificat, état des lieux des missions d'inspection, rapports d'évaluation) - Définir les modalités de divulgation des rapports d'évaluation (Contenu, délai..) - Intégrer l'aspect financier dans les travaux d'évaluation des EIES	- Limitation dans la collecte des EIES - Suivi manuel des EIES et absence de publication de rapports d'évaluation et de suivi - Limitation dans les travaux d'évaluation des EIES	6-12 mois
SAEMAPE	- Mettre en place d'une base de données de gestion des données artisanales - Mettre en place une commission d'harmonisation des données qui siège trimestriellement à l'instar du secteur industriel	- Limitation dans la collecte des données - Gestion manuelle des données artisanales - Absence de travaux d'harmonisation et de réconciliation des données entre les différentes structures	12-24 mois
SGH	- Rétablir une maintenance régulière de la plateforme « e-hydro » - Définir pour chaque donnée les modalités de collecte, de centralisation et de la divulgation - Mettre en place un logiciel de suivi des opérations sur les titres - Définir un système de contrôle des données sur les exportations.	- Plateforme « e-hydro » en ligne non entretenue - Absence de manuel de procédure pour la collecte, la centralisation et la divulgation des données. - Gestion manuelle des titres - Edition manuelle des notes de débit - Absence de système de contrôle des données sur les exportations	6-12 mois

Structure	Actions (*)	Obstacles/Contraintes identifiés	Calendrier estimatif
EP	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les EP de site web / Accélérer l'implémentation des sites web en cours - Définir les modalités de transmission des données aux autorités de tutelle - Stricte application des amendes réglementaires pour entrave à la transparence et à la traçabilité dans l'industrie minière notamment en matière de publication - Outiller les autorités de contrôle des moyens nécessaires pour la programmation des missions régulière de contrôle. - Revoir et appliquer les dispositions de suivi et de contrôle des activités des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de site web / Site web non opérationnel - Retard dans la préparation et l'approbation des EF et des rapports de gestion - Absence de transmission systématique des EF aux autorités de tutelle - Absence de contrôle régulier des autorités de contrôle - Absence de suivi et de contrôle des activités des partenaires 	6-12 mois
CSP	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système informatisé de gestion des données EP - Définir les modalités de collecte, de traitement et de divulgation (Structures responsables, délais, format, moyens..) - Etendre les prérogatives du CSP pour un suivi trimestrielle des activités des EP - Impliquer le CSP dans le processus décisionnel de transformation des PR en PE 	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation dans la collecte des données des EP non présentes à Kinshasa - Limitations à l'analyse des données annuelles des EP (EF et rapports de gestion) - Gestion manuelle du portefeuille de l'Etat - Absence de procédure prédefinies pour les modalités de collecte, de traitement et de divulgation - Absence de mécanisme systématique d'échange entre CAMI et MPF/CSP (Transformation des PR en PE) 	6-12 mois
GUCE	<ul style="list-style-type: none"> - Étendre la présence du GUCE à toutes les provinces et assurer l'interconnexion avec les systèmes de la DGI - Améliorer la plateforme en ligne pour inclure un moteur de recherche efficace et rendre accessible au public des informations plus détaillées - Engager le GUCE dans le processus de réforme réglementaire sur les bénéficiaires effectifs (BE) et accélérer l'élaboration des textes d'application pour la mise en place d'un registre des BE. 	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture géographique limitée et manque de transparence sur les bénéficiaires - Limitations de la plateforme en ligne actuelle - Implémentation du Registre du bénéficiaire effectif non programmée 	12-18 mois
Les provinces			
Directions des Recettes	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser la mise à niveau du système d'information pour le rendre plus intégrant, efficient et sécurisé. - Développer des processus de collecte des données automatisés et standardisés pour réduire les erreurs et 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'interconnexion des sites - Intégration manuelle des données - Flux de données et processus non intégrés - Collecte manuelle des données - Partage limité de l'information 	12-24 mois

Structure	Actions (*)	Obstacles/Contraintes identifiés	Calendrier estimatif
	<p>les retards.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des mécanismes de partage de l'information plus efficaces. - Investir dans le renouvellement des infrastructures et des matériels informatiques. - Former le personnel à l'utilisation des nouveaux outils et processus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures et matériels obsolètes 	
Directions Provinciales des Mines	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le Bureau Informatique pour disposer d'un système d'information exhaustif et intégré. - Mettre en place une plateforme informatique fiable et sécurisée pour le stockage des données, en assurant la formation du personnel pour une utilisation adéquate du système. - Moderniser l'infrastructure TIC en développant des solutions de saisie et de traitement des données automatisées. - Mettre en place un système de gestion documentaire numérique pour faciliter le partage et l'accès aux données. 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations essentiellement manuelles - Utilisation de supports physiques pour le partage de l'information - Gestion quasi manuelle des données - Erreurs de calcul et perte de temps pour les rectifications - Collecte et stockage des données sur des supports non conformes aux standards 	12-24 mois
Cour des Comptes	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le déploiement de la comptabilité générale conforme aux normes internationales - Mettre en œuvre la certification des comptes de l'Etat - Améliorer les systèmes de comptabilité et de contrôle pour les ETD - Mettre en place des procédures de vérification à distance - Accélérer les processus de consolidation budgétaire des ETD - Uniformiser les accords et assurer leur conformité avec la législation - Formation du personnel des ETD - Doter les ETD de mécanismes de contrôle de la qualité des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Ineffectivité de la certification des comptes de l'Etat - Qualité des données financières des ETD insuffisantes - Difficultés d'accès et de contrôle pour certains ETD - Ineffectivité de la consolidation budgétaire du budget provincial - Non-conformité de certains accords conclus par les ETD sur la répartition des redevances - Faible capacité du personnel des ETD dans les domaines comptables et financiers 	18-24 mois

(*) Ces actions sont reprises également dans les annexes 3 et 4.

❖ Actions Transversales pour toutes les structures

Actions	Description	Calendrier estimatif
Formation et Renforcement des Capacités		
1 Formation sur la Norme ITIE 2023	Mettre en place des formations régulières sur la Norme ITIE 2023 pour s'assurer que tout le personnel impliqué comprend les exigences et les meilleures pratiques actuelles en matière de transparence des industries extractives.	Sessions initiales dans les 3-6 mois, puis annuellement
2. SOP pour la transmission des données	Développer et implémenter des procédures opérationnelles standardisées (SOP) détaillant les modalités de transmission de données ITIE (responsabilités, délais, niveau de désagrégation, formats, moyens).	Implémentation des SOP dans les 6-9 mois, suivi d'une formation continue
3. Formations sur les systèmes digitalisés	Organiser des sessions de formation pour le personnel des différentes structures sur l'utilisation des nouveaux systèmes digitalisés.	Continu, avec des sessions initiales dans les 6-12 premiers mois
Accompagnement au Changement		
4. Ateliers de gestion du changement	Conduire des ateliers pour faciliter l'adoption des nouvelles pratiques et technologies parmi les employés, incluant la gestion du changement organisationnel.	Démarrage dans les 12 premiers mois, suivi semestriel
Suivi et évaluation		
5. Suivi de la mise en œuvre des actions	ITIE RDC, avec COREF, responsable du suivi régulier des actions pour assurer l'alignement avec les objectifs stratégiques.	Démarrage dans les 12 premiers mois, suivi semestriel
6. Évaluation d'impact et ajustements	Évaluer périodiquement l'impact des nouvelles procédures et ajuster les SOP en fonction des résultats et des feedbacks.	Évaluations annuelles et ajustements selon nécessité

6. Perception et attentes des Parties Prenantes

Dans cette section, nous examinerons la perception ainsi que les attentes des parties prenantes consultées, telles qu'énumérées dans la section 3.2.2, concernant l'intégration de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux. L'analyse, effectuée à partir des questionnaires présentés en annexes 1 et 2, se concentre sur l'utilisation ou la production actuelle des données ITIE ainsi que sur les attentes concernant l'intégration de ces données dans les systèmes gouvernementaux.

6.1 Organisations de la société civile

(i) Sur l'utilisation actuelle des données ITIE

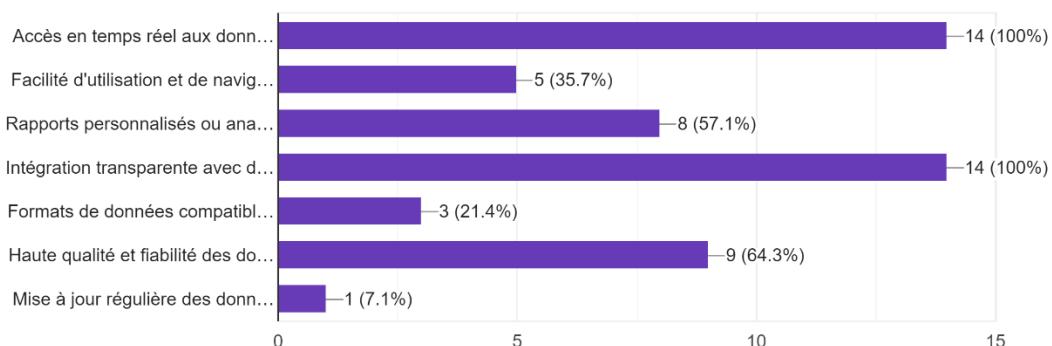
Utilisez-vous actuellement les données fournies par l'ITIE dans vos activités ?

14 responses



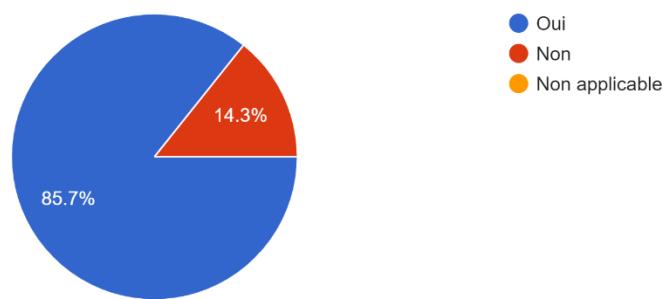
Quelles sont vos attentes en ce qui concerne les données ITIE ? (Sélectionnez les plus pertinentes)

14 responses



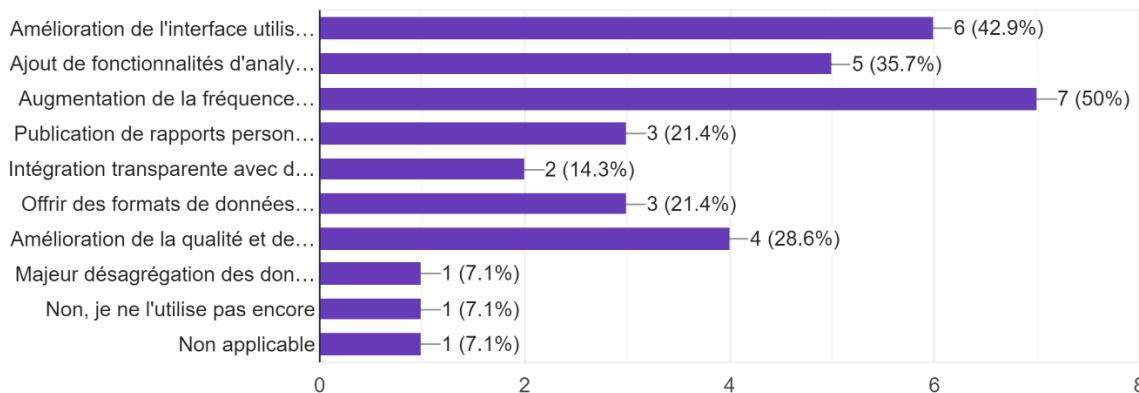
Avez-vous des suggestions ou des recommandations pour améliorer le site de l'ITIE-RDC en ce qui concerne la divulgation des données sur le secteur des ressources naturelles ?

14 responses



Si oui, quelles sont vos suggestions : (Sélectionnez les plus pertinentes)

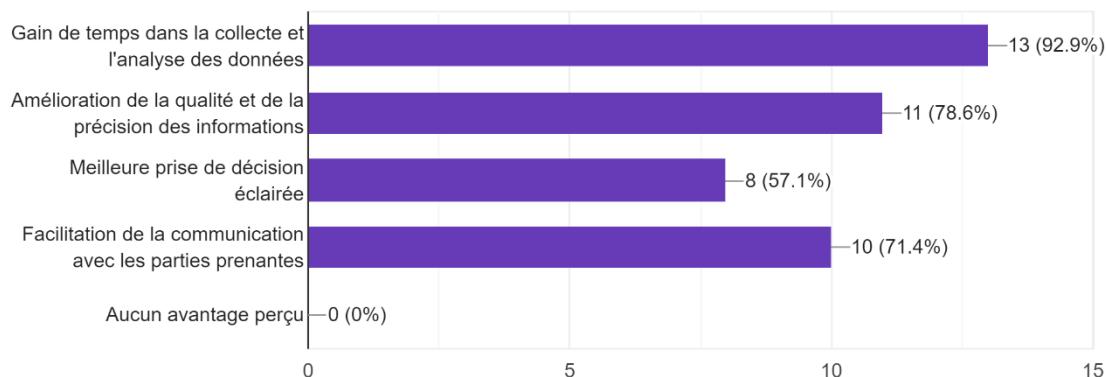
14 responses



(ii) Sur l'intégration des données ITIE aux systèmes gouvernementaux

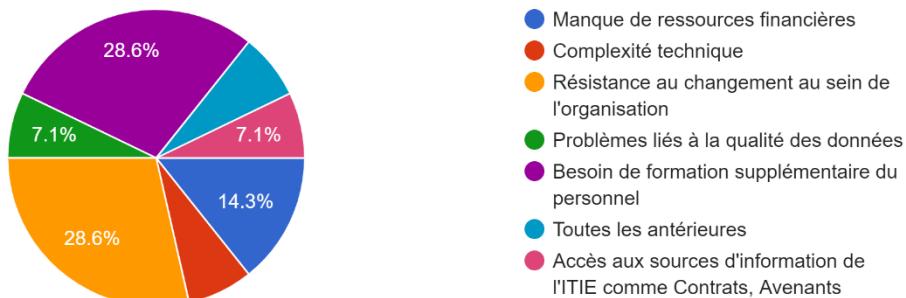
Quels avantages pensez-vous que l'intégration des données ITIE pourrait apporter ? (Sélectionnez les plus pertinents)

14 responses



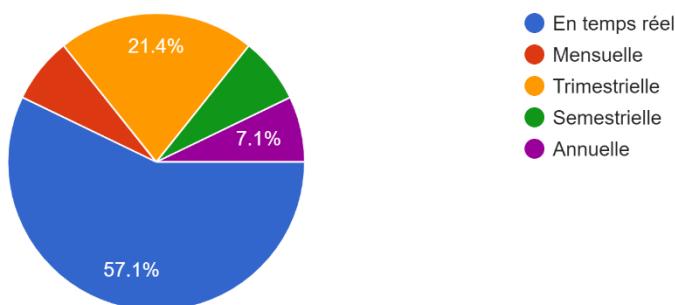
Anticipez-vous des défis autour de l'intégration des données ITIE ? Si Oui sélectionnez toutes les options qui s'appliquent

14 responses



Quelles seraient vos préférences en ce qui concerne la fréquence de mise à jour des données du système intégré ? Préférez-vous des mises à jour en temps réel ou périodiques ?

14 responses



(iii) Analyse et conclusions

L'analyse des réponses concernant l'utilisation actuelle des données de l'ITIE met en lumière à la fois des obstacles et des opportunités pour la divulgation systématique de données de qualité sur le secteur extractif. Voici un résumé focalisé sur ces défis et opportunités :

❖ Défis :

- **Manque de mise à jour et de précision :** Les données ne sont pas régulièrement mises à jour, et un manque de précision et de détails affecte leur utilité pour les utilisateurs.
- **Complexité technique et résistance au changement :** Les défis techniques liés à l'intégration des données ITIE et la résistance au changement au sein des organisations constituent des obstacles majeurs.
- **Formation et ressources :** Un besoin de formation supplémentaire pour le personnel et un manque de ressources financières limitent la capacité des organisations à utiliser et intégrer efficacement les données ITIE.
- **Fiabilité et exhaustivité :** Des problèmes avec la fiabilité des sources de données et des données incomplètes réduisent la confiance dans les informations fournies par l'ITIE.

❖ **Opportunités :**

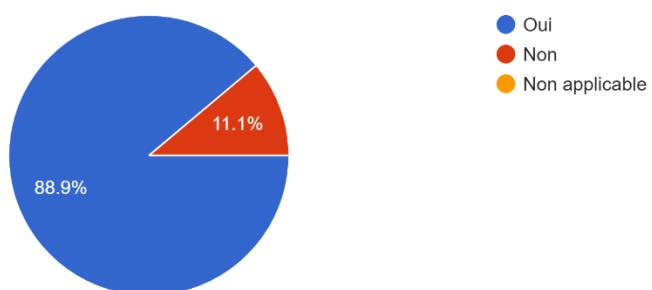
- **Amélioration de la Plateforme ITIE-RDC :** Il existe une demande claire pour des améliorations sur le site et la plateforme T/SL de l'ITIE-RDC, notamment une meilleure interface utilisateur, des mises à jour plus fréquentes des données, et l'offre de rapports personnalisés ou d'analyses spécifiques.
- **Accès en temps réel et intégration des systèmes :** Une forte attente existe pour un accès en temps réel aux données et pour une intégration transparente avec d'autres systèmes, ce qui pourrait améliorer significativement l'efficacité et l'utilité des données ITIE pour les utilisateurs.
- **Formats de données compatibles :** La disponibilité de formats de données compatibles, tels que CSV, Excel et API, est vue comme une opportunité pour faciliter l'utilisation et l'analyse des données.
- **Haute qualité et fiabilité des données :** L'amélioration de la qualité et de la fiabilité des données est considérée comme cruciale pour augmenter leur utilité pour la prise de décisions éclairées et la gouvernance du secteur.
- **Rapports analytiques et thématiques :** L'expression de besoins pour la production de rapports analytiques et thématiques illustre clairement la demande croissante pour des analyses plus approfondies et contextualisées dans le secteur des ressources naturelles. La possibilité de générer de tels rapports, facilitée par les économies réalisées sur la collecte et la compilation des données, représente une avancée significative dans la valorisation des données ITIE dans le cadre d'une divulgation systématique.

6.2 Entités publiques

(i) Sur la production actuelle des données

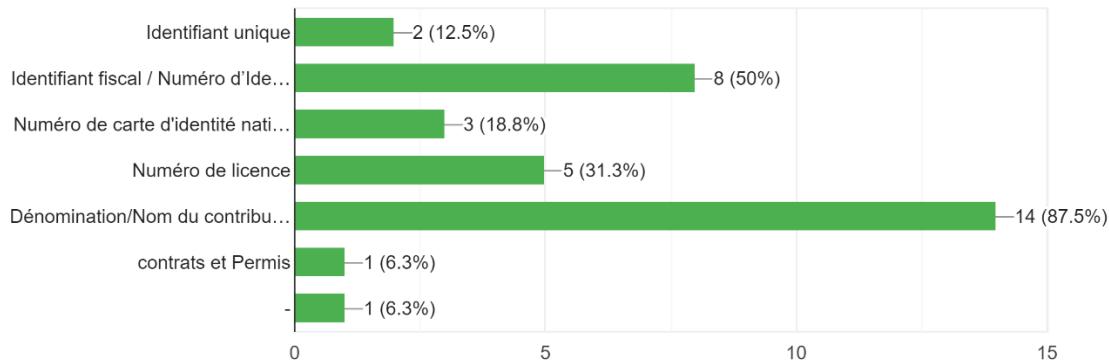
Pouvez-vous identifier facilement les contribuables opérant dans le secteur des ressources naturelles ?

18 responses



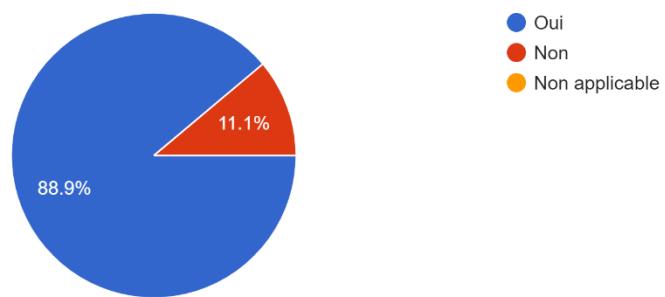
Si Oui, via les modalités suivantes (sélectionnez les options qui s'appliquent) :

16 responses



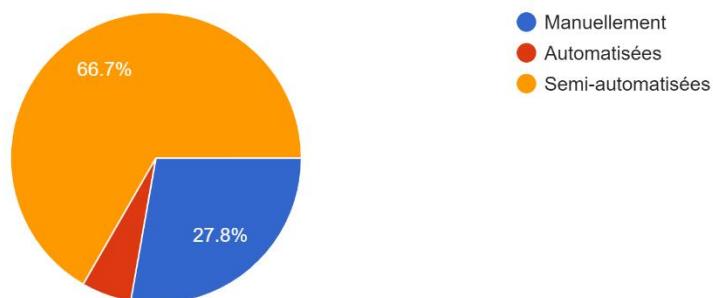
Votre organisation traite-t-elle actuellement des volumes importants de données dans le cadre de ses activités ?

18 responses



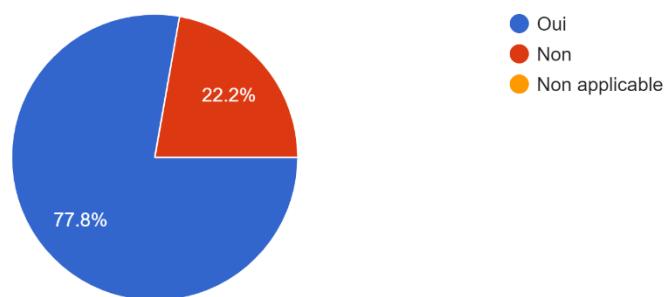
Comment ces données sont-elles traitées ?

18 responses



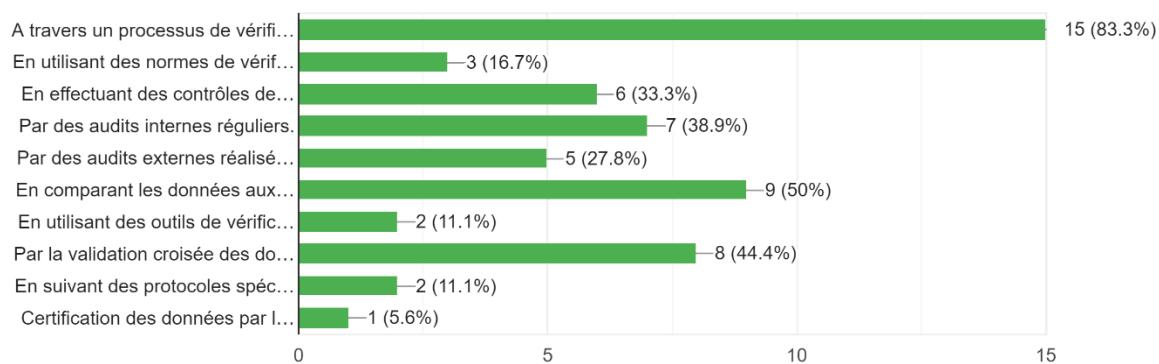
Votre organisation a-t-elle mis en place une ou plusieurs base(s) de données (datawarehouse) pour regrouper et analyser des données provenant de diverses sources ?

18 responses



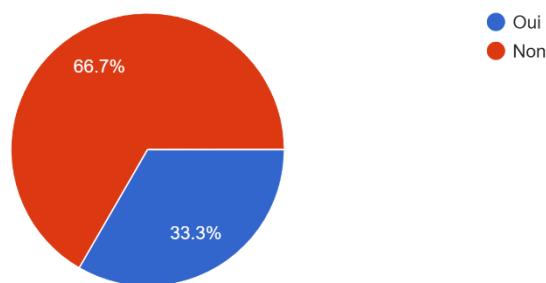
Comment votre organisation assure-t-elle la fiabilité et l'exhaustivité des données collectées et traitées en interne avant leur exploitation/divulgation ? (Sélectionnez toutes les options pertinentes)

18 responses



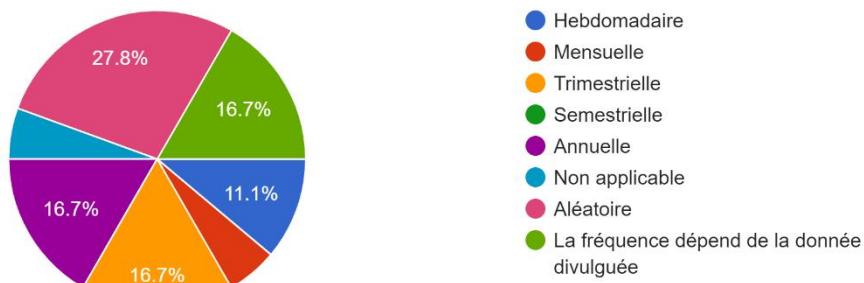
Existe-t-il des interconnexions entre vos systèmes et d'autres plateformes ou bases de données ?

18 responses



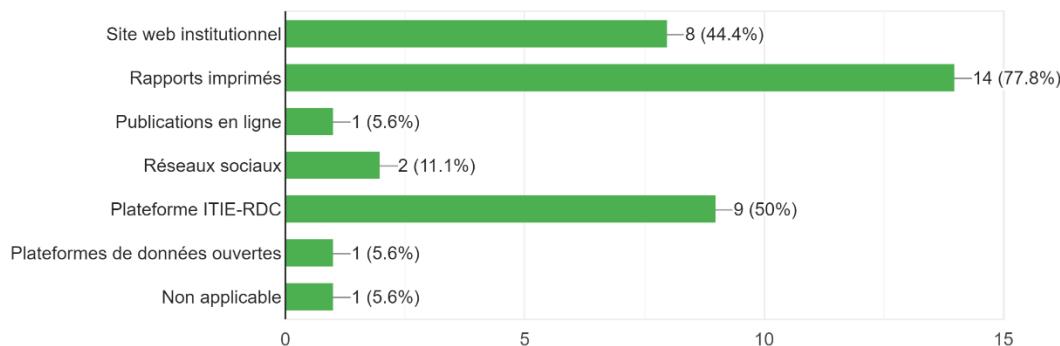
À quelle fréquence vos données sont-elles divulguées au public ou aux parties prenantes ?

18 responses



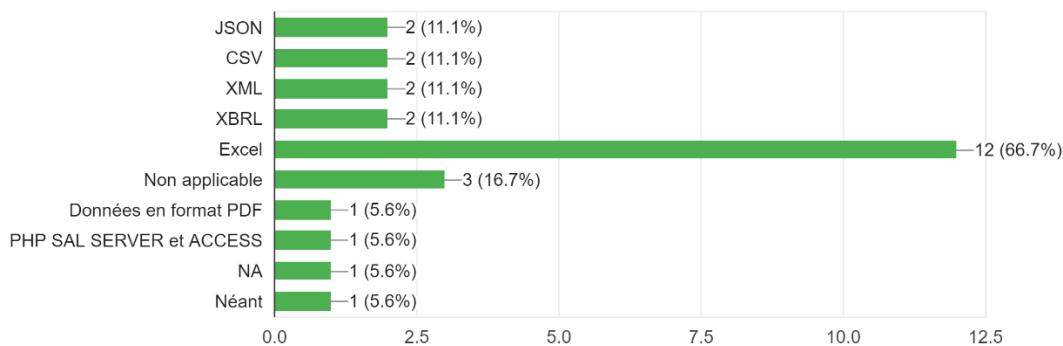
Quels sont les supports de divulgation que vous utilisez actuellement pour partager vos données avec le public ou les parties prenantes ? (Sélectionnez toutes les options qui s'appliquent)

18 responses



Si vous utilisez des normes de données ouvertes, veuillez préciser quelles normes sont appliquées parmi les suivantes ? (sélectionner toutes les options qui s'appliquent)

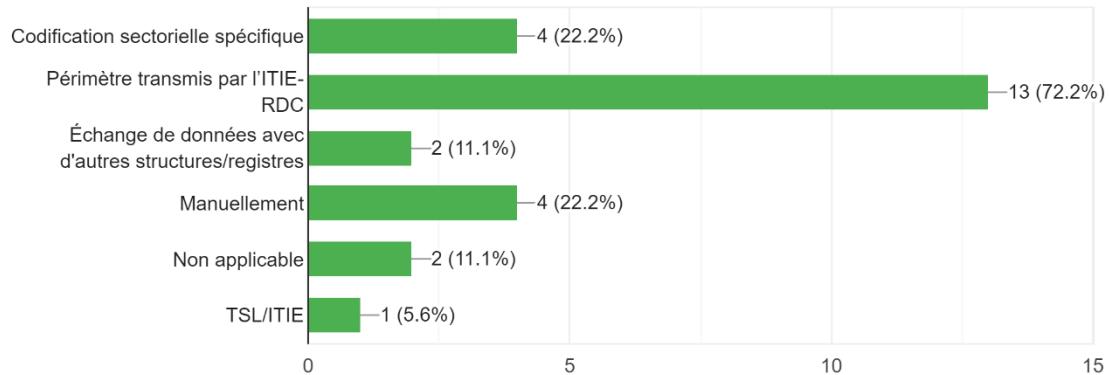
18 responses



(ii) Sur la production actuelle des données ITIE

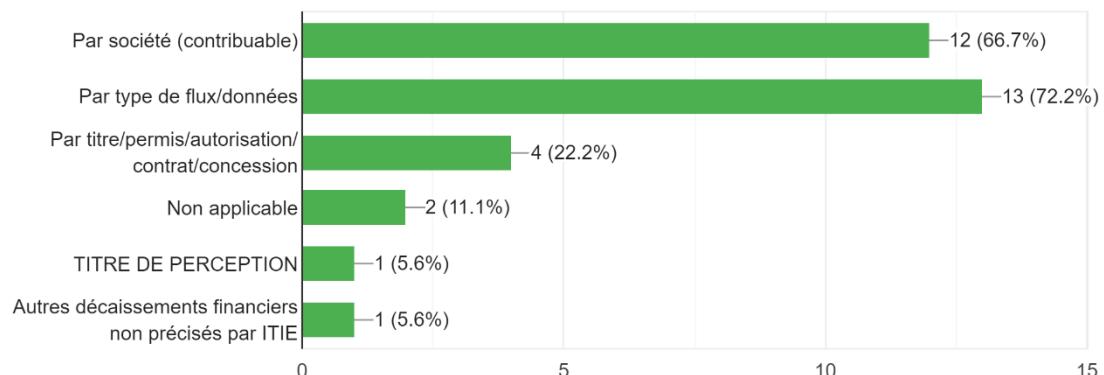
Pour les besoins de la déclaration ITIE, comment identifiez-vous le périmètre des contribuables ?
(Sélectionnez toutes les options pertinentes)

18 responses



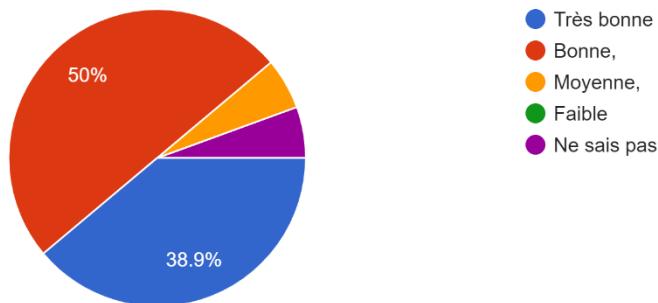
Quel est le degré de désagrégation des données que votre organisation gère dans le cadre des déclarations ITIE ? (Sélectionnez toutes les options qui s'appliquent)

18 responses



Comment évaluez-vous la qualité (exhaustivité et fiabilité) des données collectées, traitées et identifiées dans le cadre des déclarations ITIE par votre organisation ?

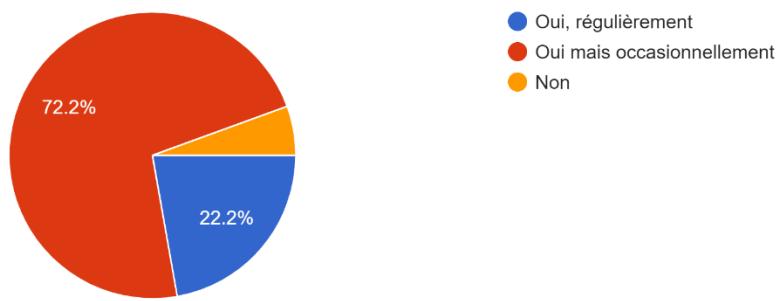
18 responses



(iii) Sur l'utilisation actuelle des données ITIE

Utilisez-vous actuellement les données fournies par l'ITIE dans vos activités professionnelles ?

18 responses



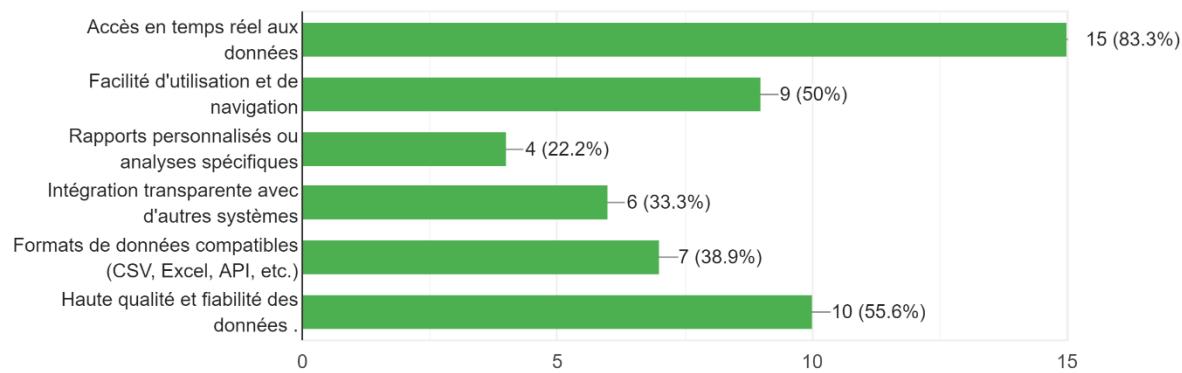
Si oui, dans quel but utilisez-vous les données ITIE ? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

12 responses



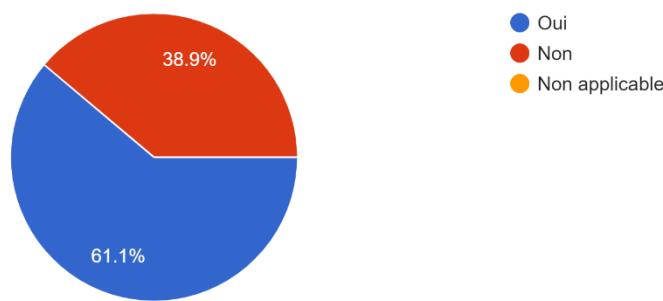
Quelles sont vos attentes en ce qui concerne les données ITIE ? (Sélectionnez les plus pertinentes)

18 responses

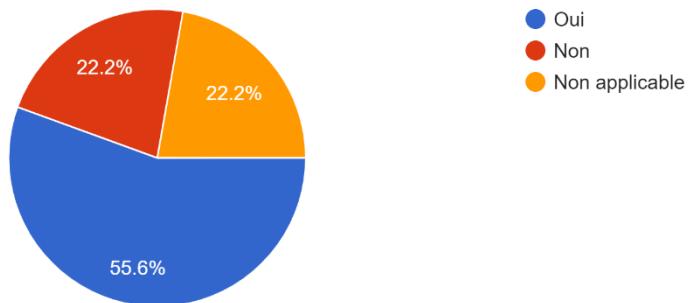


Actuellement, utilisez-vous la plateforme T/SL de l'ITIE-RDC pour la divulgation et le partage des données liées au secteur des ressources naturelles ?

18 responses

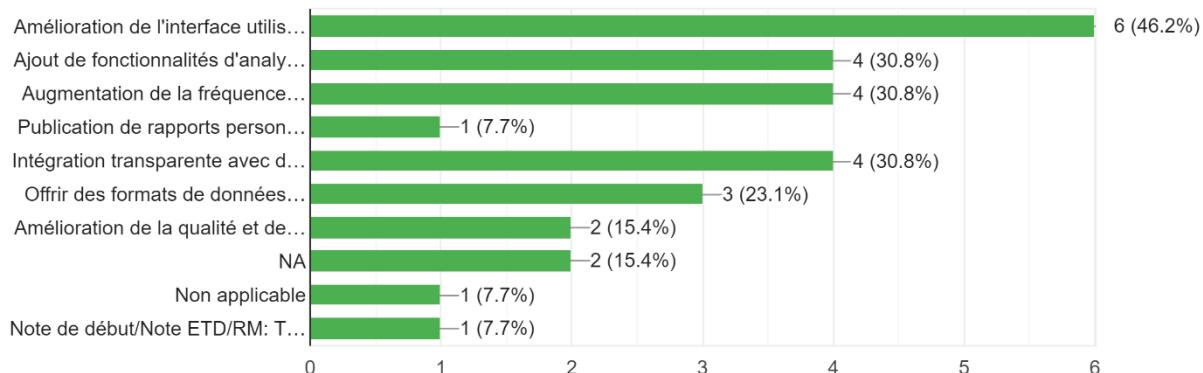


Avez-vous des suggestions ou des recommandations pour améliorer la plateforme T/SL de l'ITIE-RDC en ce qui concerne la divulgation des données sur le secteur des ressources naturelles ?
18 responses



Si oui, quelles sont vos suggestions : (Sélectionnez les plus pertinentes)

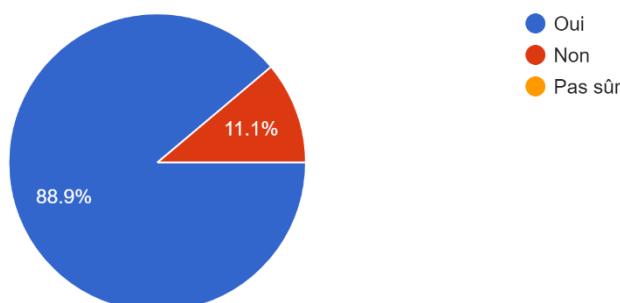
13 responses



(iv) Sur l'intégration des données ITIE aux systèmes gouvernementaux

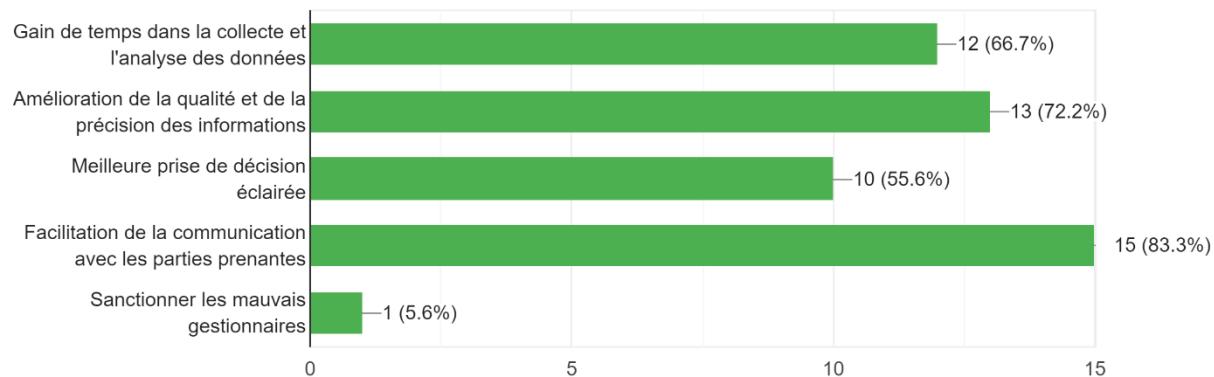
Êtes-vous intéressé par une intégration plus efficace et conviviale des données ITIE dans vos systèmes ou processus actuels ?

18 responses



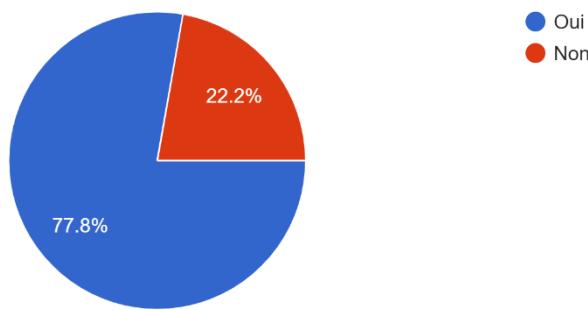
Quels avantages pensez-vous que l'intégration des données ITIE pourrait apporter à votre organisation ? (Sélectionnez les plus pertinents)

18 responses



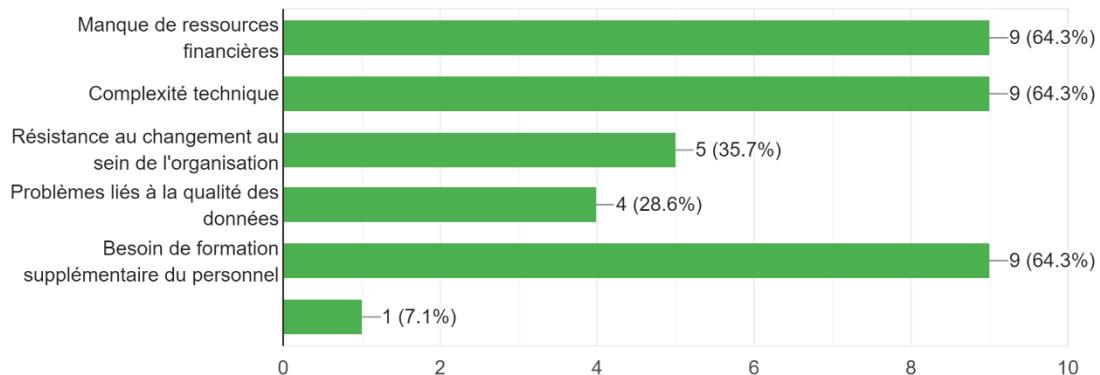
Anticipez-vous des défis autour de l'intégration des données ITIE dans vos systèmes ?

18 responses



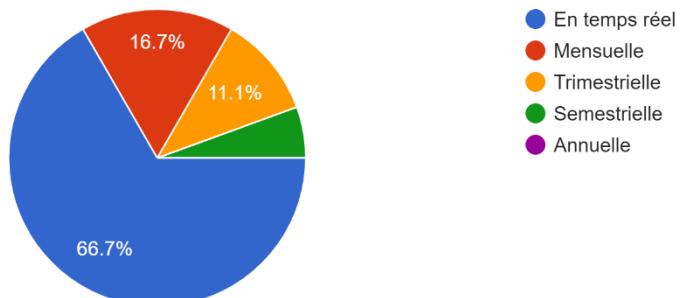
Si Oui (sélectionnez toutes les options qui s'appliquent) :

14 responses



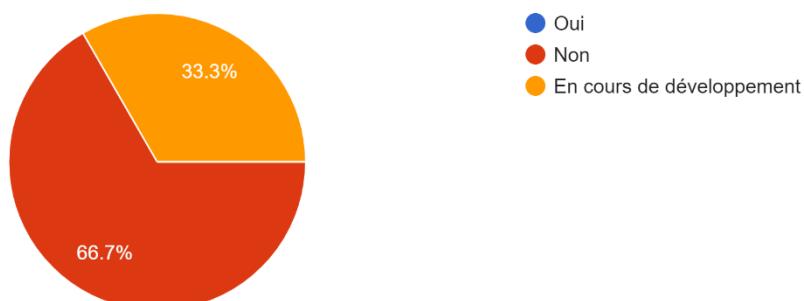
Quelles seraient vos préférences en ce qui concerne la fréquence de mise à jour des données du système intégré ? Préférez-vous des mises à jour en temps réel ou périodiques ?

18 responses



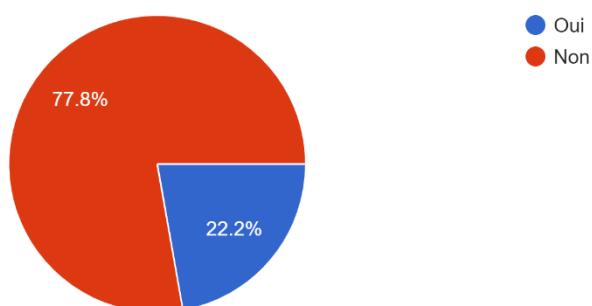
Disposez-vous d'un plan ou d'une stratégie formelle pour l'intégration des données ITIE et/ou du secteur des ressources naturelles dans vos systèmes existants ?

18 responses

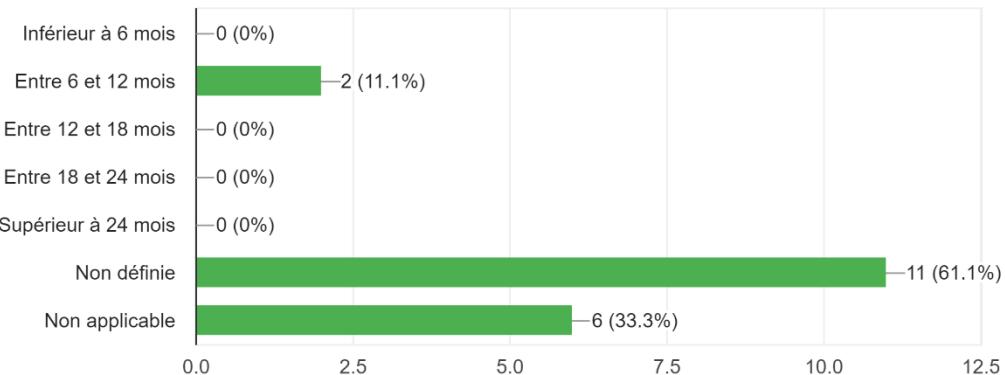


Avez-vous actuellement des projets en cours visant à faciliter l'intégration des données ITIE et/ou du secteur des ressources naturelles dans vos systèmes ou processus existants ?

18 responses



Avez-vous établi un calendrier préliminaire pour la mise en œuvre de l'intégration des données ITIE et/ou du secteur des ressources naturelles ? Si oui, ...prévus ? (Sélectionnez l'option la plus pertinente)
18 responses



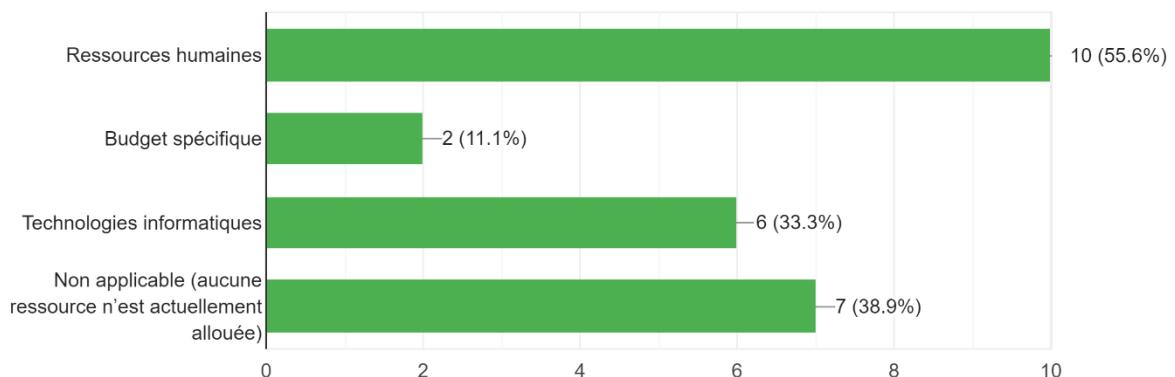
Quelle est votre appréciation de l'efficacité de ces projets en cours pour la facilitation de l'intégration des données ITIE ?

18 responses



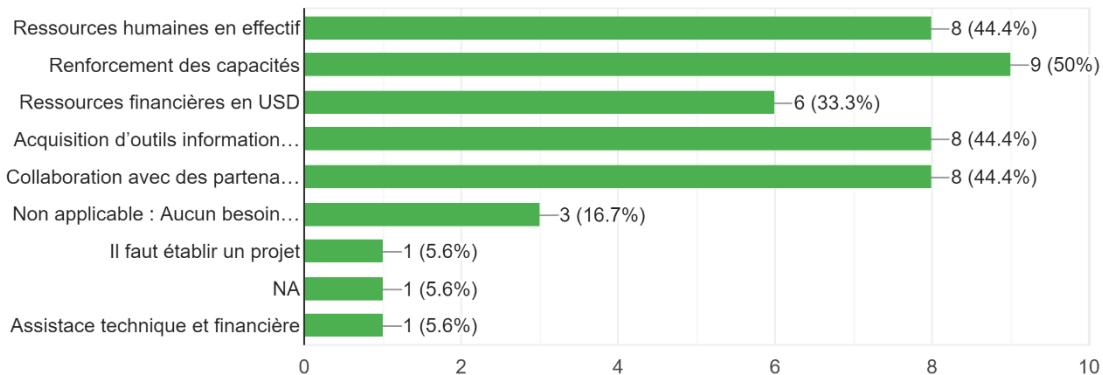
Quelles ressources sont actuellement allouées à l'intégration des données ITIE au sein de votre organisation ?

18 responses



Quels sont les besoins en ressources pour mener à bien l'intégration des données ITIE de manière efficace au sein de votre organisation ?

18 responses



(v) Analyse et conclusions

L'analyse des réponses aux questionnaires souligne les défis et les opportunités associés à la divulgation systématique de données de qualité sur le secteur extractif en RDC.

❖ Défis :

- **Identification des Contribuables** : Le périmètre des contribuables est principalement identifié via des codifications sectorielles et des échanges de données avec l'ITIE-RDC, mais cette approche peut manquer de précision et d'uniformité.
- **Désagrégation des Données** : Bien que les données soient généralement désagrégées par société et type de flux, cela requiert une approche manuelle pour certains, soulignant des besoins en automatisation et en précision. La désagrégation par permis est limitée suggérant des limites des systèmes actuels à produire des données par projet.
- **Qualité des Données** : La majorité évalue la qualité des données collectées comme bonne, mais des améliorations restent nécessaires pour garantir l'exhaustivité et la fiabilité des données ITIE.
- **Utilisation des Données ITIE** : Bien que les données ITIE soient largement utilisées, principalement pour l'analyse de gouvernance et la prise de décision, des attentes fortes existent quant à l'accès en temps réel, la facilité d'utilisation, et l'intégration des données.
- **Planification et Stratégie** : Bien que certains projets soient en cours pour faciliter l'intégration des données ITIE, un plan formel ou une stratégie d'intégration reste à développer ou est en développement pour la majorité des répondants.

❖ Opportunités :

- **Amélioration de la Plateforme T/SL de l'ITIE-RDC** : Les suggestions incluent l'amélioration de l'interface utilisateur, l'ajout de fonctionnalités d'analyse avancée, et une meilleure intégration avec d'autres systèmes.
- **Intégration des Données ITIE** : L'intégration systématique des données ITIE est fortement plébiscitée, avec un potentiel d'améliorer significativement la prise de décision, la transparence, et la communication avec les parties prenantes.

- **Adoption de Technologies Informatiques** : Renforcer les capacités humaines, les ressources financières, et les technologies informatiques est essentiel pour réussir l'intégration des données ITIE.

7 Impact de l'intégration sur le processus de l'ITIE en RDC

Cette section examine les risques et les opportunités liés à la divulgation systématique dans le processus ITIE en RDC, en mettant en évidence les mesures nécessaires pour les gérer. Cette analyse repose sur les entretiens menés, la documentation disponible des pays de comparaison et notre expérience dans des projets similaires.

7.1 Risques liés à l'intégration de l'ITIE

(i) Sous-utilisation de l'espace civique

- **Description :** La transition vers une divulgation systématique dans le cadre de l'ITIE soulève des inquiétudes quant à la possibilité d'une sous-utilisation de l'espace civique. Il existe une crainte spécifique que cette intégration puisse servir de prétexte pour affaiblir la structure de gouvernance multipartite et minimiser le rôle actif et critique de la société civile dans le processus de l'ITIE.
- **Impact potentiel :** Une telle évolution pourrait entraîner une diminution significative de l'engagement et de la surveillance civique, ce qui menacerait directement l'efficacité, la transparence et la pérennité de l'ITIE.
- **Actions nécessaires :**
 - Assurer que la divulgation systématique des données ne se limite pas à la conformité formelle, mais encourage activement la transparence et l'accès à l'information pour le public et la société civile. Cela nécessite de mettre en place des plateformes accessibles et conviviales pour la diffusion des données.
 - Investir dans le renforcement des capacités des organisations de la société civile pour qu'elles puissent participer de manière plus efficace et informée au processus de l'ITIE. Cela pourrait comprendre la formation sur les aspects techniques de la divulgation systématique, le suivi des engagements du gouvernement et de l'industrie, et les stratégies de plaidoyer
 - Mettre en œuvre des mesures pour non seulement protéger, mais aussi élargir les procédures existantes qui facilitent la participation active de la société civile. Cela pourrait inclure la création de nouveaux canaux de communication et de consultation pour s'assurer que les voix civiques sont entendues et prises en compte de manière significative

(ii) Négligence des activités de communication

- **Description :** La transition vers une divulgation systématique des données risque de concentrer les efforts sur la collecte et la publication de données, au détriment des activités essentielles de communication et de sensibilisation. Cette orientation pourrait réduire l'efficacité de la divulgation en ne transformant pas les données en informations accessibles et compréhensibles pour le grand public.
- **Impact potentiel :** Sans une communication et une sensibilisation adéquate, il existe un risque réel que les informations divulguées systématiquement ne parviennent pas à stimuler le débat public ni à encourager la participation civique. Cela limite l'impact potentiel de la transparence en ne permettant pas aux informations de contribuer pleinement à l'amélioration de la gouvernance et à la responsabilisation.

- **Actions nécessaires :**

- Dès le début de la planification de l'intégration, incorporer des stratégies de communication et de sensibilisation spécifiques pour accompagner la divulgation des données.
- Utiliser une gamme de plateformes de communication pour diffuser les informations, y compris les médias sociaux, les sites web interactifs, les bulletins d'information et les forums publics.
- Transformer les données en contenus accessibles et engageants, tels que des infographies, des vidéos explicatives.
- Encourager un engagement continu avec les parties prenantes et solliciter régulièrement leur feedback sur la clarté, la pertinence et l'utilité des données divulguées systématiquement

(iii) Perte de confiance dans la qualité des données

- **Description :** La transition vers une divulgation systématique des données par les gouvernements et les entreprises introduit de nouveaux risques quant à la qualité et à la fiabilité de ces informations.
- **Impact potentiel :** Une érosion de la confiance dans les informations fournies par l'ITIE pourrait survenir si les parties prenantes perçoivent que les données ne sont plus soumises à une vérification indépendante et à un niveau d'assurance qualité suffisant. Cela compromettrait la transparence et la pérennité du processus ITIE, en réduisant son efficacité comme outil de gouvernance dans le secteur extractif.

- **Actions nécessaires :**

- Convenir par l'ITIE-RDC des procédures d'assurance qualité pour les données divulguées systématiquement. Cela peut inclure des directives claires sur la manière dont les données doivent être collectées, traitées, et publiées pour garantir leur exactitude et leur fiabilité.
- Revoir les termes de référence de l'Administrateur Indépendant pour l'adoption d'une approche par les risques et orienter ses travaux pour l'assurance des données, les revues de conformité, la revue de l'adhérence aux exigences de l'ITIE, l'évaluation des risques de corruption, et la formulation de recommandations permettant d'atteindre les objectifs convenus dans les plans de travail.
- Publication transparente des résultats des revues de conformité, permettant aux parties prenantes d'évaluer l'efficacité des processus de divulgation et la fiabilité des données.
- Créer des canaux par lesquels les parties prenantes peuvent soumettre des retours ou des préoccupations concernant la qualité des données.

(iv) Accès limité aux données divulguées systématiquement

- **Description :** La transition vers données digitalisées, bien qu'efficace pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des données, risque d'exclure les individus et les communautés sans accès à Internet. Cette exclusion numérique peut être particulièrement préoccupante dans les régions éloignées ou moins développées.
- **Impact potentiel :** Un accès limité à Internet peut réduire significativement la transparence et l'engagement citoyen envers l'ITIE. Les informations essentielles risquent de ne pas atteindre une partie importante de la population concernée, compromettant ainsi les objectifs de responsabilisation et de participation publique de l'initiative.

- **Actions nécessaires :**

- Implémenter des stratégies de divulgation hybrides qui combinent la publication numérique avec des formats accessibles hors ligne, tels que des documents papier, des affichages publics, et la distribution de matériel informatif lors d'événements communautaires.
- Organiser régulièrement des réunions publiques et des forums de discussion dans les communautés touchées par les activités extractives.
- Mener des campagnes de formation et de sensibilisation pour éduquer les communautés sur l'importance des données ITIE et sur la manière d'accéder et d'utiliser ces informations en ligne.
- Exploiter des canaux de communication alternatifs, tels que la radio communautaire, les SMS, et les bulletins d'information locaux, pour diffuser les informations ITIE.

(v) Résistance au changement

- **Description :** La résistance au changement au niveau des administrations responsables de la production des données représente un risque majeur dans le processus de transition vers une divulgation systématique des données ITIE. Cette résistance peut se manifester par des tentatives de manipulation des données ou par des obstacles à la mise en œuvre efficace de la divulgation systématique.
- **Impact Potentiel :** Une telle résistance peut saper la confiance dans le processus ITIE et menacer la pérennité du processus, affectant négativement la transparence et la gouvernance du secteur extractif.
- **Actions Nécessaires :**
 - Établir une base juridique solide qui mandate l'intégration de la divulgation systématique dans les systèmes gouvernementaux, afin d'assurer un cadre légal clair pour la divulgation des données
 - Développer et mettre en place des procédures formelles encadrant la divulgation systématique et la mise à jour des référentiels de données

(vi) Gestion du changement

- **Description :** La migration vers une divulgation systématique pose des défis en termes d'engagement et de consultation des parties prenantes, en particulier lorsque des changements significatifs sont apportés à la manière dont les informations sont divulguées et vérifiées.
- **Impact Potentiel :** Cela nécessite de l'ITIE d'élaborer des lignes directrices claires pour faciliter une transition réussie vers des approches de divulgation systématique, en s'assurant que l'engagement des parties prenantes reste au cœur du processus.
- **Actions nécessaires**
 - Mettre en place des mécanismes robustes pour assurer un dialogue continu avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile, l'industrie et le gouvernement
 - Organiser des séances de formation et de sensibilisation pour les parties prenantes sur les avantages et les défis de la divulgation systématique.
 - Établir un cadre de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité de la divulgation systématique.

(vii) Pérennité de l'ITIE

- **Description :** La survie et l'efficacité à long terme de l'ITIE dépendront plus de l'usage et de la qualité des données divulguées, plutôt que de la simple production de celles-ci. La valeur ajoutée par l'ITIE réside dans sa capacité à catalyser des réformes et à améliorer la gouvernance à travers des données fiables et pertinentes.
- **Impact potentiel :** Une utilisation limitée des données ou une qualité limitée des informations divulguées systématiquement pourrait miner la crédibilité et l'impact de l'ITIE, compromettant son rôle dans la promotion de la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur extractif.
- **Actions nécessaires :**
 - Promotion de l'utilisation des données à travers la revue du mandat du Comité ITIE et l'innovation dans l'utilisation des données.
 - Convenir une procédure d'assurance de données adaptée au contexte de la divulgation systématique des données.

(viii) Désengagement des Parties Prenantes

- **Description :** Dans le processus de divulgation systématique des données, un changement de focalisation de la collecte vers la gestion et l'analyse des données pourrait entraîner un désengagement des parties prenantes étatiques et des entreprises. Ce phénomène serait exacerbé par une perception que l'effort requis pour la divulgation systématique n'apporte plus la même valeur ajoutée dans le cadre d'une divulgation classique .
- **Impact potentiel :** Le désengagement des parties prenantes clés risque de réduire l'efficacité de l'ITIE en tant que mécanisme de surveillance et d'évaluation de la gouvernance sectorielle, limitant ainsi son rôle dans la promotion de la transparence et la responsabilité.
- **Actions nécessaires :**
 - Impliquer activement les parties prenantes de haut niveau : S'assurer de l'engagement continu des décideurs et des dirigeants d'entreprises en accordant un rôle plus stratégique au Comité ITIE dans la revue de la conformité et la performance du secteur des industries extractives.

7.2 Opportunités liées à l'intégration ITIE

(i) Informations plus opportunes et pertinentes

- **Description :** L'intégration des données permet de fournir des informations plus actuelles et utiles pour une meilleure gouvernance des secteurs.
- **Actions pour l'exploiter :**
 - S'assurer que les processus d'intégration rendent les informations facilement accessibles et exploitables.
 - Mettre en place des mécanismes de suivi pour garantir la mise à jour régulière des données.

(ii) Responsabilités définies de la production des données

- **Description :** Transfert total de la responsabilité de rapportage aux producteurs primaires de données, éliminant certains risques liés à la compilation et la collecte des données assurée par l'ITIE-RDC.
- **Actions pour l'exploiter :**
 - Travailler à une définition claire des rôles et responsabilités dans le processus de divulgation des données.
 - Élaborer des accords d'échange de données entre l'ITIE et les administrations en charges de la production des données pour garantir la transparence des responsabilités.

(iii) Maximisation de l'Impact et de l'utilité des données ITIE

- **Description :** La réduction du temps consacré à la collecte des données permet de réorienter les ressources vers des activités d'impact plus significatif, telles que l'analyse approfondie des données pour une meilleure gouvernance et la promotion du bien-être des populations. La maximisation de l'utilisation des données s'étend à l'élaboration de cadres analytiques avancés, facilitant ainsi la génération de rapports thématiques qui éclairent les politiques publiques et améliorent les pratiques de gouvernance dans le secteur extractif.
- **Actions pour l'exploiter :**
 - Utiliser le temps économisé pour effectuer une analyse approfondie des données collectées, permettant d'identifier des tendances, des risques, et des opportunités significatives pour le développement socio-économique.
 - Utiliser les analyses pour alimenter un dialogue constructif entre le gouvernement, les entreprises, et la société civile, centré sur l'amélioration des pratiques de gouvernance et de transparence dans le secteur extractif.
 - Se doter de ressources au niveau du Secrétariat ITIE disposant d'une expertise en politiques publiques pour utiliser les données à des fins de réforme.
 - Développement d'un Système d'Analyse des Données ITIE : Concevoir et déployer un système intégrant des outils d'analyse de données avancées.
 - Création de Rapports Thématiques : Produire des rapports ciblés sur des sujets d'intérêt majeur pour les parties prenantes.
 - Suivi et Évaluation : Assurer que les initiatives d'analyse des données ITIE restent pertinentes et efficaces au fil du temps.

(iv) Potentiel d'innovation

- **Description :** L'intégration des données ITIE offre des possibilités d'innovation sur le plan de communication et de sensibilisation avec des possibilités d'interactions directes entre les citoyens, la société civile et les entités déclarantes.
- **Actions pour l'exploiter :**
 - Encourager et soutenir les initiatives et les innovations de communication et de sensibilisation qui facilitent l'engagement direct et constructif.
 - Organiser des forums de dialogue entre les parties prenantes pour renforcer la responsabilité mutuelle.

(v) Rôle d'évaluation des politiques et de gestion de la conformité

- **Description :** L'ITIE peut évoluer pour adopter un rôle plus prononcé dans l'évaluation des politiques publiques et la gestion de la conformité au sein du secteur extractif. Ce rôle étendu permettrait à l'ITIE non seulement de fournir des données de qualité mais également de jouer un rôle actif dans l'analyse de la mise en œuvre des politiques et dans la surveillance de la conformité fiscale ainsi que la conformité environnementale, sociale et de gouvernance par les acteurs du secteur. En se positionnant comme un organisme transversal pour l'évaluation des politiques et la gestion de la conformité, l'ITIE pourrait non seulement renforcer la transparence mais également stimuler des améliorations tangibles dans la gouvernance du secteur extractif.
- **Actions pour l'exploiter :**
 - Révision des textes régissant le mandat du Comité ITIE pour intégrer les nouvelles prérogatives
 - Établir des normes et des indicateurs clairs pour évaluer la conformité
 - Mettre en place un système de suivi continu pour évaluer la performance du secteur extractif selon les indicateurs de conformité établis.
 - Publier régulièrement des rapports détaillant les résultats de l'évaluation de la conformité et l'analyse des politiques dans le secteur extractif

8 Bonnes pratiques internationales

Cette section propose une analyse comparative des stratégies adoptées par la Norvège et le Sénégal pour l'intégration des données ITIE, fondée sur les enseignements tirés des rapports de validation ITIE et d'autres documents liés à leurs projets respectifs d'intégration de données. L'objectif est d'identifier les meilleures pratiques, les solutions innovantes et les défis rencontrés.

8.1 Cas de la Norvège

La Norvège s'est distinguée par une démarche novatrice dans la mise en œuvre de l'ITIE, optant pour une intégration totale des données ITIE à travers l'utilisation des systèmes administratifs et technologiques existants, sans développer de solutions exclusivement dédiées à l'ITIE. Cette intégration s'appuie sur une infrastructure avancée et des pratiques de transparence déjà ancrées, permettant un alignement efficace avec les normes ITIE.

❖ Points Clés du Succès :

- **Exploitation des Systèmes Existant**s : L'adoption de systèmes administratifs préexistants réduit les coûts d'implémentation et facilite l'adoption par les parties prenantes, tout en garantissant la durabilité et une cohérence accrue des données.
- **Système Fiscal Simplifié** : La structure fiscale caractérisée principalement par deux flux de paiement significatifs, l'absence d'obligations sociales ou d'infrastructures supplémentaires, ainsi que l'absence de paiements infranationaux et la mise en place de régulations strictes, ont permis une divulgation systématique facile et transparente des données.
- **Assurance et Fiabilité des Données** : Grâce à des audits rigoureux, la Norvège a démontré une fiabilité remarquable des données financières divulguées.
- **Divulgation régulière des données** : La majorité des informations requises par la norme ITIE sont régulièrement divulguées, notamment grâce à un portail en ligne unique, qui fournit des informations fiables et en temps opportun sur les taxes sur le revenu des entreprises.
- **Fiabilité des données** : Les pratiques d'audit solides en Norvège garantissent la qualité des données financières publiées, renforçant la confiance dans les informations rapportées. Avant de passer à la divulgation systématique, la Norvège a publié huit rapports ITIE sans aucun écart, ce qui illustre que les pratiques d'audit existantes sont robustes et fiables.
- **Ponctualité des divulgations** : La capacité à publier les données de revenus gouvernementaux dans les délais stipulés par l'exigence 4.8 de l'ITIE souligne l'efficacité du processus de divulgation.
- **Engagement des parties prenantes** : L'existence d'un engagement efficace des parties prenantes grâce à des mécanismes de gouvernance établis en dehors du processus ITIE.
- **Efficacité administrative** : Dans l'ensemble, la Norvège a réussi à maintenir l'esprit de l'ITIE sans avoir de GMP formel. La décision de supprimer le GMP et de s'appuyer sur d'autres formes de dialogue multipartite a été prise dans le contexte de l'efficacité administrative et de la conformité aux pratiques nationales de gouvernance. Les processus de gouvernance existants offraient déjà des plateformes pour le dialogue et la participation des parties prenantes, rendant le GMP moins crucial.

❖ **Défis et risques potentiels**

- **Absence de mécanismes formels de suivi** : L'approche ad hoc du suivi des recommandations et l'absence de mécanisme formel pour le suivi des recommandations d'implémentation de l'ITIE indiquent des lacunes dans l'efficacité du processus d'apprentissage et de politique. L'absence d'un GMP formel a probablement limité la visibilité des efforts de réforme et réduit les occasions de discussion et de résolution des désaccords entre les parties prenantes. La dernière validation a mis en avant certains défis, notamment :
 - Une consultation limitée avec les parties prenantes ;
 - L'absence de suivi des recommandations des rapports de validation ; et
 - Un retard dans l'implémentation de certaines réformes, notamment celle liée au bénéficiaire effectif et à la divulgation des PPE.
- **Défis relatifs à l'assurance des données** : Bien que la Norvège ait introduit des procédures exigeant que les auditeurs rendent compte de la conformité aux réglementations de reporting pays par pays, il existe des écarts dans l'exhaustivité du reporting des entreprises, ce qui révèle un besoin de coopération accrue avec les parties prenantes pour convenir d'une approche d'amélioration des données.
- **Dépendance aux technologies** : La forte dépendance à un portail en ligne pour la divulgation des données pourrait présenter des risques en cas de problèmes techniques ou de cyberattaques, et limiter l'accès pour certaines catégories de personnes qui n'ont pas accès à Internet.

8.2 Cas du Sénégal

Contrairement à la Norvège, le Sénégal a choisi de développer deux solutions spécifiques, pour la centralisation périodique des données sur les flux financiers collectées par les administrations publiques, et pour la soumission électronique des données par les entreprises extractives, afin de remédier aux déficits technologiques et de standardiser les procédures de déclaration. Ces innovations visent à surmonter les obstacles technologiques et opérationnels, facilitant ainsi la collecte et la divulgation des données financières extractives.

❖ **Points Clés du Succès :**

- **Innovation Technologique** : L'adoption de systèmes spécifiques par le Sénégal représente une avancée significative dans l'utilisation de technologies pour la collecte et la divulgation des données extractives. Ces outils ont le potentiel de simplifier le reporting et d'améliorer l'accessibilité des données pour les parties prenantes.
- **Engagement Gouvernemental** : Le soutien et l'engagement des différentes administrations impliquées dans le processus ITIE ont été crucial pour la mise en œuvre réussie du projet.
- **Formation et Sensibilisation** : Les efforts de formation et de sensibilisation déployés pour familiariser les utilisateurs avec les nouveaux systèmes ont été essentiels pour assurer leur adoption et leur utilisation efficace. La formation contribue à l'appropriation des outils par les administrations et les entreprises extractives.

❖ **Défis et risques potentiels**

- **Adoption et Appropriation des Outils** : Le déploiement de solutions technologiques dédiées à l'ITIE représente un double tranchant. D'une part, elles incarnent une avancée vers la modernisation et la standardisation des processus de divulgation. D'autre part, elles introduisent des obstacles significatifs à l'adoption et à l'intégration dans les routines administratives établies. Le risque est double : non seulement ces outils peuvent rester sous-utilisés, faute d'une appropriation réelle par les utilisateurs finaux, mais ils peuvent également engendrer une fragmentation des pratiques de travail, créant ainsi des silos d'information inefficaces.
- **Des Questions de Conformité et de Qualité des Données** : Des écarts dans l'exhaustivité et la précision des données rapportées dans les récents rapports ITIE indiquent une insuffisance dans les mécanismes de vérification et d'assurance qualité, essentiels pour garantir la fiabilité des informations divulguées conformément aux standards ITIE.
- **L'Adoption et l'Intégration des Outils** : Malgré les efforts de formation, l'adoption pleine et entière de ces systèmes par toutes les administrations concernées reste un défi, révélant la nécessité d'une sensibilisation et d'un soutien technique continu.
- **La Durabilité Technique** : La dépendance à l'égard du soutien technique externe pour la maintenance et la mise à jour des solutions spécifiques peut soulever des questions sur la viabilité à long terme de cette approche.
- **Accessibilité et Actualisation des Données** : L'absence de données actualisées sur le site de l'ITIE dénote des faiblesses systémiques qui entravent la divulgation systématique et transparente.

8.3 Conclusion

La comparaison des approches de la Norvège et du Sénégal dans l'intégration des données ITIE révèle des perspectives variées et des leçons pour la RDC. Chacun de ces cas illustre un spectre de stratégies possibles, des innovations technologiques spécifiques à l'exploitation des systèmes administratifs existants, soulignant l'importance de l'adaptabilité aux contextes nationaux spécifiques.

La Norvège, avec son intégration réussie des données ITIE grâce à l'utilisation des systèmes existants, montre qu'une approche harmonisée avec l'infrastructure administrative et technologique préexistante peut offrir une solution durable et efficace pour la divulgation systématique. Cette méthode minimise les coûts, facilite l'adoption par les parties prenantes, et assure une cohérence et une fiabilité des données à travers des pratiques d'audit solides. Toutefois, elle exige un cadre administratif déjà bien établi et une infrastructure technologique avancée.

En contraste, le Sénégal met en lumière les défis et les opportunités associés à l'introduction de solutions technologiques dédiées pour la divulgation ITIE. Bien que ces outils offrent des moyens innovants pour combler les lacunes technologiques et opérationnelles, leur adoption et leur intégration efficace restent entravées par des obstacles significatifs. Les problèmes liés à l'adoption, la durabilité technique, et la qualité des données nécessitent une attention particulière pour garantir le succès à long terme de l'initiative.

Pour la RDC, il est donc crucial de considérer :

- **Alignement avec les systèmes administratifs existantes** : Une intégration réussie des données ITIE requiert une synergie avec les infrastructures et processus administratifs déjà en place. Cette harmonisation facilite l'adoption et l'efficacité du processus, tout en maximisant l'utilisation des ressources disponibles.

- **Engagement dynamique des Parties Prenantes** : L'adhésion et la participation active de toutes les parties prenantes, incluant le gouvernement, les entreprises et la société civile, sont essentielles. Un dialogue constructif, appuyé par une consultation régulière, favorise une collaboration fructueuse et une meilleure compréhension mutuelle
- **Le nécessité de renforcer les capacités** est indispensable pour assurer la durabilité des initiatives ITIE. La formation et le développement des compétences, tant au niveau technique qu'administratif, garantissent une gestion autonome et efficace des systèmes d'intégration des données. Ce renforcement de capacités doit être envisagé de manière holistique, englobant les aspects techniques, la gestion des changements, et la sensibilisation aux enjeux de transparence et de gouvernance.
- **L'impératif d'assurance qualité des données** est un aspect fondamental pour la crédibilité de l'ITIE. La mise en place de mécanismes rigoureux de vérification et de contrôle des données assure leur fiabilité et leur conformité avec les standards internationaux. Cette assurance qualité doit être convenu en amont dans la conception des systèmes d'intégration des données en aval de la divulgation des données.
- **Le besoin de faciliter l'accès aux informations actualisées** et facilement accessibles, renforçant ainsi la transparence et la redevabilité du secteur extractif.

En somme, l'intégration des données ITIE représente un défi complexe, nécessitant une approche équilibrée qui prend en compte à la fois les innovations technologiques et l'exploitation efficace des ressources existantes. La réussite de telles initiatives repose sur une combinaison judicieuse de soutien gouvernemental, d'engagement des parties prenantes, et d'une attention constante aux enjeux de qualité, de durabilité et d'accessibilité des données.

9 Approche pour la divulgation systématique des données

La stratégie pour la divulgation systématique des données vise à renforcer la transparence et l'accès à l'information dans le secteur extractif de la RDC. L'approche proposée capitalise sur l'infrastructure technologique existante et propose des pistes d'amélioration pour une divulgation systématique efficace, inclusive et pérenne.

9.1. Divulgation des données

9.1.1. Divulgation systématique des paiements et des revenus

❖ Contexte spécifique de la RDC

La RDC présente un paysage complexe caractérisé par une grande diversité géographique, des défis infrastructurels significatifs et une capacité administrative variable. La stratégie de divulgation systématique doit donc être adaptable, robuste et capable de surmonter ces obstacles pour assurer une transparence et une reddition de comptes efficaces.

❖ Divulgation des données au niveau central

➤ Utilisation des systèmes existants

Le projet C2D offre une infrastructure technologique en cours de développement visant à moderniser la gestion financière publique en RDC. Utiliser cette infrastructure pour la divulgation systématique des données ITIE permettrait de tirer parti des investissements déjà réalisés, réduisant ainsi la nécessité de développer des systèmes parallèles coûteux et potentiellement moins intégrés. Cela assure une cohérence des données financières divulguées et facilite l'adoption par les utilisateurs internes du système.

➤ Intégration progressive avec T/SL

En continuant la télédéclaration via T/SL, la RDC peut continuer à améliorer la transparence tout en travaillant à l'intégration complète avec les systèmes déployés dans le cadre du projet C2D. Cette approche offre flexibilité et adaptabilité, permettant une transition progressive vers une divulgation systématique à la source complète tout en assurant la continuité des rapports et des divulgations ITIE.

❖ Divulgation des données au niveau provincial

➤ Intégration avec T/SL

L'absence d'un équivalent provincial au C2D pose un défi pour la divulgation systématique des données. La plateforme T/SL, déjà utilisée pour la déclaration ITIE, représente une solution immédiatement disponible et efficace. Elle permet une télédéclaration uniforme et centralisée, essentielle pour garantir la cohérence des données à travers le pays, malgré les défis d'infrastructure.

9.1.2. Divulgation systématique des autres données

9.1.2.1. Données cadastrales

La gestion et la divulgation des données cadastrales nécessite la mise en place des actions suivantes :

➤ Mise en place d'un système de gestion informatisé des blocs et titres pétroliers

A l'instar du CAMI qui tient un portail cartographique mis à jour à partir du système informatisé de gestion quotidienne interne, le Land folio (ex-Flexicadastre), le ministère des Hydrocarbures/SGH, qui à ce jour assure une gestion manuelle des blocs et titres pétroliers, doit se doter d'un système de gestion

informatisé de toutes les opérations sur ces blocs et qui permettra d'alimenter systématiquement le registre des blocs et titres pétroliers accessible en ligne.

➤ **Mettre les données sur les registres des droits minier et pétrolier sous format de données ouvertes**

Rendre les données sur les registres des droits minier et pétrolier sous format de données ouvertes. Cela permettra aux différents utilisateurs d'avoir les listes des droits miniers et des blocs pétroliers au cours de l'année et ne pas se limiter à des registres à la fin de l'année pour répondre uniquement au besoin du rapportage ITIE

➤ **Intégration des autres informations requises par la Norme dans le système de gestion du cadastre minier**

Le système de gestion des cadastres minier et pétroliers doit prévoir d'associer à chaque opération sur les titres, les informations requises par la Norme, il permettra ainsi la consultation en libre accès pour chaque octroi ou transfert la référence au cadre légal applicable, la procédure appliquée dans la pratique et la raison de tout écart par rapport à la réglementation, et les critères de soumission, la liste des candidats, les procès-verbaux et tout document juridique appuyant la décision d'octroi ou de transfert.

Ce système peut prévoir également d'associer un système de télédéclaration par les opérateurs des indicateurs pertinents au stade de la candidature (Par exemple : nombre /genre pour les consultations mentionnées dans les études de faisabilité et dans les EIES). Ce système de télédéclaration peut couvrir également d'autres données exigées par la Norme (Propriété effective, obligations sociales et environnementales, emploi...). Ces données doivent être mise à jour régulièrement en ligne par les déclarants (opérateurs) sur la période de la validité du titre.

9.1.2.2. Données de propriété

La stratégie pour la gestion et la divulgation des données sur la propriété réelle et juridique nécessite une série d'actions coordonnées visant à améliorer l'accès, la qualité, et l'interconnexion des données.

Cette approche comprend l'utilisation optimisée du logiciel T/SL, la collaboration avec le Guichet Unique pour l'accès aux données sur la propriété juridique, et l'établissement d'un registre central pour la propriété effective, ainsi que l'intégration avec les systèmes de gestion cadastrale.

❖ **À Court Terme**

➤ **Amélioration et extension de l'Accès à TSL :**

Ouvrir l'accès de TSL à toutes les entreprises extractives, permettant ainsi la saisie directe de leurs données sur la propriété effective et juridique. Cette ouverture facilitera une collecte plus exhaustive et de ne pas se limiter aux entreprises du périmètre de rapprochement.

➤ **Collaboration avec le GUCE :**

Travailler en étroite collaboration avec le GUCE pour :

- le déploiement du registre des bénéficiaires effectifs conformément à la législation en vigueur et aux exigences de la norme ITIE; et
- permettre l'accès aux données sur la propriété juridique des sociétés du secteur directement via sa plateforme ou par une communication périodique de ces données à l'ITIE-RDC pour publication sur son site. Cette étape améliorera la disponibilité et la transparence des informations sur la propriété juridique.

❖ **À Moyen Terme**

➤ **Établissement d'un registre central de la propriété effective :**

Accélérer la mise en place d'un registre central pour la propriété effective. Ce registre servira de référence fiable pour les informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises extractives, améliorant ainsi la transparence et la gestion des risques liés à l'anonymat des propriétaires réels et des PPE. Les actions pour atteindre cet objectif incluent :

- Réaliser une étude pour identifier les exigences techniques, les défis légaux et les besoins des utilisateurs.
- Définir clairement les objectifs du registre, les types de données à collecter, et les parties prenantes concernées.
- Concevoir l'architecture du système en collaboration les parties prenantes de l'ITIE.
- Assurer que le système soit capable de collecter, stocker, gérer, et divulguer les informations de manière sécurisée et efficace.
- Établir des normes de données pour la cohérence et la qualité des informations.
- Organiser des formations pour les utilisateurs finaux, incluant les autorités régulatrices, les entreprises, et les acteurs de la société civile
- Mener des campagnes de sensibilisation pour promouvoir la transparence et encourager l'utilisation du registre.
- Mettre en place un système de suivi pour évaluer l'exhaustivité et la qualité des données dans le registre.

➤ **Établissement d'un registre central des PPE nationales :**

Bien que l'établissement d'un registre des PPE n'est pas une exigence de l'ITIE, son déploiement est de nature à faciliter la vérification des déclarations sur la propriété réelle, améliorer la transparence et renforcer la conformité dans le secteur extractif. Bien que le registre puisse ne pas être entièrement public pour des raisons de confidentialité et de protection des données, il devrait être accessible aux entités déclarantes ainsi qu'aux autorités compétentes, afin de permettre la vérification et l'assurance de la qualité des déclarations effectuées.

➤ **Interconnexion avec les Systèmes de Gestion Cadastrale :**

Prévoir l'interconnexion du registre de la propriété réelle, ainsi que du registre de la propriété juridique, avec les systèmes de gestion de cadastre. Cette intégration permettra un accès direct et simplifié aux données sur la propriété via ces systèmes, facilitant ainsi la vérification et la transparence des informations.

➤ **Cadre Juridique pour la communication des données de propriété**

Mettre en place un cadre juridique exigeant la communication des données sur la propriété réelle lors de la soumission des demandes d'octroi de titres ou d'autorisations. Ce cadre assurera une exhaustivité des divulgations pour couvrir les entreprises non encore domiciliées en RDC.

9.1.2.3. Données des entreprises

Pour renforcer la divulgation systématique des données des entreprises dans le secteur extractif en RDC, en prenant en compte les éléments fournis et en visant une amélioration et un élargissement des informations à divulguer à moyen terme, nous proposons l'approche suivante :

❖ **A Court terme**

➤ **Utilisation de TS/L**

Continuer à utiliser l'outil TSL pour la soumission électronique des données par les entreprises incluant les données sur :

- Les paiements
- Les dépenses sociales et environnementales
- L'emploi
- La production et l'exportation
- Les données sur la propriété.

➤ **Intégration des nouvelles données à TSL**

Etudier l'extension de l'utilisation de TSL pour la collecte des documents et données suivants prévus par la version 2023 de la norme ITIE :

- Les politiques de lutte contre la corruption ;
- L'adhésion à des normes de vérification préalable des chaînes d'approvisionnement ;
- Les processus de consultation communautaire ;
- Les études d'impact sociales et environnementales ;
- Les données sur les parties liées parmi les acheteurs ;
- Les émissions de gaz à effet de serre ;
- Les états financiers audités ;
- Les déductions et incitations fiscales ;
- Les données sur les volumes reçus et les montants versés à l'État ou aux entreprises d'État pour l'achat de pétrole, de gaz et/ou de ressources minières ;
- Les coûts ventilés par projet ainsi que par coûts liés aux dépenses d'exploitation et d'investissement ;
- Les projections des niveaux de production des projets et des estimations de délais en termes de recouvrement des coûts ;
- Les disparités salariales entre les genres ; et
- Les politiques en matière de gestion de leur impact social et environnemental et de genre.

L'extension doit prendre en compte ces préalables :

- Établir des protocoles de partage de données entre T/SL et les agences étatiques pour accéder aux informations déjà collectées sans demander de soumission supplémentaire aux entreprises.
- Utiliser des API sécurisées ou des systèmes de transfert de données automatisés pour intégrer les données existantes dans T/SL.
- Concentrer la collecte via T/SL sur des données non couvertes par d'autres systèmes, telles que les politiques de lutte contre la corruption et les données sur les parties liées qui ne sont pas typiquement recueillies par les agences.
- Prioriser les données qui bénéficient d'une visibilité accrue et d'un accès facilité pour les parties prenantes de l'ITIE, telles que les informations sur la responsabilité sociale des entreprises et les impacts environnementaux.
- Pour les études d'impact environnemental et social par exemple, collaborer avec le système de gestion cadastrale pour centraliser et rendre ces documents accessibles via un lien dans la plateforme de l'ITIE - T/SL, évitant ainsi les soumissions multiples.

❖ **A moyen terme**

➤ **Renforcement du cadre légal**

Proposer des amendements législatifs pour renforcer l'obligation de divulgation par les entreprises des données susmentionnées, garantissant une mise en conformité avec la norme ITIE de 2023 et au-delà.

➤ **Amélioration de TSL et de l'Architecture du site ITIE-RDC :**

Révision de TSL

- **Interface utilisateur** : Moderniser l'interface pour améliorer l'expérience utilisateur avec une navigation intuitive et des dashboards personnalisables qui facilitent l'accès aux nouvelles données requises.
- **Fonctionnalités d'importation de données** : Intégrer des outils permettant l'importation automatique de données à partir de formats standardisés comme CSV, Excel, ou via des API connectées directement aux systèmes des entreprises ou des agences étatiques.

Architecture du Site ITIE-RDC

- **Base de données de référence** : Utiliser des technologies de base de données modernes et évolutives (comme SQL ou NoSQL) pour gérer de grands volumes de données et assurer une récupération rapide et efficace.
- **Fonctionnalités de recherche avancée** : Développer des capacités de recherche avancées, y compris des filtres et des requêtes complexes, pour permettre aux utilisateurs de retrouver facilement des données spécifiques.

Éviter les doublons avec d'autres plateformes :

- **Coordination des développements** : Établir un cadre de collaboration entre l'ITIE et de d'autres structures disposant de bases de données pour synchroniser les efforts de développement et intégrer les systèmes lorsque cela est possible.
- **Interconnectivité et complémentarité** : S'assurer que TSL et les autres plateformes soient interconnectées, permettant ainsi aux données de circuler entre les systèmes sans redondance inutile.

9.1.2.4. Données sur les contrats et les licences

A l'instar des récentes études menées sur la transparence et la divulgation des contrats en RDC, la présente étude reconnaît le fort engagement du pays dans le processus de divulgation des contrats et note les progrès significatifs enregistrés durant la dernière décennie dans le domaine de la transparence et la publication des données sur les licences et les contrats relatifs à l'extraction des ressources naturelles.

Toutefois, pour garantir une divulgation systématique des contrats, un certain nombre d'actions doit être envisagées particulièrement concernant les contrats non nommés signés par les EP :

➤ **Divulgation systématique des arrêtés et des contrats nommés dans le registre des titres**

Un lien à l'arrêté d'octroi (ou tout opération sur le titre) doit être joint systématiquement au registre public des titres

Imposer des délais à respecter pour le dépôt des contrats au CAMI à partir de la date de leur signature et prévoir des pénalités pour non-respect de ces délais. A la fin de la procédure administrative pour toute opération sur les titres, un lien au contrat associé à cette opération doit être joint systématiquement au registre public des titres miniers

➤ **Mécanisme d'identification des contrats non nommés signés par les entreprises publiques**

Exiger que tous les contrats signés par les entreprises publiques soient notariés au Ministère de la Justice

Prévoir un représentant de la CTCPM comme membre observateur lors de la procédure de contractualisation des EP

Mettre en place une procédure transparente et claire pour le suivi des activités des entreprises publiques extractives (Organe de suivi au sein du ministère de tutelle, modalités de reporting des entreprises publiques, modalités de suivi et de revue des activités des EP).

➤ **Périmètre des contrats**

Etendre le périmètre de divulgation systématique aux contrats et accords spécifiques régissant notamment les contrats de ventes des parts de production de l'Etat et des entreprises d'Etat, les infrastructures et accords de troc, le niveau et l'allocation des dépenses sociales obligatoires significatives et les paiements environnementaux obligatoires.

➤ **Manuel de procédure sur les modalités de l'identification et de la collecte des contrats**

Elaborer un manuel de procédure définissant les modalités de transmission de chaque type d'accord contractuel (Les structures concernées et leurs prérogatives, la date limite de transmission, le format du document..)

Etendre le périmètre de divulgation systématique aux contrats et accords spécifiques régissant les contrats de ventes des parts de production de l'Etat et des entreprises d'Etat, Les infrastructures et accords de troc, le niveau et l'allocation des dépenses sociales obligatoires significatives et les paiements environnementaux obligatoires.

➤ **Améliorations à en tenir compte dans la nouvelle plateforme en cours d'implémentation par la CTCPM et dans e-hydro**

Prévoir la digitalisation des contrats dans un format interrogeable et intelligent sur la plateforme pour faciliter les recherches des contrats, de leurs contenus et la réalisation de comparatifs

Prévoir une fiche pour chaque contrat résumant les points essentiels se rapportant à : type du contrat, région, date de signature, date renouvellement, dates d'amendements, les titres couverts, le titulaire, les obligations fiscales, sociales et environnementales, contenu local, date de la dernière mise à jour des données, etc. S'assurer de la validation de la "fiche contrat" par l'autorité de tutelle avant son chargement sur la plateforme.

Supprimer toute duplication entre la plateforme et d'autres sources (Centraliser la publication au niveau de la plateforme de la CTCPM et e-hydro, les autres structures se limitent à des liens à ladite plateforme)

9.1.2.5. Données de production et d'exportation

Les plateformes de la CTCPM et du ministère des Hydrocarbures publient les statistiques trimestrielles sur la production et les exportations. Ces statistiques sont compilées des déclarations mensuelles et des rapports annuels des opérateurs ainsi que des travaux de concertation et d'harmonisation des structures étatiques intervenantes dans le processus de production et d'exportation.

Pour garantir une divulgation systématique et périodique de ces statistiques, il est recommandé :

➤ **Migration des structures étatiques vers la plateforme SEGUCE**

Cette migration permettra de disposer en temps réel des informations nécessaires à l'activité des intervenants de toutes les composantes réglementaires, douanières et logistiques (notamment des opérations d'exportations) sur le territoire national.

➤ **Modèle de rapport des activités des opérateurs miniers et pétroliers**

S'assurer que les données et le niveau de désagrégation (Projet, destinataires des exportations) requis par la Norme sont prévus dans le modèle de rapport des activités minières à soumettre par l'opérateur.

➤ **Système de contrôle des exportations pétrolières**

Mettre en place un système de contrôle des opérations des exportations précisant clairement les prérogatives de chaque autorité de contrôle et le processus de contrôle tout au long du circuit de l'exportation

9.1.2.6. Données des entreprises d'Etat

L'approche proposée pour la divulgation des données des entreprises publiques consiste principalement à l'élaboration d'un manuel de procédure par les ministères de tutelles qui prévoit les modalités et le processus de reporting et de divulgation des données requises par les Exigences de la Norme ITIE relatives aux EP.

Ces modalités doivent prévoir la transmission périodique de ces données au CSP et leur divulgation périodique sur le site web de l'entreprise publique et au niveau de TSL dans un module spécifique dédié au EP.

En sus des états financiers, la divulgation doit porter sur les rapports annuels et de gestion. Ces rapports pourraient contenir des informations qui ne sont pas reflétées au niveau des états financiers notamment les données de production/exportation, les projets sociaux, le contenu local, les dépenses quasi-budgétaires, les conditions de prêts et garanties obtenus de l'Etat ou accordés à des entreprises extractives, les conditions rattachées à aux participations.

Ces modalités peuvent apporter des suggestions sur la mise en œuvre des normes et directives internationales dans le processus d'élaboration des rapports annuels des entreprises d'Etat (Par exemple, les principes du Conseil international des mines et des métaux (ICMM), les directives du Global Reporting Initiative (GRI)).

Ces modalités doivent assurer un audit indépendant des informations communiquées

9.1.3. Base de données ITIE

L'utilisation d'une base de données conçue principalement pour les besoins des régies financières, comme celle envisagée dans le cadre du projet C2D, présente plusieurs défis. Ces systèmes, bien que robustes pour les transactions financières et la gestion fiscale, ne sont souvent pas configurés pour répondre aux exigences de transparence spécifiques de l'ITIE. Les fonctionnalités requises pour une divulgation complète et accessible des données du secteur extractif peuvent manquer de souplesse, de granularité ou d'interactivité nécessaires pour les parties prenantes de l'ITIE.

La mise en place d'une base de données du type « data lake » dédié pour la base de données de l'ITIE s'avère être une solution stratégique optimale. Cette infrastructure moderne permettra de :

- Centralisation et stockage flexible : Accumuler et conserver des volumes massifs de données de diverses natures et sources, y compris des données structurées, semi-structurées et non structurées, qui sont cruciales pour les rapports de l'ITIE.
- Analyse avancée : Faciliter des analyses complexes et diversifiées, permettant des interrogations dynamiques et des extractions de données en temps réel, essentielles pour répondre aux questions des investisseurs, des régulateurs et du public.

- **Adaptabilité aux changements** : Offrir une plateforme qui s'adapte rapidement aux évolutions des normes de l'ITIE et aux besoins changeants des utilisateurs sans nécessiter de refonte complète du système.
- **Conformité et sécurité** : Assurer que toutes les données stockées et traitées dans le data lake respectent les standards élevés de gouvernance et de sécurité exigés par l'ITIE, y compris la conformité avec les réglementations locales et internationales sur la protection des données.

La mise en œuvre d'un data lake nécessitera :

- L'élaboration d'un cahier de charges incluant des spécifications techniques et fonctionnelles détaillées pour assurer une collecte et une utilisation efficaces des données.
- L'établissement de Politiques de Gouvernance de Données : Définir des règles claires pour la gestion, l'usage et la sécurité des données, assurant la qualité et l'intégrité des informations divulguées.
- La Formation et Capacitation : Organiser des sessions de formation pour les utilisateurs finaux sur l'utilisation efficace du data lake, garantissant que les capacités analytiques de la plateforme sont pleinement exploitées.

9.2. Gouvernance de l'ITIE

Dans le cadre de la divulgation systématique des données de l'ITIE, la gouvernance par le Comité National de l'ITIE en RDC jouera un rôle essentiel, tout en étant sujet à une réévaluation pour assurer la pérennité du processus et améliorer son efficience. Cette réévaluation devrait prendre en compte plusieurs aspects clés pour optimiser le rôle et le fonctionnement du Comité National.

❖ Contexte spécifique de la RDC

- **Défis géographique et économique** : La RDC est caractérisée par sa grande diversité géographique et un poids économique important de son secteur extractif, ainsi que par les défis liés à la gouvernance et à l'accès à l'information. Dans ce contexte, le Comité joue un rôle crucial en tant que plateforme de dialogue et de supervision multipartite, garantissant que tous les acteurs du secteur extractif, y compris la société civile, ont une voix dans le processus de transparence.
- **Défis de gouvernance et accès à l'information** : Le Comité contribue activement à la supervision du processus de divulgation des données, à la validation de leur qualité, et à la formulation de recommandations pour améliorer la gouvernance du secteur extractif. Sa suppression pourrait réduire la capacité de suivi et d'évaluation critique du processus ITIE, risquant ainsi de compromettre l'objectif de transparence et de responsabilité.
- **Nécessité de redéfinition du rôle** : La divulgation systématique modifie fondamentalement la manière dont les informations sont collectées, vérifiées et partagées, influençant ainsi le rôle du Groupe multipartite. Il est impératif que ce groupe adapte ses fonctions pour continuer à assurer la transparence, l'engagement des parties prenantes, et l'efficacité de l'ITIE dans ce nouveau contexte.

❖ **Renforcement du processus de transparence**

- **Supervision de la qualité des données** : Le Comité doit continuer à valider la qualité des données divulguées à animer les débats et formuler des recommandations pour améliorer la gouvernance sectorielle, assurant ainsi l'atteinte des objectifs de transparence.
- **Contribution à l'engagement des parties prenantes** : En facilitant la collaboration entre les différents acteurs, le Comité joue un rôle clé dans le maintien de la confiance et dans l'adhésion au processus.

❖ **Réévaluation du rôle du Comité ITIE**

- **Adaptation aux évolutions technologiques** : L'avènement de la divulgation systématique des données nécessite que le Comité réoriente ses efforts vers la supervision de la qualité des données, la sensibilisation, et l'engagement public.
- **Amélioration des efficiencies opérationnelles** : Le Comité pourrait revoir sa structure et ses méthodes de travail pour se concentrer sur des domaines d'impact élevé comme la réforme des politiques, les revues de conformité (fiscale, sociale, les chaînes d'approvisionnement responsable), la mobilisation/utilisation des ressources, la lutte contre la corruption, la transition énergétique, et la promotion de bonnes pratiques de gouvernance.

❖ **Mesures d'accompagnement**

La redéfinition du rôle du Groupe multipartite est essentielle pour accompagner efficacement l'intégration de la divulgation systématique des données dans le processus ITIE en RDC. Les mesures d'accompagnement suivantes permettront de garantir que le Groupe reste un acteur clé dans la promotion de la transparence, la responsabilité et l'engagement civique dans la gouvernance du secteur extractif :

- **Redéfinition des responsabilités** : Élargir le mandat du Comité ITIE pour inclure la surveillance directe des procédures de divulgation systématique et l'intégrer des rôles spécifiques liés à l'évaluation des politiques publiques et la gestion de la conformité sectorielle, en mettant un accent particulier sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- **Structure de gouvernance** : Former des comités au sein du Comité ITIE pour se concentrer sur des aspects critiques tels que le suivi du projet de la divulgation systématique, la qualité des données, la conformité réglementaire, et l'engagement des parties prenantes, afin de maintenir une surveillance efficace sur ces fronts importants.
- **Cadre légal et opérationnel** : Travailler avec les autorités nationales pour formaliser les nouveaux rôles du Comité Exécutif à travers des amendements législatifs ou réglementaires, garantissant ainsi un support légal clair et durable.
- **Renforcement des capacités** : Mettre en place un programme de formation continue pour les agents, axé sur les nouvelles technologies de divulgation, les méthodes d'analyse de données avancées.
- **Révision des protocoles de communication** : Développer des stratégies de communication innovantes pour maintenir un dialogue ouvert entre les parties prenantes, en utilisant des plateformes numériques pour faciliter une participation plus large et plus inclusive.
- **Développement de nouveaux cadres de travail** : Élaborer des cadres de travail qui redéfinissent les rôles et responsabilités des membres du Groupe multipartite à la lumière du nouveau rôle défini du Comité, y compris la gestion des risques et la vérification de la conformité.
- **Intégration de la participation civique** : Concevoir des initiatives spécifiques pour encourager une participation active de la société civile, en veillant à ce que les plateformes de divulgation systématique soient accessibles et répondent aux besoins d'information du public.

- **Engagement régulier avec les parties prenantes** : Organiser des forums réguliers où les parties prenantes peuvent exprimer leurs préoccupations, proposer des améliorations et évaluer les progrès réalisés dans la divulgation systématique et l'utilisation des données, renforçant ainsi le rôle de surveillance et de médiation du Comité ITIE.
- **Gestion des résistances** : Mettre en place un comité de changement au sein de l'ITIE, pour surveiller l'implémentation des nouvelles pratiques et ajuster les stratégies en fonction des retours et des résultats.
- **Suivi et évaluation** : Instaurer un système de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité des nouvelles pratiques et l'atteinte des objectifs post-changement et publier régulièrement des rapports de progrès et des analyses d'impact qui documentent les réussites et les défis de la transition vers les nouvelles modalités opérationnelles.

9.3. Assurance des données

Pour élaborer une stratégie d'assurance des données ITIE adaptée au contexte de la divulgation systématique en RDC, il est crucial de considérer les pratiques d'audit, les spécificités du secteur extractif, l'infrastructure technologique disponible, ainsi que les défis administratifs et de gouvernance.

9.3.1. Evaluation des pratiques d'audit

Les pratiques d'audit en RDC sont résumés dans le tableau suivant

Évaluation du Cadre de Contrôle et d'Audit en RDC

	Comptes publiés	Rapports d'audit publiés	Auditeur externe	Normes comptables appliquées	Audit des comptes (fréquence)	Audit effectif régulier	Normes d'audit appliquées
Sociétés extractives	Non*	Non*	Oui	Règles Comptables de l'OHADA*	Annuelle	Non vérifié	Normes ISA.
Sociétés d'Etat	Non	Oui	Oui				
Régies financières	Oui	Oui	Oui	DÉCRET n° 13/051 portant Plan comptable de l'Etat	Non effectif	Non	Normes internationales de l'INTOSAI
Provinces	Non	Non	Oui		Ponctuelle	Non	

(*) Sauf pour les sociétés cotées ou filiales exclusives de sociétés cotées dont les comptes sont publiés dans le cadre des rapports financiers communiqués par la société mère.

Sur la base de l'approche ci-dessus :

- **Pour les régies financières** : le CCA a été considéré comme peu fiable, car les normes internationales ne sont pas encore adoptées en matière de comptabilité publique et les rapports de la Cour ne sont pas publiés en ligne d'une manière régulière.
- **Pour les provinces** : le CCA a été considéré comme peu fiable, car les normes internationales ne sont pas encore adoptées en matière de comptabilité publique et les rapports de la Cour ne sont pas publiés en ligne d'une manière régulière :
- **Pour les entreprises extractives**, le CCA a été considéré comme moyennement fiable avec l'utilisation des règles comptables de l'OHADA qui sont différentes des normes IFRS et non publication des rapports d'audit ou des états financiers.
- **Pour les entreprises d'Etat**, le CCA a été considéré comme moyennement fiable avec l'utilisation des règles comptables de l'OHADA qui sont différentes des normes IFRS.

9.3.2. Approche pour l'assurance des données ITIE

L'impératif de divulgation systématique des données impose une redéfinition de l'approche traditionnelle d'assurance. Dans ce cadre, la Norme ITIE évolue vers une intégration complète de la divulgation systématique, nécessitant une assurance des données à la fois exhaustive et adaptative.

❖ Cadre conceptuel

L'adoption d'une démarche d'assurance plus globale qui, au-delà des données financières, prend également en compte les implications de la divulgation systématique sera crucial pour la pérennité du processus ITIE. Ce virage stratégique repose sur une évaluation détaillée des risques, visant une gestion proactive des possibles non-conformités ou vulnérabilités.

❖ Pilier de l'évolution

- **Au-delà de la réconciliation financière** : L'élargissement du spectre de l'assurance pour intégrer les données non financières, les préoccupations ESG et les risques induits par la divulgation systématique vise à garantir une divulgation exhaustive et transparente des données.
- **Analyse proactive des risques** : L'adoption d'une démarche anticipative dans l'identification des risques favorise une affectation judicieuse des ressources vers les zones à risque élevé. Adopter une approche d'analyse des risques basée sur l'évaluation des systèmes de contrôle interne existants, pour identifier où les risques d'irrégularités dans les transactions ou les flux de paiements sont les plus élevés.
- **Renforcement de l'assurance pour une double conformité** : L'approche d'assurance doit aller au-delà de la simple vérification de la qualité des données divulguées pour inclure un soutien robuste à la conformité ininterrompue avec les normes de l'ITIE, renforçant de ce fait la transparence et la confiance dans le secteur extractif.

❖ Stratégies de mise en œuvre

- **Adaptation du cadre réglementaire** : La révision et le renforcement des législations et réglementations deviennent impératifs pour appuyer une divulgation systématique alignée sur les principes de l'ITIE.
- **Adaptation du mandat de l'Administrateur Indépendant (AI)** : L'AI transcende son rôle initial de collecte et réconciliation des données pour embrasser une fonction critique dans la divulgation systématique. Cette mutation le place au cœur de l'évaluation des risques et de l'assurance de la qualité, transparence, et conformité des données selon la Norme ITIE, y compris leur adéquation avec les réglementations fiscales, sociales, et environnementales. Avec cette responsabilité élargie, l'AI garanti l'exactitude, l'intégralité, et la conformité continue des informations publiées, affirmant son rôle pivotal dans l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif.
- **Renforcement des capacités** : L'investissement dans le développement des compétences et de la technologie est crucial pour une collecte, une analyse et une publication efficaces des données.
- **Engagement des parties prenantes** : L'implication active et diversifiée des parties prenantes notamment dans l'évaluation des risques et l'amélioration continue de la qualité des données et de la conformité assure une culture de transparence et une responsabilité collective.

❖ Assurance dans le contexte de la divulgation systématique

- **Élaboration de procédures de collecte et de divulgations adaptées** : Développer des procédures pour encadrer les phases de collecte, vérification et divulgation systématiques des données au sein des entités gouvernementales. Cela inclut l'intégration de pratiques standardisées pour une transparence et une fiabilité accrue des informations partagées.

- **Renforcement de la sensibilisation aux risques** : Intensifier la formation et la sensibilisation des parties prenantes à l'importance cruciale de la gestion des risques tout au long du processus de divulgation. L'objectif est de cultiver une culture de la transparence et d'assurer l'intégrité des données divulguées.
- **Optimisation des systèmes de contrôle interne** : Mettre en place et maintenir des systèmes de contrôle interne robustes et structurés au sein des agences gouvernementales impliquées, couvrant tous les aspects, de l'environnement de contrôle à la surveillance, pour garantir la gestion efficace des paiements issus du secteur extractif.
- **Identification et évaluation des risques** : Établir un processus continu pour identifier et évaluer les risques liés à l'exactitude des données et à la conformité des transactions. Cela comprend la mise en place d'une méthodologie pour classer les risques et déterminer la fréquence et la portée des diligences nécessaires pour l'assurance des données.
- **Vérifications modulées selon le risque** : Adapter les méthodes de vérification en fonction du niveau de risque associé, privilégiant des réconciliations complètes pour les cas à risques élevés et des approches partielles ou échantillonées pour les autres. L'utilisation d'outils de vérification diversifiés par les auditeurs indépendants permet une assurance des données flexible et ciblée.
- **Promotion de l'amélioration continue** : Instituer un cycle d'amélioration continue basé sur les retours des évaluations de risque et constats issus du reporting ITIE, visant à harmoniser progressivement les méthodes de vérification avec les normes internationales.
- **Évaluation annuelle de la conformité à la Norme ITIE** : Effectuer des revues périodiques pour vérifier le respect continu des directives ITIE, assurant ainsi une intégrité et une transparence constantes des données rapportées.
- **Examen de la conformité réglementaire et fiscale** : Procéder à une revue des pratiques fiscales et réglementaires pour confirmer leur conformité avec les législations en vigueur, renforçant l'alignement sectoriel sur les exigences légales.
- **Évaluation des engagements ESG** : Intégrer des évaluations dédiées à la conformité aux obligations environnementales et sociales des entreprises extractives, soutenant ainsi des pratiques d'exploitation respectueuses et responsables des ressources naturelles.

9.3.3. Évolution du rôle des ISC

❖ Contexte actuel et défis

La Cour des Comptes en RDC, concentrée sur la certification des données des provinces, et l'IGF, responsable de la certification des données ITIE des régies financières, doivent s'adapter à un environnement de divulgation systématique marqué par des systèmes d'information de plus en plus complexes et l'émergence rapide de nouvelles technologies. Cette adaptation est essentielle pour répondre à la nécessité d'une transparence accrue et d'une meilleure gestion des données extractives.

❖ Rôle évolutif et renforcement des Capacités

- **Renforcement des capacités de l'IGF et de la Cour des Comptes** : Investir dans la formation continue des auditeurs pour améliorer leurs compétences dans les audits réalisés dans un environnement informatique, renforçant ainsi leur capacité à appliquer les pratiques d'audit traditionnelles aux systèmes numériques.
- **Renforcement des ressources** : Déployer des ingénieurs informatiques et des spécialistes des systèmes d'information au sein des équipes de l'IGF et de la Cour de Comptes pour mieux gérer et analyser les données issues des régies financières interconnectées et des bases de données gouvernementales.

- **Révision des approches de vérification** : Adopter une approche fondée sur les risques, développant des méthodologies spécifiques pour évaluer efficacement les risques et assurer un contrôle rigoureux de la qualité des données produites par les administrations publiques.

❖ **Accélération des réformes et mise en place de nouvelles pratiques et outils**

- **Certification des comptes de l'Etat** : Accélérer l'adoption de la comptabilité générale conforme aux normes internationales pour améliorer la fiabilité et la crédibilité des comptes publics.
- **Systèmes de consolidation budgétaire** : Établir des systèmes pour la consolidation budgétaire au niveau provincial pour faciliter les contrôles et la certification des données au niveau des ETD.
- **Systèmes de comptabilité adéquats pour les ETD** : Mettre en place des systèmes de comptabilité robustes au niveau des ETD pour permettre un suivi précis des finances et une divulgation fiable des données.
- **Guide d'Audit pour Environnements Informatisés** : Élaborer et diffuser un guide d'audit spécifique aux systèmes d'information, fournissant des orientations pratiques pour les auditeurs chargés des systèmes informatiques. Ce guide devra inclure des stratégies pour exploiter efficacement les résultats des contrôles et intégrer les technologies émergentes dans les processus d'audit.
- **Guide de Vérification des Données du Secteur Extractif** : Créer un guide détaillé pour la vérification des données du secteur extractif, spécialement conçu pour guider les auditeurs dans les nuances des données extractives et leur contexte réglementaire.
- **Collaboration Inter-institutionnelle** : Renforcer la collaboration entre la Cour des Comptes, l'IGF et l'ITIE pour assurer une cohérence et une complémentarité dans la vérification et la certification des données ITIE. Cette collaboration devrait également permettre un partage régulier des meilleures pratiques et des technologies d'audit entre les institutions.

❖ **Intégration des dispositifs de contrôle**

- **Utilisation des travaux des structures de contrôle** : L'ITIE peut analyser les rapports existants réalisés par les organes de contrôle comme les ISC pour identifier les domaines à risque élevé ou les lacunes dans la conformité. Cela permettrait de concentrer ses efforts de prévention sur ces points spécifiques sans répéter les travaux déjà effectués.
- **Focus sur la prévention** : L'approche fondée sur les risques consiste entre autres à développer et utiliser des outils analytiques pour prédire les zones à risque de non-conformité ou de corruption, permettant d'intervenir en temps opportun.

10. Annexes

- 1- Questionnaire de consultation des entités étatiques (Ficher Excel joint au rapport)
- 2- Questionnaire de consultation des OSC (Ficher Excel joint au rapport)
- 3- Mapping de la divulgation systématique des données – Secteur minier (Ficher Excel joint au rapport)
- 4- Mapping de la divulgation systématique des données – Secteur pétrolier (Ficher Excel joint au rapport)

11. Bibliographie

- ITIE International. (2016). Procédure convenue pour des divulgations systématiques.
- NRG. (2019). EITI Mainstreaming: Opportunities and Risks for the Role of Civil Society in EITI.
- ITIE Sénégal. (2020). Mise en place du système de Télédéclaration et de base de données du secteur pour l'amélioration de la traçabilité des revenus extractifs dans les statistiques des finances publiques au Sénégal.
- Ministère des Finances, COREF. (2021). Plan Stratégique de la Réforme des Finances Publiques.
- ITIE-RDC . (2021). Plan de Travail Triennal 2020-2023 de l'ITIE-RDC. Juin.
- ITIE-RDC . (2021). Rapport ITIE assoupli 2018_2019_1er Semestre 2020
- ITIE-RDC. (2021). Etude thématique portant sur l'état des lieux de l'application des procédures d'octroi des droits miniers et pétroliers ainsi que des règles de tenue et de publication des registres ad hoc sur la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2020 a été élaborée pour compléter la mise en œuvre des Exigences 2.2 et 2.3
- ITIE-RDC. (2021). Etude thématique sur l'état des lieux de la mise en œuvre de l'Exigence 2.5 a été publiée par l'ITIE-RDC
- ITIE-RDC. (2021). Etude thématique sur l'état des lieux de la répartition et de l'affectation de la redevance minière ainsi que de la rétrocession de 10% des recettes pétrolières de catégorie B aux provinces productrices - Exercices 2018 – 2019 et 1er semestre 2020
- ITIE-RDC. (2021). Etude thématique sur la divulgation des contrats extractifs en RDC élaboré pour la mise en œuvre de l'Exigence 2.4
- ITIE International. (2022). Rapport de Validation 2022 pour la République démocratique du Congo.
- ITIE RDC. (2023). Rapport ITIE 2020-2021 de la République démocratique du Congo.
- ITIE International. (2023). La Norme ITIE.
- ITIE Norvège. (2023). Rapport de validation ITIE.
- ITIE RDC. (2023). Etude thématique sur le renforcement des divulgations des entreprises publiques du secteur extractif de la RDC exercices 2019 et 2020
- ITIE RDC. (2023). Etude thématique sur l'évaluation du niveau d'exécution par les entreprises extractives de leurs obligations sociales et environnementales dans le Haut-Katanga, le Lualaba et le Haut-Uele
- ITIE RDC. (2023). Etude thématique sur le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans la chaîne de valeur du cuivre-cobalt-zinc
- ITIE RDC. (2023). Etude thématique sur le secteur de l'exploitation artisanale et à petite échelle dans la filière 3T & Or (Etain, Tantale, Tungstène et Or) - Exercices 2020 et 2021
- MPF et le ministère du Budget. (2023) - Rapport sur la situation financière consolidée des entreprises publiques pour l'exercice 2021
- MPF. (2023). Rapport de l'Etat actionnaire

Immeuble Ennour 6ème étage

Centre Urbain Nord

1082 Tunis - TUNISIE

Tél : +216 36 36 29 54

Mail : enerteam@enerteam.tn

Web : <https://enerteam.tn/>